

**ORDRE DU JOUR**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2019**

N°	TITRE	DESIGNATION	RAPPORTEUR(E)
1	COMMUNICATION	Compte-rendu des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n°18-102 du 19 février 2018 et n° 20181217DEL2 du 17 décembre 2018	M. LE MAIRE
2	ADMINISTRATION GENERALE	Insertion par l'économie Désignation des représentants de la Ville au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi	M. INAMI
3	FINANCES	Budget primitif pour l'année 2019	M. LE MAIRE
4	FINANCES	Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019	M. LE MAIRE
5	AFFAIRES SOCIALES	Centre Communal d'Action Sociale Budget Primitif 2019 - Demande de subvention de fonctionnement	MME LAGARDE
6	ACTION EDUCATIVE	Classes d'environnement 2019 Subventions accordées aux écoles	MME LARTIGUE-PEYROU
7	ACTION EDUCATIVE	Projet Educatif Territorial et Plan Mercredi - Convention 2018-2021	MME LARTIGUE-PEYROU
8	ACTION EDUCATIVE	Ajustement des périmètres scolaires	MME LARTIGUE-PEYROU
9	POLITIQUE DE LA VILLE	Avenant de prorogation à la convention cadre de Plan de Sauvegarde des copropriétés de Bron Terraillon	MME RODAMEL
10	FINANCES GARANTIE D'EMPRUNT	Dissolution de la SA d'HLM Gabriel Rosset - Réitération de la garantie d'emprunt au profit de Lyon Métropole Habitat	M. LE MAIRE
11	PERSONNEL	Tableau des emplois permanents	MME LAGARDE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 FÉVRIER 2019**

Compte-rendu affiché le : 14 février 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Président : M. LE MAIRE

**Secrétaire de séance :** Mme MOREL

**Membres présents : 28**

M. LE MAIRE, Mme LAGARDE, M. BOUDEBIBAH, Mme LARTIGUE-PEYROU, Mme SPAGGIARI-MEYNET, M. GIACALONE, Mme RODAMEL, M. SELLEM, M. DOGANEL, M. SERRANO, M. BOUABDALLAH, M. MARANDEAU, Mme KIRASSIAN, Mme DURAND-MOREL, M. ARDERIGHI, M. ANGOSTO, M. INAMI, Mme MOREL, Mme BRUNET, M. CHAMPIER, Mme BOULARD, M. DUBIEF, M. JUSTET, M. GENIN, Mme DA SILVA, M. FEYSSAGUET, M. CRISTIN, M. AMSELLEM

**Membres présents par procuration : 8**

Mme MERMOUD pouvoir à M. GIACALONE  
M. ARNAUD pouvoir à Mme RODAMEL  
Mme GUILLEMOT pouvoir à M. LE MAIRE  
Mme VITALI pouvoir à Mme LAGARDE  
Mme BERRHOUT-ROQUES pouvoir à M. DOGANEL  
Mme HAOUR pouvoir à M. BOUABDALLAH  
Mme CHAPPUIS pouvoir à Mme PIETKA  
Mme LABEEUW pouvoir à Mme BOULARD

**Membres absents: 3**

Mme PIETKA, M. COMPAN, M. IFRI

**Délibération n° 20190211DEL1**

**COMMUNICATION**

**Compte-rendu des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n°18-102 du 19 février 2018 et n° 20181217DEL2 du 17 décembre 2018**

**RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire :

- **Marché n° 2018-40** : fourniture de cylindres, serrures et clés sur organigramme  
Titulaire : LBA THIVEL – 69575 VAULX-EN-VELIN  
Montant : pas de minimum, ni maximum  
Durée : 1 an reconductible 3 fois
- **Marché n° 2018-41** : travaux d'aménagement du parvis des équipements Les Genêts  
Titulaire : PARCS ET SPORTS – 69680 CHASSIEU  
Montant : 259 688 € H.T.  
Durée : 4 mois
- **Marché n° 2018-42** : maîtrise d'œuvre pour l'aménagement intérieur d'une structure petite enfance 40 berceaux sur la ZAC Les Terrasses  
Titulaire : IDONEIS – 69003 LYON  
Montant : 39 250 € H.T.  
Durée : 5 ans
- **Marché n° 2018-45** : aménagement d'un espace vert de proximité – Terrain Germaine Bellanger  
Titulaire : COIRO – 69800 SAINT-PRIEST  
Montant : 74 981,57 € H.T.  
Durée : 2 mois
- **Marché n° 2018-46** : réservation de places en crèche pour la Ville de Bron  
Titulaire : LEA ET LEO FIRST PARK – 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR  
Montant : 8 060 € TTC par place / an (5 à 10 places)  
Durée : 3 ans

\*\*\*\*\*

- **Avenant n° 1 au marché n° 2016-25** :  
Objet : maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la MJC  
Motif : fusion de la société ITF avec la société OTEIS  
Entreprise : ITF/OTEIS – 75017 PARIS
- **Avenant n° 1 au marché n° 2018-17** :  
Objet : mission d'aide à la communication pour les quartiers de Parilly et Terrailon  
Motif : complément au bordereau des prix unitaires  
Entreprise : SENNSE – 75008 PARIS
- **Avenant n° 1 au marché n° 2016-81** :  
Objet : acquisition de mobilier scolaire  
Motif : modification des modalités de révision des prix  
Entreprise : DPC – 79300 BRESSUIRE
- **Avenant n° 2 au marché n° 2017-32** :  
Objet : rénovation thermique du bâtiment A de la MJC – lot 1 : gros œuvre  
Motif : modification des travaux initialement prévus. Plus-value de 3 680,00 € HT, soit + 1,23 % par rapport au marché initial  
Entreprise : PAILLASSEUR FRERES – 69390 VOURLES
- **Avenant n° 1 au marché n° 2017-35** :  
Objet : rénovation thermique du bâtiment A de la MJC – lot 4 : métallerie  
Motif : modification des travaux initialement prévus. Moins-value de 22 568,00 € HT, soit – 10,75 %

Entreprise : FONTBONNE ET FILS -- 69153 DECINES

● Avenant n° 1 au marché n° 2017-36 :

Objet : rénovation thermique du bâtiment A de la MJC – lot 5 : étanchéité couverture

Motif : modification des travaux initialement prévus. Plus-value de 1 458,20 € HT, soit + 1,61 %

Entreprise : APC ETANCH GRAND LYON – 69330 PUSIGNAN

● Avenant n° 1 au marché n° 2017-49 :

Objet : rénovation thermique du bâtiment A de la MJC – lot 6 : menuiserie intérieure bois

Motif : modification des travaux initialement prévus. Plus-value de 3 016,42 € HT, soit + 1,07 %

Entreprise : PIERRE GIRAUD – 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES

● Avenant n° 2 au marché n° 2017-37 :

Objet : rénovation thermique du bâtiment A de la MJC – lot 7 : cloisons plafonds peinture

Motif : modification des travaux initialement prévus. Plus-value de 3 109,06 € HT,

soit + 1,52 % par rapport au marché initial

Entreprise : AUBONNET ET FILS – 69470 COURS LA VILLE

● Avenant n° 2 au marché n° 2017-40 :

Objet : rénovation thermique du bâtiment A de la MJC – lot 10 : chauffage ventilation plomberie

Motif : modification des travaux initialement prévus. Plus-value de 7 426,51 € HT,

soit + 1,99 % par rapport au marché initial

Entreprise : CEME CERNIAUT – 69960 CORBAS

● Avenant n° 2 au marché n° 2015-41 :

Objet : location maintenance de copieurs - lot 1 : pour les services municipaux

Motif : modification des modalités de révision des prix

Entreprise : FAC SIMILE RHONE ALPES / 3H DISTRIBUTION – 69500 BRON

● Avenant n° 2 au marché n° 2015-42 :

Objet : location maintenance de copieurs - lot 2 : pour le service reprographie

Motif : modification des modalités de révision des prix

Entreprise : FAC SIMILE RHONE ALPES / 3H DISTRIBUTION – 69500 BRON

### **AUTRES DECISIONS ET CONVENTIONS**

● Signature d'une convention d'ouverture de crédits de trésorerie de 2 000 000 € pour l'année 2019 avec le Crédit Agricole Centre Est.

● Décision confiant à Maître LE CHATELIER – 69455 Lyon cedex 06 – la défense des intérêts de la commune dans le cadre du recours en annulation contre la délibération n° 20180924DEL10.

● Décision de révaloriser, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs des droits de places sur les marchés forains : + 1,4 %.

● Décision de révaloriser, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, les tarifs des droits de voirie : + 1,4 %.

● Décision de révaloriser, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, les tarifs de concessions funéraires et d'occupation du caveau provisoire du cimetière communal : + 1,617 %.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
Reçu en préfecture le 13/02/2019  
Affiché le **SLO**  
ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL1-DE

**Le Maire,**

**Jean-Michel LONGUEVAL**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 FÉVRIER 2019**

Compte-rendu affiché le : 14 février 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Président : M. LE MAIRE

**Secrétaire de séance :** Mme MOREL

**Membres présents :** 29

M. LE MAIRE, Mme LAGARDE, M. BOUDEBIBAH, Mme LARTIGUE-PEYROU, Mme SPAGGIARI-MEYNET, M. GIACALONE, Mme RODAMEL, M. SELLEM, Mme PIETKA, M. DOGANEL, M. SERRANO, M. BOUABDALLAH, M. MARANDEAU, Mme KIRASSIAN, Mme DURAND-MOREL, M. ARDERIGHI, M. ANGOSTO, M. INAMI, Mme MOREL, Mme BRUNET, M. CHAMPIER, Mme BOULARD, M. DUBIEF, M. JUSTET, M. GENIN, Mme DA SILVA, M. FEYSSAGUET, M. CRISTIN, M. AMSELLEM

**Membres présents par procuration :** 8

Mme MERMOUD pouvoir à M. GIACALONE  
M. ARNAUD pouvoir à Mme RODAMEL  
Mme GUILLEMOT pouvoir à M. LE MAIRE  
Mme VITALI pouvoir à Mme LAGARDE  
Mme BERRHOUT-ROQUES pouvoir à M. DOGANEL  
Mme HAOUR pouvoir à M. BOUABDALLAH  
Mme CHAPPUIS pouvoir à Mme PIETKA  
Mme LABEEUW pouvoir à Mme BOULARD

**Membres absents:** 2

M. COMPAN, M. IFRI

Délibération n° 20190211DEL2A

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Insertion par l'économie**

**Désignation des représentants de la Ville au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maison  
Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi**

**RAPPORTEUR : M. INAMI**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2018-2712 du 27 avril 2018, le Conseil de Métropole a approuvé l'avenant n° 4 à la convention constitutive de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon (MDEF) organisant son évolution en Groupement d'Intérêt Public (GIP) sur le périmètre métropolitain et son changement de nom, celui de Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e).

Par délibération n° 20180618DEL3 du 18 juin 2018, le Conseil Municipal de la Ville a décidé l'intégration de la commune de Bron en qualité de membre constitutif au sein du GIP

Le 13 juillet 2018, le Conseil d'Administration de la MDEF s'est réuni pour valider l'évolution des statuts qui ont été ensuite présentés en assemblée générale extraordinaire le 13 septembre 2018. Les statuts ont été validés dans le cadre d'un arrêté préfectoral n°18-463 du 28 décembre 2018 qui va permettre de réunir la première assemblée générale du GIP dans son nouveau format pour l'élection de son bureau et l'installation de la structure.

Les nouveaux statuts prévoient notamment :

- un élargissement de l'objet : ayant pour mission notamment la coordination des acteurs de l'emploi des réseaux spécialisés et des acteurs locaux, la MMI'e doit également devenir l'opérateur privilégié du PMI'e dans le cadre du Pacte Territorial d'insertion pour l'emploi et assurer le déploiement opérationnel du lien à l'entreprise,
- un élargissement de son périmètre d'intervention qui lui permette d'intervenir sur l'intégralité du territoire métropolitain,
- une évolution de sa gouvernance et de son financement qui permette à la Métropole d'augmenter ses voix dans le groupement afin d'accompagner et de participer au pilotage du GIP.

Le Conseil d'Administration est composé de 27 membres ayant voix délibérative :

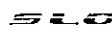
- la Métropole de Lyon dispose de cinq représentants et cinq suppléants,
- la Ville de Lyon dispose de deux représentants et deux suppléants,
- l'État dispose d'un représentant et d'un suppléant,
- le Pôle Emploi dispose d'un représentant et d'un suppléant,
- la Région Auvergne Rhône-Alpes dispose d'un représentant et d'un suppléant,
- les 17 autres communes disposent chacune d'un représentant et d'un suppléant,
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon ainsi que les bailleurs publics disposent chacun d'un titulaire et d'un suppléant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la nomination des représentants de la Ville au sein du GIP Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi et de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

- **PROCEDER** à la nomination des représentants du Conseil Municipal au sein du GIP Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi
- **DESIGNER** Monsieur Jean-Michel LONGUEVAL, Maire, en tant que représentant titulaire et Madame Françoise PIETKA, Adjointe, en tant que représentante suppléante.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rap

Envoyé en préfecture le 15/02/2019
Reçu en préfecture le 15/02/2019
Affiché le 
ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL2A-DE

**Le Maire,**

**Jean-Michel LONGUEVAL**



15 FEV. 2019

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 FÉVRIER 2019**

**ARRIVEE**

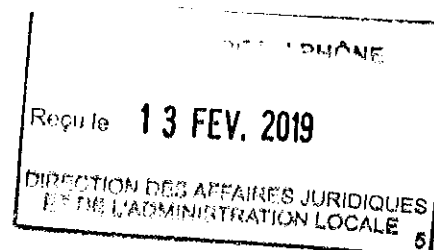
Compte-rendu affiché le : 14 février 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Président : M. LE MAIRE

**Secrétaire de séance :** Mme MOREL



**Membres présents :** 32

M. LE MAIRE, Mme LAGARDE, M. BOUDEBIBAH, Mme LARTIGUE-PEYROU, Mme SPAGGIARI-MEYNET, M. GIACALONE, Mme RODAMEL, M. SELLEM, Mme PIETKA, M. DOGANEL, M. SERRANO, Mme MERMOUD, M. BOUABDALLAH, M. MARANDEAU, Mme KIRASSIAN, M. ARNAUD, Mme DURAND-MOREL, M. ARDERIGHI, M. ANGOSTO, M. INAMI, Mme BERRHOUT-ROQUES, Mme MOREL, Mme BRUNET, M. CHAMPIER, Mme BOULARD, M. DUBIEF, M. JUSTET, M. GENIN, Mme DA SILVA, M. FEYSSAGUET, M. CRISTIN, M. AMSELLEM

**Membres présents par procuration :** 5

Mme GUILLEMOT pouvoir à M. LE MAIRE  
Mme VITALI pouvoir à Mme LAGARDE  
Mme HAOUR pouvoir à M. BOUABDALLAH  
Mme CHAPPUIS pouvoir à Mme PIETKA  
Mme LABEEUW pouvoir à Mme BOULARD

**Membres absents:** 2

M. COMPAN, M. IFRI

**Délibération n° 20190211DEL3**

**FINANCES**

**Budget primitif pour l'année 2019**

**RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

Mesdames, Messieurs,

A la suite du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté le 17 décembre 2018, le projet de budget primitif pour 2019 a été arrêté, en dépenses et en recettes, à **53 519 280 €** dont **49 920 202 €** d'opérations réelles.

Le document définitif est conforme aux grandes lignes qui vous ont été présentées lors de ce débat et confirme les orientations retenues par l'équipe municipale pour ce mandat :

- pas d'augmentation des taux d'imposition communaux jusqu'à la fin du mandat,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- conservation d'une épargne pour financer l'investissement,
- recours à l'emprunt en respectant les grands équilibres financiers et en veillant à maintenir la capacité de désendettement en deçà de 10 ans.

Le rapport joint en annexe présente :

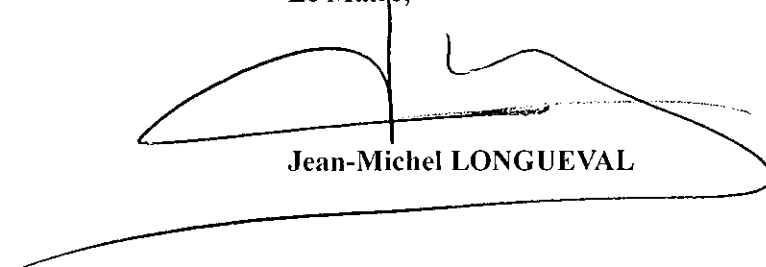
- les équilibres du budget,
- les opérations réelles,
- les opérations d'ordre.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le budget primitif 2019 et ses annexes tels qu'ils vous sont présentés
- **APPROUVER** la liste des subventions et les règles de versement, figurant dans le document budgétaire annexé
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes et éventuellement à venir relatives à ces subventions
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès des partenaires financiers des subventions au taux le plus élevé possible et à signer toutes les pièces se rapportant aux dossiers.

Après délibération, le Conseil Municipal **ADOpte A LA MAJORITE** le rapport de M. le Maire.

Le Maire,



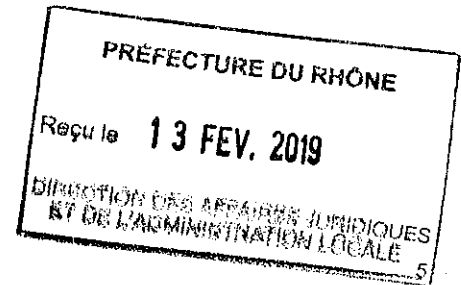
Jean-Michel LONGUEVAL

**MAIRIE DE BRON**

**15 FEV. 2019**

**ARRIVEE**

**ANNEXE**



**RAPPORT DE PRESENTATION  
BUDGET PRIMITIF 2019**

# SOMMAIRE

I.	LES EQUILIBRES BUDGETAIRES.....	3
A.	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
B.	SECTION D'INVESTISSEMENT.....	4
II.	LES OPERATIONS REELLES – SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	5
A.	LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	5
B.	LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	7
III.	LES OPERATIONS REELLES – SECTION D'INVESTISSEMENT.....	10
A.	LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT.....	10
B.	LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT.....	10
IV.	LES OPERATIONS D'ORDRE.....	12

## I. LES EQUILIBRES BUDGETAIRES

### A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Budget 2019
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	166 400,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 530 610,00
73	IMPOTS ET TAXES	34 776 031,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 272 136,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	186 625,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE (A)</b>		<b>44 931 802,00</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (B)	20 800,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (C = A+B)</b>		<b>44 952 602,00</b>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	50 500,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (D)</b>		<b>50 500,00</b>
<b>TOTAL (C+D)</b>		<b>45 003 102,00</b>

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Budget 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 209 440,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	23 038 500,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	500 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 413 504,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE (A)</b>		<b>41 161 444,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES (B)	277 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (C)	16 080,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (D = A+B+C)</b>		<b>41 454 524,00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 064 578,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 484 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (E)</b>		<b>3 548 578,00</b>
<b>TOTAL (E + D)</b>		<b>45 003 102,00</b>

## B. SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		
Chapitre	Chapitre	Chapitre
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (HORS 138)	196 400,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (HORS 165)	3 750 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT (A)</b>		<b>3 946 400,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (HORS 1068)	1 020 000,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 200,00
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES (B)</b>		<b>1 021 200,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (C = A+B)</b>		<b>4 967 600,00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 064 578,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 484 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (D)</b>		<b>3 548 578,00</b>
<b>TOTAL (C+ D)</b>		<b>8 516 178,00</b>

DEPENSES		
Chapitre	Chapitre	Chapitre
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204)	430 368,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	610 725,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 719 685,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 332 400,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (A)</b>		<b>7 093 178,00</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 372 500,00
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES (B)</b>		<b>1 372 500,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (C = A+B)</b>		<b>8 465 678,00</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	50 500,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (D)</b>		<b>50 500,00</b>
<b>TOTAL (C+D)</b>		<b>8 516 178,00</b>

## II. LES OPERATIONS REELLES – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 44 952 602 €, soit une hausse de 0,94 % (+416 628 €) par rapport aux recettes inscrites au budget 2018 (BP + DM).

Ces prévisions de recettes comprennent :

➤ *Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses* 2 530 610 €

Ces recettes représentent 5,6 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont attendues en légère progression par rapport au budget 2018 (BP + DM) (+ 0,3 %, soit + 7 070 €).

Ces recettes comprennent essentiellement les redevances pour service rendu (piscine, restaurants scolaires, concessions dans les cimetières, redevances liées à l'occupation du domaine public) et les remboursements de frais.

Cette légère progression du chapitre masque des variations à la hausse et la baisse des différents postes le composant.

➤ *Chapitre 73 - Impôts et taxes* 34 776 031 €

Ces recettes représentent 77,4 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont attendues en progression de 1,3 % (456 913 €) par rapport au budget 2018 (BP + DM).

Ce chapitre est composé des postes suivants :

• Impôts locaux 23 973 754 €

Le poste des Impôts locaux comprend les « impôts ménages », taxe d'habitation et taxes foncières pour le bâti et le non bâti. Pour l'année 2019 le coefficient de revalorisation des bases fiscales devrait être de 2,2 %.

Dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles par les services de la Direction des Finances Publiques, seule cette évolution est intégrée à la prévision budgétaire. La délibération fixant les taux d'imposition pour l'année 2019 présente en détail des hypothèses prises pour la simulation du produit.

Le produit fiscal est anticipé en hausse de 1,9 % soit + 453 505 € par rapport au budget 2018 (BP+DM) et + 2,2 % par rapport au réalisé 2018.

• Attribution de compensation (versée par la Métropole) 7 997 433 €

Après la baisse intervenue en 2018 suite au transfert de charges évalué à 19 004 € pour les compétences « immeubles menaçant ruine », « police des taxis » et « défense extérieure contre l'incendie », le montant de l'attribution de compensation sera stable en 2019.

• Dotation de Solidarité Communautaire 702 835 €

La Dotation de Solidarité Communautaire devrait rester inchangée à 702 835 €.

- Divers impôts et taxes 2 102 009 €

Les divers impôts comprennent les droits de mutation, droits de place (marchés), les taxes sur l'électricité, les emplacements publicitaires et les spectacles et, depuis 2018, les droits de voirie (auparavant comptabilités dans le chapitre produits des services).

L'ensemble de ces divers impôts sont anticipés stables par rapport au budget 2018 (BP + DM).

➤ *Chapitre 74 - Les dotations, subventions et participations* 7 272 136 €

Ces recettes représentent 16,2% des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont attendues en baisse de -0,8 % (-60 846 €) par rapport au budget 2018 (BP + DM).

Ce chapitre est composé des postes suivants :

- Les subventions et dotations de l'Etat 5 096 500 €
  - Dotation Forfaitaire 2 973 000 €  
En baisse de -4,9 % (-154 382 €) par rapport au budget 2018 (BP + DM).
  - Dotation de Solidarité Urbaine 1 784 000 €  
En hausse de 5,4 % (+91 909 €) par rapport au budget 2018 (BP + DM).
  - Autres subventions et participations de l'Etat 339 500 €  
En baisse de -38,9 % (-213 890,00 €) par rapport au budget 2018 (BP + DM) principalement en raison de la réduction des aides sur les contrats aidés et de la fin du fonds de soutien à la réforme des rythmes scolaires.
- Les compensations fiscales versées par l'État 1 265 126,00 €
  - Taxe d'habitation 1 138 938 €  
En hausse de 6,7 % (+71 420 €) par rapport au budget 2018 (BP + DM).
  - Taxes foncières 125 688 €  
En hausse de 137,9 % (+72 850 €) par rapport au budget 2018 (BP + DM).
  - Perte sur taxe additionnelle aux droit de mutation 500 €
- Les subventions et participations d'autres collectivités et organismes 884 800 €  
En hausse de 9,3 % (+75 400 €) par rapport au budget 2018 (BP + DM).
- Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 25 710 €  
En baisse de -14,3 % (-4 290 €) par rapport au budget 2018 (BP + DM).

➤ *Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante* 186 625 €

Ces recettes représentent 0,4 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont attendues en baisse de -3,8 % (-7 379 €) par rapport au budget 2018 (BP + DM) en raison d'ajustements techniques.



➤ *Chapitre 013 - Les atténuations de charge* 166 400 €

Ces recettes représentent 0,4 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont attendues en hausse de +16 % (+23 000 €) par rapport au budget 2018 (BP + DM) en raison d'ajustements techniques.

➤ *Chapitre 77 - Les produits exceptionnels* 20 800 €

Ces recettes représentent 0,05 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont attendues en baisse de - 9,3 % (- 2 130 €) par rapport au budget 2018 (BP + DM) en raison d'ajustements techniques.

## **B. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 41 454 524 €, soit une hausse de 1 % (+392 237 €) par rapport aux recettes inscrites au budget 2018 (BP + DM).

Ces prévisions de recettes comprennent :

➤ *Chapitre 012 - Les charges de personnel* 23 038 500 €

Ces dépenses représentent 55,6 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont attendues en progression modérée de + 1,2 % (+264 000 €) par rapport au budget 2018 (BP + DM).

Comme indiqué lors du DOB cette évolution s'explique par :

- L'application du déroulé de la carrière des agents en place (ou Glissement Vieillesse Technicité) : avancement d'échelons, de grades et de cadre d'emploi, Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, dispositif PPCR décidé par l'Etat.

L'ensemble de ces mesures représente une hausse de l'ordre de +1,1% de la masse salariale.

- Les effets des réorganisations des services dont l'ensemble des mesures représente une baisse de l'ordre de - 1 % de la masse salariale.

- Les effets pour la commune de la réduction des contrats aidés par l'Etat. La réduction du dispositif par l'Etat devrait limiter ces contrats à 17 postes pour la commune contre 25 avant les baisses.

L'ensemble de ces mesures représente une baisse de l'ordre de - 0,35 % de la masse salariale.

- La création des postes nécessaires au service des Brondillants :

- 4 postes de policiers municipaux sur l'année 2019 ;
- Le financement sur une année pleine des 2 postes d'ATSEM créés à la rentrée 2018 pour répondre aux ouvertures de classes maternelles.

L'ensemble de ces créations représente une hausse de l'ordre de + 1,25 % de la masse salariale.

- Différentes mesures techniques et conjoncturelles représentant une hausse de l'ordre de + 0,2 % de la masse salariale.

➤ *Chapitre 011 - Les dépenses des services*

8 209 440 €

Ces dépenses regroupent les achats (fournitures diverses, énergie, chauffage, carburants, alimentation et petit équipement etc.) et les prestations de services extérieurs (loyers et charges, entretien et réparations des terrains, bâtiments et matériels, honoraires, primes d'assurance, maintenance, documentation, publications, transports, frais postaux...).

Ces dépenses représentent 19,8 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont attendues en progression de 2,4 % (+189 398 €) par rapport au budget 2018 (BP + DM).

2 phénomènes conjoncturels expliquent en grande partie cette hausse :

- ✓ Le financement de la biennale RVBN 2019 pour 105 000 € (somme identique à 2017).
- ✓ La réouverture de la piscine sur une année pleine pour un cout de 23 000 €

Hors ces évènements particuliers, la croissance du chapitre est nettement inférieure, à + 0,76 % par rapport au budget 2018 (BP + DM). Parmi l'ensemble des variations à la hausse et à la baisse réalisées pour ajuster au mieux les crédits à la réalité des besoins, plusieurs points peuvent être notés :

- ✓ L'inscription d'un budget de 40 000 € pour le renforcement de l'offre d'accueil collectif avec l'achat de 5 places en crèche supplémentaires auprès de la crèche des Petits écureuils.
- ✓ Une hausse du budget des assurances de 14 500 € pour faire face aux hausses des tarifs suite au nouvel appel d'offres.
- ✓ Une hausse du budget des restaurants municipaux de 14 000 € pour faire face à la hausse de la fréquentation.
- ✓ Un renforcement de 19 300 € du budget de la Police Municipale pour l'équipement et la formation des agents.
- ✓ Un nouveau gain de - 31 430 € sur les frais de location immobilière grâce à la politique de relocalisation des services municipaux.

➤ *Chapitre 65 - Les autres charges de gestion courante*

9 413 504 €

Les dépenses de ce chapitre comprennent principalement les diverses subventions de fonctionnement versées à nos partenaires, aux établissements publics et aux associations.

Ces dépenses représentent 22,7 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont attendues en stagnations par rapport au budget 2018 (BP + DM) (-0,1 % ; - 5 741 €).

Les variations notables sont :

- Une hausse de la subvention allouée au CCAS de + 4 % soit 98 079 €.
- Une baisse globale des subventions aux associations de -1,5 % soit -96 895 € masquant en réalité une stabilité globale des subventions versées aux associations.

En effet, cette baisse est essentiellement due à la fin des opérations comptables de clôture de l'Espaces Albert Camus (ayant généré en 2018 une subvention exceptionnelle de 57 806 € pour l'association Pôle en Scènes), à la fin du financement de plusieurs contrats aidés subventionnés par la commune (- 21 000 €) et à la fermeture du centre de soin brondillant (- 8 000 €).

L'ensemble des subventions fait l'objet d'un état intégré dans le document budgétaire sur lequel figurent les bénéficiaires, l'objet de la subvention ainsi que son montant.

➤ *Chapitre 66 - Les frais financiers* 277 000 €

Les crédits inscrits au titre des charges financières sont, une nouvelle fois en baisse (-3,1 %, soit -9 000 €). La ville devrait en effet continuer à profiter d'un taux moyen d'emprunt de 1,7 % (constaté en 2018) grâce à une dette fortement composée d'emprunts indexés sur le livret A (43,4 % d'emprunts indexés sur le livret A au 31 décembre 2018).

➤ *Autres dépenses* 516 080 €

• *Chapitre 014 - Les atténuations de produits* 500 000 €

Ce chapitre contient les dépenses correspondant au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) créé en 2012 et destiné à instaurer une péréquation horizontale des richesses. Notre collectivité, en raison de son appartenance à un ensemble intercommunal riche est contributrice à ce fonds.

Pour l'année 2018 la prévision budgétaire est maintenue à 500 000 €. Ce montant est un peu supérieur au montant effectivement versé en 2018 (476 310 €). En effet, si le Parlement a maintenu à 1 milliard d'euros le montant du FPIC pour 2019, le gel du FPIC au niveau national ne se traduit pas forcément par une stabilité de la contribution des collectivités. Toutefois, compte tenu de la stabilité de la carte intercommunale entre 2018 et 2019, la hausse possible du FPIC devrait rester limitée.

• *Chapitre 67 - Les dépenses exceptionnelles* 16 080 €

\* \*  
\*

**La différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles permet de dégager un excédent de 3 498 078 € qui viendra financer la section d'investissement.**

### III. LES OPERATIONS REELLES – SECTION D'INVESTISSEMENT

#### A. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 967 600 €. Elles sont constituées par :

➤ <i>Chapitre 10 - Les dotations, fonds divers et réserves</i>	1 020 000 €
• FCTVA 2018	950 000 €
• Taxe locale d'équipement	70 000 €
➤ <i>Chapitre 13 - Les subventions d'investissement reçues</i>	196 400 €

Cette somme correspond au montant du Fonds de soutien à l'investissement local pour le projet de rénovation thermique de l'école Jean Moulin.

Cette enveloppe étant maintenue par l'Etat pour l'année 2019, les dossiers seront déposés en cours d'année et des décisions modificatives prises en conséquence.

➤ <i>Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilés</i>	3 751 200 €
• Emprunt nouveau	3 750 000 €
• Cautions	1 200 €
➤ <i>Chapitre 024 - Les produits des cessions</i>	0 €

Aucun produit de cession n'est prévu au budget. Les sommes correspondant à la cession du 93 avenue P. Brossolette sont prises en compte en tant que reste à réaliser et ne sont donc pas réinscrites et le produit de la vente des logements communaux dans les écoles n'est pas réinscrit dans l'attente du jugement du tribunal administratif.

#### B. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 8 465 678 €. Elles sont constituées de :

➤ <i>Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilés</i>	1 372 500 €
• Remboursement du capital de la dette	1 370 000 €
• Remboursement des cautionnements reçus	2 500 €
➤ <i>Immobilisations</i>	7 093 178 €

Présentation par chapitres :

• Chapitres 204 – Subventions d'équipement versées	610 725 €
• Chapitres 20 – Immobilisations incorporelles	430 368 €
• Chapitre 21 – Immobilisation corporelles	4 719 685 €
• Chapitre 23 – Immobilisation en cours	1 332 400 €

## Présentations par axes :

• <b>Les opérations d'entretien courant et de renouvellement de matériel</b>	<b>2 343 908 €</b>
○ <i>Espaces publics</i>	795 000 €
○ <i>Secteur éducation</i>	557 600 €
○ <i>Investissements transversaux</i>	587 572 €
○ <i>Secteur sportif</i>	184 000 €
○ <i>Secteur social</i>	119 000 €
○ <i>Secteur culturel et socio-culturel</i>	84 736 €
○ <i>Subventions d'investissement aux associations</i>	16 000 €
• <b>Les opérations au titre du développement durable</b>	<b>1 279 500 €</b>
○ <i>Rénovation thermique de l'école Jean Moulin</i>	990 000 €
○ <i>Amélioration systèmes de chauffage</i>	100 000 €
○ <i>Optimisation et rénovation parc de véhicules en vue de la ZFE</i>	150 000 €
○ <i>Investissements divers</i>	39 500 €
• <b>Les équipements nouveaux ou les opérations lourdes de rénovation du patrimoine</b>	<b>2 553 245 €</b>
○ <i>Programme d'adaptation des bâtiments scolaires à la croissance des effectifs</i>	425 000 €
○ <i>Vidéoprotection</i>	421 845 €
○ <i>Déménagement crèche les Diablerets</i>	395 000 €
○ <i>Travaux connexes au tramway T6</i>	302 400 €
○ <i>Poursuite du programme d'informatisation des écoles</i>	243 000 €
○ <i>Réfection de la toiture des tennis</i>	200 000 €
○ <i>Réaménagement de la salle Michel Lacroix</i>	200 000 €
○ <i>Agenda d'accessibilité programmée</i>	141 000 €
○ <i>Sécurisation des espaces publics</i>	75 000 €
○ <i>Changement des vitraux de l'église St Denis</i>	40 000 €
○ <i>Crèche des Terrasses</i>	40 000 €
○ <i>Poursuite des études cuisine centrale</i>	30 000 €
○ <i>Abondement du FIC Métropolitain</i>	25 000 €
○ <i>Espace Albert Camus - transformation du vestiaire en bar</i>	15 000 €
• <b>Les projets sur les quartiers</b>	<b>916 525 €</b>
○ <i>Participation ZAC Terraillon</i>	383 956 €
○ <i>Plan de sauvegarde</i>	154 735 €
○ <i>Travaux divers Terraillon</i>	124 500 €
○ <i>Acquisitions foncières</i>	100 000 €
○ <i>Travaux divers Parilly</i>	69 000 €
○ <i>Subvention pour le logement social</i>	31 034 €
○ <i>Conseils de quartier</i>	28 300 €
○ <i>Travaux du parvis de la maison de quartier des Genets</i>	25 000 €

#### IV. LES OPERATIONS D'ORDRE

Ces dépenses sont des mouvements budgétaires qui affectent les deux sections du budget ou la seule section d'investissement. Ces mouvements d'ordre n'ont pas d'incidence sur l'équilibre global du budget, les dépenses et les recettes s'équilibrant.

Pour le budget 2019, les montants suivants sont prévus :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellé	Budget 2018	Chapitres	Libellé	Budget 2018
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 064 578 €	042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	50 500 €
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 484 000 €			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 548 578 €</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>50 500 €</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellé	Budget 2018	Chapitres	Libellé	Budget 2018
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	50 500 €	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 064 578 €
			040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 484 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>50 500 €</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 548 578 €</b>

L'autofinancement prévisionnel ainsi dégagé par la section de fonctionnement de 3 548 578 € est supérieur au remboursement en capital de la dette et permet le financement d'investissements nouveaux en limitant le recours à l'emprunt.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 FÉVRIER 2019**

Compte-rendu affiché le : 14 février 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Président : M. LE MAIRE

**Secrétaire de séance :** Mme MOREL

**Membres présents :** 32

M. LE MAIRE, Mme LAGARDE, M. BOUDEBIBAH, Mme LARTIGUE-PEYROU, Mme SPAGGIARI-MEYNET, M. GIACALONE, Mme RODAMEL, M. SELLEM, Mme PIETKA, M. DOGANEL, M. SERRANO, Mme MERMOUD, M. BOUABDALLAH, M. MARANDEAU, Mme KIRASSIAN, M. ARNAUD, Mme DURAND-MOREL, M. ARDERIGHI, M. ANGOSTO, M. INAMI, Mme BERRHOUT-ROQUES, Mme MOREL, Mme BRUNET, M. CHAMPIER, Mme BOULARD, M. DUBIEF, M. JUSTET, M. GENIN, Mme DA SILVA, M. FEYSSAGUET, M. CRISTIN, M. AMSELLEM

**Membres présents par procuration :** 5

Mme GUILLEMOT pouvoir à M. LE MAIRE  
Mme VITALI pouvoir à Mme LAGARDE  
Mme HAOUR pouvoir à M. BOUABDALLAH  
Mme CHAPPUIS pouvoir à Mme PIETKA  
Mme LABEEUW pouvoir à Mme BOULARD

**Membres absents:** 2

M. COMPAN, M. IFRI

**Délibération n° 20190211DEL4**

**FINANCES**

**Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019**

**RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

Mesdames, Messieurs,

Le produit attendu de la fiscalité directe locale a été fixé à 23 973 754 € dans le budget primitif de l'exercice 2019

Cette prévision a été faite dans l'objectif de maintenir les taux d'imposition inchangés, conformément aux engagements pris, au même niveau depuis 2016.

## I - L'EVOLUTION DES BASES D'IMPOSITION

Dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles d'imposition par les services de la Direction des finances Publiques, les bases fiscales de 2019 ont été simulées en appliquant aux bases définitives de 2018 la règle de revalorisation prévue au dernier alinéa de l'article 1518 bis du CGI.

L'application de cette règle aboutit à une revalorisation des bases de 2,2 % (valeur IPCH - Indice des Prix à la Consommation Harmonisé - novembre 2017 : 101,8 ; valeur ICPH novembre 2018 : 104). Celle-ci a été appliquée aux bases de Taxe d'Habitation et de Taxe sur le Foncier Bâti, à l'exception des bases de Taxe sur le Foncier Non Bâti.

	2018 Bases définitives	Prévision 2019
<b>Base de TH</b>	<b>55 952 120 €</b>	<b>57 183 067 €</b>
Progression totale / N-1	1,17 %	2,20 %
Revalorisation forfaitaire de la base	1,20 %	2,20 %
Variation physique de la base	- 0,03 %	0,00 %
<b>Base de TFB</b>	<b>56 869 674 €</b>	<b>58 120 807 €</b>
Progression totale / N-1	0,99 %	2,20 %
Revalorisation forfaitaire de la base	1,20 %	2,20 %
Variation physique de la base	- 0,21 %	0 %
<b>Base de TFNB</b>	<b>91 259 €</b>	<b>91 259 €</b>
Progression totale / N-1	6,61 %	0 %

## II - LA FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Les collectivités locales fixent librement leur taux d'imposition des trois impôts directs locaux. Cependant, cette liberté s'exerce dans le respect de règles d'encadrement des taux.

Deux possibilités s'offrent aux élus en matière de vote des taux :

- la variation proportionnelle des taux, soit à la baisse, soit à la hausse, avec une limite dans ce dernier cas : les taux plafonds nationaux fixés par taxe,
- la variation libre des taux en respectant les règles d'encadrement fixées par les lois de finances.

Pour 2019, je vous propose de reconduire à l'identique les taux des impôts locaux appliqués en 2016, 2017 et 2018 :

Taxe d'habitation	21,34 %
Foncier bâti	20,17 %
Foncier non bâti	32,21 %

Avec les taux indiqués ci-dessus la répartition de la fiscalité entre les trois taxes sera la suivante :

<b>Produit constaté</b>	<b>Produit attendu</b>
-------------------------	------------------------



	<b>2018</b>	
<b>Base TH</b>	<b>55 952 120 €</b>	<b>57 183 067 €</b>
Taux	21,34 %	21,34 %
Effet du dispositif de lissage appliqué dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels	- 8 €	- 7 €
<b>Produit TH</b>	<b>11 940 174 €</b>	<b>12 202 859 €</b>
<b>Base TFB</b>	<b>56 869 674 €</b>	<b>58 120 807 €</b>
Taux	20,17 %	20,17 %
Effet du dispositif de lissage appliqué dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels	20 592 €	18 533 €
<b>Produit TFB</b>	<b>11 491 205 €</b>	<b>11 741 500 €</b>
<b>Base TFNB</b>	<b>91 259 €</b>	<b>91 259 €</b>
Taux	32,21 %	32,21 %
<b>Produit TFNB</b>	<b>29 395 €</b>	<b>29 395 €</b>
<b>Produit total</b>	<b>23 460 774 €</b>	<b>23 973 754 €</b>
Progression	1,2 %	2,19 %

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **RETENIR** pour l'année 2019 les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	21,34 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20,17 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	32,21 %

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jean-Michel LONGUEVAL**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 FÉVRIER 2019**

Compte-rendu affiché le : 14 février 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Président : M. LE MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme MOREL

**Membres présents** : 32

M. LE MAIRE, Mme LAGARDE, M. BOUDEBIBAH, Mme LARTIGUE-PEYROU, Mme SPAGGIARI-MEYNET, M. GIACALONE, Mme RODAMEL, M. SELLEM, Mme PIETKA, M. DOGANEL, M. SERRANO, Mme MERMOUD, M. BOUABDALLAH, M. MARANDEAU, Mme KIRASSIAN, M. ARNAUD, Mme DURAND-MOREL, M. ARDERIGHI, M. ANGOSTO, M. INAMI, Mme BERRHOUT-ROQUES, Mme MOREL, Mme BRUNET, M. CHAMPIER, Mme BOULARD, M. DUBIEF, M. JUSTET, M. GENIN, Mme DA SILVA, M. FEYSSAGUET, M. CRISTIN, M. AMSELLEM

**Membres présents par procuration** : 5

Mme GUILLEMOT pouvoir à M. LE MAIRE  
Mme VITALI pouvoir à Mme LAGARDE  
Mme HAOUR pouvoir à M. BOUABDALLAH  
Mme CHAPPUIS pouvoir à Mme PIETKA  
Mme LABEEUW pouvoir à Mme BOULARD

**Membres absents**: 2

M. COMPAN, M. IFRI

**Délibération n° 20190211DEL5**

**AFFAIRES SOCIALES**

**Centre Communal d'Action Sociale**

**Budget Primitif 2019 - Demande de subvention de fonctionnement**

**RAPPORTEURE : MME LAGARDE**

Mesdames, Messieurs,

Le CCAS met en œuvre la politique sociale municipale et répond aux besoins de la population, notamment dans le domaine de la solidarité, de l'accueil des jeunes enfants et de l'assistance aux personnes âgées. L'action du CCAS se traduit principalement par la gestion de services et d'équipements, mais aussi par l'animation et la coordination du partenariat local sur certaines thématiques transversales, particulièrement dans le domaine de la santé.

Le budget du CCAS se décompose en un budget principal et trois budgets annexes (un pour chacun des établissements d'hébergement pour personnes âgées et un pour le service d'aide et d'accompagnement à domicile). L'équilibre général du budget est obtenu par la mobilisation d'une subvention municipale, dont le montant varie en fonction des ressources que le CCAS tire de l'exploitation des services et qui représente environ la moitié des recettes de fonctionnement de l'établissement.

Le rapport synthétique joint à la présente délibération permet de mettre en lumière les principales données d'activité des services du CCAS au titre de l'année 2018.

Le montant de subvention demandé pour 2019 est présenté en augmentation par rapport au BP 2018, compte tenu du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2018 et de l'évolution prévisible des recettes propres d'exploitation.

Ainsi, le CCAS sollicite une subvention municipale de 2 536 079 € se répartissant comme suit entre les différents secteurs :

- solidarité, santé, développement social : 16 %
- maintien à domicile : 21 %
- établissements personnes âgées : 13 %
- petite enfance : 50 %

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement au CCAS d'une subvention de fonctionnement d'un montant prévisionnel de 2 536 079 € au titre de l'exercice 2019
- **PRECISER** que la dépense en résultant est inscrite au budget primitif 2019 de la commune, chapitre 65, nature 65 736
- **DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jean-Michel LONGUEVAL**

## DONNEES D'ACTIVITE - CCAS DE BRON

Envoyé en préfecture le 13/02/2019

Reçu en préfecture le 13/02/2019

Affiché le

SLO

ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL5-DE

**1-SOLIDARITE / SANTE / DEVELOPPEMENT SOCIAL**

aides facultatives	2016	2017	2018
demandes d'aide facultative examinées	600	465	508
nombre de ménages aidés	351	262	279
dépenses aide alimentaire	36 030 €	26 050 €	27 985 €
dépenses aide sur facture	15 520 €	11 706 €	15 210 €
dépenses paniers légumes	14 220 €	12 470 €	13 110 €

fonds d'aide aux jeunes	2016	2017	2018
demandes de FAJ examinées	354	412	342
nombre de jeunes aidés	348	407	332
dépenses aide financière FAJ	9 529 €	11 481 €	12 589 €

activité du service accueil	2016	2017	2018
nb instruction RSA	114	99	72
nb instruction domiciliation	112	146	167
nb instruction aides sociales	68	84	38
obligation alimentaire (réponses aux enquêtes extérieures)	16	23	14

activité du service social	2016	2017	2018
nb RDV travailleurs sociaux – ts publics	1 113	1 355	1 327
nb RDV travailleurs sociaux – suivi RSA	475	460	506
nb visites à domicile – tous publics	30	41	30
nb personnes rencontrées	592	584	452

atelier santé ville	2016	2017	2018
nb actions réalisées	19	17	18
nb partenaires locaux impliqués	44	42	43

**2-MAINTIEN A DOMICILE**

service aide et accompagnement à domicile	2016	2017	2018
nb heures d'aide à domicile réalisées	34 213	33 348	32 917
nb usagers SAAD	285	258	256


portage de repas	2016	2017	2018
repas livrés (déjeuners) – portage	36 806	35 139	33 215
repas livrés (dîners) – portage			2 220
nb usagers portage	201	198	203

restaurants seniors	2016	2017	2018
repas servis – Lieu intergénérationnel	1 747	1 560	1 366
repas servis – RML	11 159	11 145	11 593
repas servis – RQS	16 892	16 498	16 750

animations	2016	2017	2018
participants « séjour seniors »	28	27	32
participants « sorties à la journées »	113	194	182
participants « action de prévention / seniors »		106	151
participants « chocolats de Noël »	3 849	3 788	3 804
participants « Brioche des boulangers »	1 874	1 736	1 420

mission contact	2016	2017	2018
nb personnes âgées isolées rencontrées	4	18	11

## DONNEES D'ACTIVITE - CCAS DE BRON

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL5-DE

**3-ETABLISSEMENTS PERSONNES AGEES**

Résidence autonomie « Marius Ledoux »	2016	2017	2018
jours RML – EHPA	21 791	21 163	20 423
<i>tx occupation</i>	96,03%	93,52%	90,25%
jours RML – Colibris	13 165	13 883	14 307
<i>tx occupation</i>	85,64%	92,77%	95,60%
jours RML – étudiants	6 570	6 583	6 992
<i>tx occupation</i>	99,73%	100,20%	106,42%

Résidence autonomie « Les Quatre Saisons »	2016	2017	2018
jours RQS – Domicile collectif	5 728	5 167	5 803
<i>tx occupation</i>	86,95%	78,65%	88,33%
jours RQS – Foyer soleil	4 198	4 380	4 380
<i>tx occupation</i>	95,58%	100,00%	100,00%

**4-PETITE ENFANCE**

Point accueil et information parents	2016	2017	2018
nb familles reçues	396	364	389
nb dossiers présentés en commission d'attribution	895	935	779
taux d'accord en commission (accueil régulier de +15 h)	52%	51%	60%

Offre d'accueil petite enfance (EAJE et accueil individuel)	2016	2017	2018
nb total de places en EAJE à Bron (avec subvention publique)	274	274	274
nb total de places en EAJE / gestion CCAS	137	137	137
nb d'assistantes maternelles agréées	245	230	219

Crèche familiale « Les Diablerets »	2016	2017	2018
nb heures facturées	90 876	89 053	83 421
<i>taux occupation CAF</i>	63,75%	62,60%	58,52%
nb enfants accueillis	106	99	80

Crèche collective « Louise Michel »	2016	2017	2018
nb heures facturées	85 011	87 451	87 215
<i>taux occupation CAF</i>	68,25%	75,89%	75,88%
nb enfants accueillis	151	150	142

Jardin d'enfants « Arc en Ciel »	2016	2017	2018
nb heures facturées	27 802	28 461	28 335
<i>taux occupation CAF</i>	73,55%	75,29%	74,96%
nb enfants accueillis	56	60	63

Microcrèche « Petite Etoile »	2016	2017	2018
nb heures facturées	18 584	18 853	19 047
<i>taux occupation CAF</i>	72,79%	76,17%	78,00%
nb enfants accueillis	36	41	35

Relais Assistantes Maternelles « Ritournelles »	2016	2017	2018
nb assistantes maternelles utilisatrices	65	39	55
<i>tx couverture AM</i>	51,20%	51,32%	67,07%
nb enfants accueillis	169	83	99
nb familles utilisatrices	150	75	94

Relais Assistantes Maternelles « Ribambelles »	2016	2017	2018
nb assistantes maternelles utilisatrices	58	36	49
<i>tx couverture AM</i>	49,15%	46,75%	56,32%
nb enfants accueillis	166	84	122
nb familles utilisatrices	153	80	132

Relais Assistantes Maternelles « Tintaram »	2016	2017	2018
nb assistantes maternelles utilisatrices		41	52
<i>tx couverture AM</i>		48,23%	60,47%
nb enfants accueillis		112	124
nb familles utilisatrices		108	280

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 FÉVRIER 2019**

Compte-rendu affiché le : 14 février 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Président : M. LE MAIRE

**Secrétaire de séance :** Mme MOREL

**Membres présents :** 30

M. LE MAIRE, M. BOUDEBIBAH, Mme LARTIGUE-PEYROU, Mme SPAGGIARI-MEYNET, M. GIACALONE, Mme RODAMEL, M. SELLEM, Mme PIETKA, M. DOGANEL, M. SERRANO, Mme MERMOUD, M. BOUABDALLAH, M. MARANDEAU, Mme KIRASSIAN, M. ARNAUD, Mme DURAND-MOREL, M. ARDERIGHI, M. ANGOSTO, M. INAMI, Mme BERRHOUT-ROQUES, Mme MOREL, Mme BRUNET, M. CHAMPIER, Mme BOULARD, M. DUBIEF, M. JUSTET, M. GENIN, Mme DA SILVA, M. FEYSSAGUET, M. AMSELLEM

**Membres présents par procuration :** 5

Mme LAGARDE pouvoir à Mme SPAGGIARI-MEYNET  
Mme GUILLEMOT pouvoir à M. LE MAIRE  
Mme HAOUR pouvoir à M. BOUABDALLAH  
Mme CHAPPUIS pouvoir à Mme PIETKA  
Mme LABEEUW pouvoir à Mme BOULARD

**Membres absents:** 4

Mme VITALI, M. COMPAN, M. CRISTIN, M. IFRI

**Délibération n° 20190211DEL6**

**ACTION EDUCATIVE**  
**Classes d'environnement 2019**  
**Subventions accordées aux écoles**

**RAPPORTEURE : MME LARTIGUE-PEYROU**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 17-313 du 19 juin 2017, vous avez approuvé les modalités de financement des classes d'environnement.

Il convient désormais de verser aux coopératives scolaires des écoles qui organisent des séjours, les subventions correspondant à la participation de la Ville aux frais.

La liste des subventions à allouer s'établit comme suit :

**- Ecole élémentaire Alsace Lorraine**

4 classes de CE2, 104 élèves – Au cœur du Moyen Âge – 3 jours avec 2 nuitées du 13 au 15 mai 2019 au Centre « La joie de vivre » Verrière en Forez (42)

- Hébergement	964,60 €
- Transport	1 180,00 €

---

**Total à verser** **2 144,60 €**

Pour information, en dehors de ce dispositif, d'autres projets de classes découvertes ou de classes externalisées sur l'année scolaire 2018-2019 sont accompagnés financièrement par la Ville :

- l'école La Garenne, pour un voyage du 8 au 12 octobre 2018 au manoir de Vignet à Saint-Nectaire (63) : la Ville a financé directement le transport à hauteur de 1 900 €, le budget alloué aux classes « environnement » pour 2018 ayant déjà été distribué pour les projets du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

- les écoles Anatole France élémentaire et Pierre Cot élémentaire ont programmé des classes externalisées en journée au centre aéré, sur une semaine. La Ville prendra en charge directement le transport dans le cadre de son marché et les repas pris sur place, livrés par la cuisine centrale.

Les crédits nécessaires à la classe environnement Alsace Lorraine seront inscrits au budget primitif de l'année 2019, nature 6574, chapitre 65, fonction 255.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **FIXER** selon la proposition énoncée ci-dessus, le montant de la subvention à verser à la coopérative scolaire de l'école Alsace Lorraine pour la classe d'environnement organisée sur l'année civile 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jean-Michel LONGUEVAL**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 FÉVRIER 2019**

Compte-rendu affiché le : 14 février 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Président : M. LE MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme MOREL

**Membres présents** : 32

M. LE MAIRE, Mme LAGARDE, M. BOUDEBIBAH, Mme LARTIGUE-PEYROU, Mme SPAGGIARI-MEYNET, M. GIACALONE, Mme RODAMEL, M. SELLEM, Mme PIETKA, M. DOGANEL, M. SERRANO, Mme MERMOUD, M. BOUABDALLAH, M. MARANDEAU, Mme KIRASSIAN, M. ARNAUD, Mme DURAND-MOREL, M. ARDERIGHI, M. ANGOSTO, M. INAMI, Mme BERRHOUT-ROQUES, Mme MOREL, Mme BRUNET, M. CHAMPIER, Mme BOULARD, M. DUBIEF, M. JUSTET, M. GENIN, Mme DA SILVA, M. FEYSSAGUET, M. CRISTIN, M. AMSELLEM

**Membres présents par procuration** : 5

Mme GUILLEMOT pouvoir à M. LE MAIRE  
Mme VITALI pouvoir à Mme LAGARDE  
Mme HAOUR pouvoir à M. BOUABDALLAH  
Mme CHAPPUIS pouvoir à Mme PIETKA  
Mme LABEEUW pouvoir à Mme BOULARD

**Membres absents**: 2

M. COMPAN, M. IFRI

**Délibération n° 20190211DEL7**

**ACTION EDUCATIVE**

**Projet Educatif Territorial et Plan Mercredi - Convention 2018-2021**

**RAPPORTEURE : MME LARTIGUE-PEYROU**



Mesdames, Messieurs,

Après consultation des parents d'élèves et des enseignants à travers les conseils d'école, la Ville a fait le choix, avec application à la rentrée 2018, du retour à quatre jours d'école.

La Ville a souhaité maintenir son offre de service périscolaire et a simplement procédé à un ajustement des horaires tout en conservant la qualité du dispositif travaillé au moment de la mise en place de la réforme.

Par décret 2018-647 du 23 juillet 2018, le Ministre de l'Education Nationale annonce le dispositif «plan mercredi» afin de financer, via les crédits de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les activités nouvelles proposées le mercredi matin. Il est par ailleurs décidé que le temps du mercredi devient un temps «périscolaire», malgré l'absence d'école ce jour-là.

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) de la commune arrivant à échéance le 31 août 2018, le comité de pilotage du PEDT a souhaité répondre à cet appel d'offre de l'État, en intégrant le Plan Mercredi à son nouveau PEDT. Ainsi, la Ville a pu poursuivre un travail de fond sur sa politique enfance et jeunesse, et mieux intégrer les structures socio-éducatives associatives à la réflexion, à partir d'un état des lieux plus complet, même s'il n'est pas encore exhaustif.

La signature de ce PEDT avec Plan Mercredi (PEDT PM) permettra en effet aux acteurs associatifs de la Ville de bénéficier des avantages qui y sont liés. Ceux ci sont au nombre de trois.

1. Un financement majoré de la prestation de service ordinaire (PSO) (+ 0,46 €/h et par enfant; la PSO de base étant à 0,56€/h/enfant), pour les heures proposées dans les Accueils Collectifs de Mineurs déclarés. Seules sont prises en compte, les heures supplémentaires par rapport à 2017 (soit les mercredis matins). À noter que la CAF ne financera plus ces nouvelles heures dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse (via la prestation de service enfance jeunesse).

2. Un taux d'encadrement dérogatoire : 1 animateur pour 14 enfants (au lieu de 10) de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 (au lieu de 14) enfants de plus de 6 ans.

3. L'obtention d'un label qualité « Plan Mercredi » garantissant auprès du public, la considération par l'État de la bonne conformité de l'accueil proposé par la collectivité ou la structure accueillante.

La Ville a travaillé avec les 5 structures associatives qui proposent des accueils de loisirs le mercredi matin, à savoir :

- le Centre Social et Socioculturel les Taillis
- le Centre Social et Culturel Gérard Philippe
- la Maison de quartier des Essarts
- la Maison de quartier des Genêts
- le Centre Aéré permanent de Bron-Parilly

Ces structures sont inscrites dans le PEDT PM de Bron et pourront bénéficier de ces avantages.

Le comité de pilotage du 26 novembre 2018 a validé ce document et le groupe d'appui départemental (GAD) - instance intégrant les services de l'État dont l'avis est conforme- du 11 décembre 2018 l'a entériné. Le nouveau PEDT-PM de la Ville de Bron est valable pour une durée de 3 ans avec une application dès la rentrée 2018.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention PEDT et la convention charte qualité Plan Mercredi ci-annexées.

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
Reçu en préfecture le 13/02/2019  
Affiché le **SLO**  
ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rap

**Le Maire,**

**Jean-Michel LONGUEVAL**

## Projet éducatif de Territoire

### Entre

Monsieur le préfet du Rhône, ci-après nommé « le préfet »,

Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education Nationale du Rhône, ci-après nommé « l'inspecteur d'académie »,

Monsieur le directeur de la caisse d'allocations familiales du Rhône, ci après nommé « le directeur de la CAF »,

La commune de Bron, siège des écoles maternelles et/ou élémentaires citées dans la convention, représentée par son Maire Monsieur Jean-Michel LONGUEVAL ci-après nommé « la commune de Bron »

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet

La présente convention établit le projet éducatif de territoire, également nommé « PEDT » dans le cadre duquel peuvent être organisées, en application de l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, des activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles, élémentaires ou primaires, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Le PEDT est élaboré par la Commune, siège de ces écoles, ou l'établissement public de coopération intercommunale et conjointement par les services de l'Etat et les autres partenaires locaux, notamment associatifs ou autres collectivités territoriales.

### Article 2 : Territoire concerné

Le PEDT concerne les écoles suivantes :

- Groupe scolaire Alsace Lorraine
- Groupe scolaire Anatole France
- Groupe scolaire Ferdinand Buisson
- Groupe scolaire Jean Jaurès
- Groupe scolaire Jean Macé
- Groupe scolaire Jean Moulin
- Groupe scolaire Jules Ferry
- Groupe scolaire La Garenne
- Groupe scolaire Louise Michel
- Groupe scolaire Pierre Cot
- Groupe scolaire Saint Exupéry
- École maternelle Les Genets

**Article 3 : Liste des organisateurs d'accueils de loisirs périscolaires concernés par le PEDT (Mairie et/ou associations):**

- Mairie de Bron
- Le Centre social et socioculturel les Taillis
- Le Centre social et culturel Gérard Philippe
- La maison de quartier des Essarts
- La maison de quartier des Genêts
- Le Centre Aéré permanent de Bron-Parilly

**Article 4 : Présentation du PEDT**

Le PEDT, objet de la présente convention, est joint en annexe. Il précise :

- Le périmètre et le public concerné,
- les activités proposées et les objectifs éducatifs,
- les articulations entre les activités et les dispositifs existants,
- les partenaires du projet, la structure de pilotage et les modalités de pilotage,
- les modalités d'évaluation.

**Article 5 : Mesures concernant le taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires**

Conformément au décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 et sous réserve que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil garantissent la sécurité des enfants, la qualité éducative des activités périscolaires proposées et leur cohérence avec le projet d'école, les taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre de ce PEDT ne pourront être inférieurs à :

- dans le cas d'un accueil de loisirs périscolaire organisé jusqu'à 5 heures consécutives :
  - 1° d'un animateur pour quatorze mineurs âgés de moins de six ans ;
  - 2° d'un animateur pour dix-huit mineurs âgés de six ans ou plus ;

- dans le cas d'un accueil de loisirs périscolaire organisé plus de 5 heures consécutives, ou quelque soit la durée, lors de tout déplacement entre l'école et l'un des locaux des signataires du PEDT pendant le temps d'accueil de loisirs :

- 1° d'un animateur pour dix mineurs âgés de moins de six ans ;
- 2° d'un animateur pour quatorze mineurs âgés de six ans ou plus.

**Article 6 : Organisation des accueils de loisirs périscolaires dans le cadre du PEDT**

Tel que le prévoit l'alinéa 2 de l'article R. 227-20 du code de l'action sociale et des familles, les personnes qui participent ponctuellement avec le ou les animateur(s) à l'encadrement des activités périscolaires sont comprises, pendant le temps où elles y participent effectivement, et pour l'application de l'article R. 227-12 du même code, dans le calcul de ces taux d'encadrement.

Par dérogation au 1° du II de l'article R. 227-1 du même code, la durée minimale prévue pour les activités périscolaires par journée de fonctionnement est ramenée à une heure.

**Article 7 : Évaluation**

L'évaluation du PEDT a lieu dans les modalités prévues en annexe.

L'évaluation fait l'objet, **six mois avant son terme**, d'un rapport réalisé par la structure de pilotage mentionnée en annexe et à l'article L. 551-1 du code de l'éducation et transmis au préfet du département et à l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Education Nationale du Rhône.

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
Reçu en préfecture le 13/02/2019  
Affiché le **SLO**  
ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

**Article 8 : Durée**

Le PEDT est signé pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire

Des modifications pourront y être apportées par avenant, sous réserve d'acceptation par l'ensemble des signataires de la présente convention et de validation par le comité de suivi des PEDT.

Il peut être mis fin à ce PEDT à la demande de la collectivité territoriale concernée, ou en cas de manquements aux exigences du Code de l'action sociale et des familles, ou de manquements repérés dans sa mise en œuvre par l'un ou l'autre des signataires de la présente convention.

A Lyon, le 11 décembre 2018

Le maire,  
ou Le président de l'EPCI,

L'inspecteur d'académie, directeur académique des  
services de l'Education nationale

Le directeur de la Caisse d'allocations familiales du  
Rhône

Le préfet du Rhône

## Convention

### Charte qualité Plan mercredi

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.227-4 et R.227-1 ;

**Considérant** la convention du **11 décembre 2018** relative au projet éducatif territorial (PEdT) conclue en application des articles L.551-1 et R.551-13 du code de l'éducation et incluant notamment des activités périscolaires le mercredi ;

**Considérant** le ou les projets éducatifs et pédagogiques mentionnés aux articles R.227-23 à 25 des accueils de loisirs périscolaires de la collectivité ;

- Le maire de la commune de BRON
- Le Préfet du Rhône,
- L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale,
- Le directeur de la caisse d'allocations familiales (CAF)
- Les 5 associations partenaires et/ou opératrices dans la mise en œuvre des accueils collectifs de mineur :
  - ✓ Le Centre social et socioculturel les Taillis
  - ✓ Le Centre social et culturel Gérard Philipe
  - ✓ La maison de quartier des Essarts
  - ✓ La maison de quartier des Genêts (travail en cours)
  - ✓ Le Centre Aéré permanent de Bron-Parilly

Convient ce qui suit :

#### Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les obligations propres à chacune des parties pour œuvrer localement à la mise en place de la charte qualité du Plan mercredi.

Cette charte qualité Plan mercredi organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants;

- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

La charte est disponible sur le site [planmercredi.education.gouv.fr](http://planmercredi.education.gouv.fr).

### **Article 2 : Engagements de la collectivité :**

La collectivité s'engage à organiser le (ou les) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité.

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité renseigne, sur le document joint, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte le mercredi :

- liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)
- nombre total de places ouvertes (moins de 6 ans/6 ans et plus)
- typologie des activités
- typologie des partenaires
- typologie des intervenants

### **Article 3 : Engagements de l'Etat :**

Les services de l'Etat s'engagent à :

- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte, à travers notamment la mise à dispositions d'outils sur le site [planmercredi.education.gouv.fr](http://planmercredi.education.gouv.fr) ;
- rendre disponible sur ce même site des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés ;
- faire connaître au niveau national l'engagement de la collectivité dans la démarche qualité du Plan mercredi.

### **Article 4 : Engagements de la Caf :**

Les services de la Caf s'engagent à :

- accompagner le développement d'activités éducatives de qualité ;
- assurer le suivi des Plans mercredi conjointement avec les services de l'Etat ;
- apporter son concours financier dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022.

**Article 5 : Durée de la convention**

La présente convention est établie jusqu'au terme de la convention du projet éducatif territorial.

**Article 6 : Modification de la convention**

La présente convention peut être modifiée par avenant.

**Article 7 : Résiliation de la convention**

La convention peut être résiliée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la résiliation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre par son destinataire.

Le maire de la  
commune de BRON

Le préfet

Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale,  
directeur des services départementaux  
de l'éducation nationale

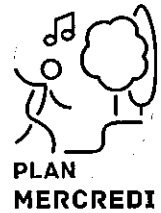
Le directeur de la caisse d'allocations  
familiales

A \_\_\_\_BRON\_\_\_\_\_, le 11 décembre 2018





Commune : BRON



Annexe

**INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU  
MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ**

**(A renseigner obligatoirement et à joindre à la convention de la charte qualité)**

**Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels déclarés:**

/

**Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires déclarés :**

- Centre social GP: Animation de  
proximité « Les sapins » 7-11 ans

**Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) déclarés:**

- Maison des Essarts

- Centre Aéré de Bron

- Centre social GP : ACM Gérard Philippe  
4-11 ans

- ACM 3/12 ans centre social et  
socioculturel Grand Taillis

- Centre social GP : ACM Pierre Cot 3-11  
ans

- Maison de Quartier les Genets

- ACM 3/12 ans centre social Petit Taillis

**Nombre de places ouvertes le mercredi :**

Enfants de moins de 6 ans : 234

Enfants de 6 ans et plus : 394

**Activités :**

x activités artistiques

x activités scientifiques

x activités civiques

x activités numériques

x activités de découverte de l'environnement

x activités éco-citoyennes

x activités physiques et sportives

**Partenaires :**

x associations culturelles

x associations environnementales

x associations sportives

x équipe enseignante

x équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)

x structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

**Intervenants (en plus des animateurs) :**

x intervenants associatifs rémunérés

x intervenants associatifs bénévoles

x intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)

x parents

x enseignants

x personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

**Observations :**



# **PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2018 – 2021**

## **AVEC PLAN MERCREDI**

(PEDTPM)

### **Ville de Bron**

## SOMMAIRE

A. CONTEXTE.....	4
I. Historique.....	4
II. Valeurs et enjeux.....	5
III. Partenaires.....	6
IV. Axes des projets d'école pris en compte dans la conception des activités périscolaires .....	7
V. Articulation avec les autres dispositifs.....	10
B. PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PEDTPM.....	11
I. Territoire et écoles concernés.....	11
BRON, une Ville au cœur de la Métropole Lyonnaise.....	11
BRON, Ville pour apprendre de la maternelle à l'université.....	11
II. Public concerné :.....	11
C. TEMPS CONCERNÉS DANS LA SEMAINE HORS MERCREDI.....	12
I. Les temps périscolaires dans les écoles hors mercredi .....	12
II. Les temps périscolaires dans les structures hors mercredi.....	15
III. Les interventions pendant le temps scolaire.....	17
D. LES TEMPS PÉRISCOLAIRES DU MERCREDI ET PLAN MERCREDI.....	19
E. OBJECTIFS ÉDUCATIFS EN ADÉQUATION AVEC LA CHARTE QUALITÉ DU PLAN MERCREDI.....	20
I. La place et le temps de vie de l'enfant.....	20
II. La mobilisation de la communauté éducative.....	20
III. La ville comme acteur éducatif privilégié.....	20
F. LES INTERVENANTS.....	21
G. PLANNING GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS PROPOSÉES.....	23
H. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION.....	25
I. Activités proposées par la Ville :.....	25
II. Activités proposées par le centre aéré permanent de Bron Parilly.....	26

III. Activités proposées par le centre social et socioculturel des Tamis.....27

IV. Activités par le centre social et culturel Gérard Philipe.....28

V. Activités proposées par la maison de quartier des Essarts.....29

I. PILOTAGE ET ÉLÉMENTS DE BILAN.....30

    I. Pilotage, coordination et évaluation du PEDTPM.....30

    II. Indicateurs d'évaluation.....30

J. MODALITÉS D'INFORMATION DES PARENTS.....31

Annexe 1 : Effectifs scolaires

Annexe 2 : Grilles tarifaires

Annexe 3 : Liste des ACM

Annexe 4 : Grilles de présentation du plan mercredi

Annexe 5 : Composition du comité de pilotage

## A. CONTEXTE

### I. Historique

À travers son projet éducatif de territoire, la Ville a fédéré un cadre partenarial avec les acteurs de la communauté éducative autour des activités proposées aux enfants et aux jeunes scolarisés sur son territoire pendant le temps périscolaire.

Pour la rentrée 2018-2019, en concertation avec l'ensemble des acteurs (parents d'élèves et conseils d'écoles), la Ville a fait le choix d'un retour à 4 jours d'école. Les modalités d'organisation de la semaine scolaire qui en découlent ont donné lieu à une large concertation de la communauté éducative (parents d'élèves, enseignants, associations, DDEN, IEN, personnel municipal, élus), notamment dans le cadre des travaux des groupes de travail et comités de pilotage du PEDT 2015-2018.

#### Semaine scolaire ancien PEDT :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir
7h30 - 8h45	8h45 - 11h45	11h45 - 13h45	13h45 - 16h	16h - 17h45

mercredi

Garderie	Temps scolaire	Garderie midi
7h30 - 8h45	8h45 - 11h45	11h45 - 12h15

#### Semaine scolaire nouveau PEDT :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir
7h30 - 8h30	8h30 - 11h30	11h30 - 13h30	13h30 - 16h30	16h30 - 17h45

Pas de classe le mercredi, mais des activités périscolaires dans le cadre du plan mercredi présentées ci après.

L'organisation structurelle des temps périscolaires a été maintenue mais adaptée au temps de travail quotidien des enfants. De nouvelles activités sont proposées les mercredis matin, s'appuyant notamment sur les actions proposées par les partenaires.

**Ainsi ce nouveau PEDT intègre les activités périscolaires du mercredi et propose de répondre aux critères du plan mercredi, notamment de la charte qualité.**

De plus, là où l'ancien PEDT se concentrait sur les temps périscolaires proposés à l'école, le nouveau Projet Éducatif De Territoire avec Plan Mercredi (PEDTPM) a l'ambition de s'ouvrir à certains temps scolaires et à l'ensemble des activités périscolaires. Il met donc en cohérence les interventions pendant tous les temps de la journée de l'enfant. Sont ainsi présentées les activités proposées par la Ville et ses partenaires que ce soit dans les écoles ou au sein des structures partenaires.

## II. Valeurs et enjeux

Le PEDTPM 2018-2021 a pour objectif premier d'offrir des parcours éducatifs cohérents et diversifiés pour tous les enfants et jeunes de la Ville avant, pendant et après le temps scolaire mais aussi les mercredis et pendant les vacances scolaires.

La Ville affiche sa volonté de proposer une organisation conforme aux dispositions du code de l'éducation relatives à l'organisation du temps scolaire dans les écoles et de conserver la gratuité des activités qu'elle propose et organise pendant les temps périscolaires du soir. Elle soutient par ailleurs ses partenaires associatifs pour maintenir un accès facilité pour tous, à toutes les autres activités.

Le réaménagement des rythmes scolaires a des implications multiples comportant de nombreux enjeux :

- pour les parents : organisation familiale, éventuel coût supplémentaire...
- pour les enseignants : modification des horaires de travail...
- pour les associations et acteurs des temps périscolaires : modification des propositions d'activités, nouvelle organisation à concevoir, financements à revoir...
- pour les services et agents municipaux : nouvelle organisation du travail, nouveaux horaires et nouvelles compétences, coûts supplémentaires...

### III. Partenaires

La communauté éducative est structurée autour des acteurs recensés dans le tableau ci-après.

<b>Les services municipaux</b>	
La Direction de l'Action Éducative La Direction des Sports et de la Vie Associative La Direction de la Culture (dont la médiathèque Jean Prévost) La Direction de la Communication La Coordination Jeunesse Le Service des espaces verts	
<b>Les partenaires institutionnels</b>	
Les services de l'État	Direction Académique des Services de l'Éducation nationale Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Les établissements publics	La Caisse d'Allocation Familiale de Lyon
Les fédérations d'éducation populaire	Les Francas
Les fédérations et associations de parents d'élèves	la FCPE, la PEEP, L'A.P.I.N.
<b>Les partenaires associatifs</b>	
Les équipements socio-éducatifs	La MJC Louis Aragon et la Cyberbase Le centre social et socioculturel les Taillis Le centre social et culturel Gérard Philipe La maison de quartier des Essarts La maison de quartier des Genêts Le Centre Aéré permanent de Bron-Parilly
Les structures culturelles	Pôle en Scènes Le cinéma Les Alizés La ferme du Vinatier École de musique la Glaneuse
Les associations éducatives et culturelles	Arts et développement Institut Egaligône Chœur Crescendo Échecs Club de Bron Lire et Faire lire
Les Associations sportives	30 clubs sportifs sur la Ville Sport dans la Ville

La Ville a engagé un travail partenarial plus spécifique sur les mercredis matin en particulier avec les structures éducatives suivantes :

- Le centre social et socioculturel les Taillis
- Le centre social et culturel Gérard Philipe
- La maison de quartier des Essarts
- La maison de quartier des Genêts
- Le Centre Aéré permanent de Bron-Parilly



#### **IV. Axes des projets d'école pris en compte dans la conception des activités périscolaires**

La Ville et ses partenaires accueillent jeunes et enfants fréquentant l'ensemble des écoles de Bron. Il faut donc tenir compte d'une diversité de projets d'école, liée à la spécificité des publics, aux choix des équipes éducatives et aux moyens disponibles. Chaque acteur périscolaire a développé des actions en lien avec les projets d'écoles en cohérence avec les attentes de la charte qualité plan mercredi ci-dessous présentées.

##### **Le centre social et culturel Gérard Philipe :**

Les enfants et jeunes fréquentant le centre social et culturel Gérard Philipe sont issus des établissements suivants : **écoles Pierre Cot, Jean Moulin, Ferdinand Buisson et La Garenne ; collèges Joliot Curie et Pablo Picasso.**

Les axes retenus sont les suivants :

##### **Favoriser le bien-être des enfants et des jeunes :**

Être attentif aux rythmes et besoins des enfants et des jeunes. Ils ont besoin de sécurité, de reconnaissance sociale, ce sont des moteurs pour leurs apprentissages. Les enfants et jeunes accueillis sont toujours intéressés par des propositions d'activités de qualité. Une attention est portée sur l'expression orale en développant des activités autour de l'éloquence et de la gestuelle.

##### **Lien avec les familles :**

Poursuivre l'implication des parents de manière active dans le loisir de leur enfant : un travail constant de l'équipe en direction, des parents est indispensable (régularité des rencontres, individuelles et collectives, travail de lien oral et écrit, invitation à des participations au cours d'ateliers...). Le centre social et culturel accompagne et anime la circulation des informations auprès des familles pour les encourager à utiliser davantage les lieux et services à leur disposition.

##### **Assurer la continuité des enseignements pour permettre à chaque enfant d'aller à son rythme dans son engagement d'éco-citoyen :**

Des actions dans le cadre de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) sont proposées (jeu du tri, plantations dans le quartier, participation au concours grainés de fleurs). Également des séances régulières au jardin de culture et un projet avec la fédération des associations de protection de la nature de Rhône-Alpes (FRAPNA).

##### **Soutenir les parcours des jeunes pour accompagner au quotidien leur émancipation et leur réussite scolaire :**

Par la proposition d'actions qui suscitent la curiosité (sorties culturelles, partenariat avec les Musées ...), en impliquant des jeunes dans des projets collectifs et solidaires, le centre social et culturel Gérard Philipe vise à développer l'esprit critique des enfants et des jeunes.

## **Le centre social et socioculturel les Taillis :**

Les enfants et jeunes fréquentant le centre social et socioculturel les Taillis sont issus des établissements suivants : **écoles Jean Macé, Saint-Exupéry, Louise Michel, Alsace Lorraine et Jean Jaurès ; collège Théodore Monod**

Les axes retenus sont les suivants :

### **Comprendre et respecter l'égalité filles/garçons**

La transmission d'une culture de l'égalité filles/garçons est un axe important développé par le centre social et socioculturel Les Taillis et tout particulièrement dans les ACM. En fonction de l'âge des enfants, l'égalité filles/garçons est travaillée sous forme de jeux, de discussion sur la place de chacun. Elle est abordée au quotidien par une proposition d'activités ouvertes à tous, une participation obligatoire dans la répartition des tâches (mettre la table, ranger, nettoyer les espaces de vie). Le centre social propose ainsi un fonctionnement ouvert à tous et identique pour tous. La participation à la célébration de la Journée des Droits de l'Enfant organisée par la Ville est une opportunité pour amener les enfants à réfléchir sur l'égalité des droits, la réalité des situations dans le monde.

### **Faire connaître aux enfants les notions de respect, de vie en société et les amener à devenir des citoyens responsables et libre**

Le centre social et socioculturel Les Taillis travaille sur la lutte contre les discriminations en passant par la valorisation des différences, ou au moins en donnant les éléments nécessaires afin que les différences soient admises et comprises.

Les règles de vie en collectivité sont souvent évoquées avec les enfants de manière la plus ludique possible, en prévoyant une restitution écrite ou visuelle qui permette de les reprendre au cours de la journée. Elles doivent être répétées régulièrement car des enfants peuvent ne pas avoir été présents lors de leur première énonciation. Elles sont le point d'encrage des discussions avec les enfants lors des comportements à risque ou non respectueux. Les animateurs doivent les aborder de manière à expliquer le sens de ces règles, leur intérêt pour la collectivité et l'évolution de l'enfant en vue de devenir un adulte responsable et intégré dans la société actuelle. Face à la violence notamment, ils doivent également ouvrir des pistes afin que les enfants envisagent des comportements autres en favorisant la communication, la conciliation, l'intervention d'un tiers par exemple.

### **Éducation au développement durable**

Le centre social et socioculturel Les Taillis développe de nombreuses activités autour du développement durable, notamment en lien avec le jardin partagé du Grand Taillis porté par un groupe d'adhérents et bénévoles. Des ateliers de jardinage, plantations, sensibilisation au compost, découverte de la flore et de la biodiversité sont organisés tout au long de l'année. Le centre social participe aussi aux événements portés par la Ville comme le concours Graines de Fleurs. La sensibilisation au développement durable passe aussi par des projets autour de la santé, de la protection de la planète, du tri des déchets, de l'alimentation...

### **Sensibiliser les enfants à la pratique artistique et au monde culturel**

Le centre social et socioculturel Les Taillis propose des activités variées et riches permettant d'éveiller et de susciter la curiosité des enfants souvent liée à leur motivation pour faire des

choses, en créant des effets de surprises, des sensibilisations aux projets, en activant leur imagination. Les activités sont construites sur des thématiques variées (sensibilisation aux arts numériques, création d'un journal, découverte des instruments de musique en lien avec la MJC).

### **La maison de quartier des Essarts :**

Les enfants et jeunes fréquentant la maison de quartier des Essarts sont issus des établissements suivants : **écoles Jules Ferry, Anatole France, Louise Michel et Alsace Lorraine ; collèges Théodore Monod et Pablo Picasso**

### **Éducation au développement durable**

Plusieurs actions (compost, jardin, animations,...) sont mises en place pour initier les enfants au développement durable.

### **Sensibiliser les enfants à la pratique artistique et au monde culturel**

Des ateliers ont lieu en temps scolaire et périscolaire au sein des écoles. D'autres ateliers ont lieu à la maison de quartier des Essarts en périscolaire et extrascolaire. Des liens sont faits entre eux à l'occasion des fêtes d'école et fêtes de quartier. Un défilé commun a eu lieu.

### **Centre aéré permanent de Bron Parilly :**

Le Centre Aéré, du fait de l'accueil des classes sur temps scolaire, est en lien avec toutes les écoles de Bron ainsi que les collèges, plus spécifiquement le collège Théodore Monod.

### **Agir au quotidien pour favoriser le «Vivre ensemble»**

Le centre comme lieu de partage, de respect, de « faire ensemble » où chaque individu a la possibilité de trouver sa place en tenant compte de la collectivité.

Mise en place de temps de réunions d'enfants et de débats autour de questions scientifiques et philosophiques. Participation au parcours philo dans le cadre du PTEAC (Parcours Territoriaux d'Éducation Artistique et Culturelle).

### **Mettre les enfants en relation avec le milieu naturel en situation de découverte et d'expérimentation**

Familiarisation des enfants avec la vie des animaux vivant dans le parc (écureuils, oiseaux mais aussi chenilles, araignées...).

Découverte et observation de la végétation.

Activités permettant de prendre du plaisir à côtoyer *-et à se confronter avec-* les éléments naturels.

Activités en lien avec le milieu naturel dans lequel est implanté l'équipement (fabrication de kazoos en cornouiller, ...).

Découverte de l'importance de la biodiversité et sensibilisation à la nécessité de préserver l'environnement.

Projets permettant de mesurer les enjeux de l'impact des activités sur l'environnement.

### **Sensibiliser les enfants aux activités scientifiques par des situations d'expérimentation**

Confrontation à la matière, aux matériaux et aux outils.

Actions en lien avec l'évolution scientifique, technique et technologique de la société.

Mise en relation avec des chercheurs dans le cadre des RNSB.

Mise en place d'un cycle d'astronomie délivrant une certification reconnue par l'AFA (Association Française d'Astronomie).

### **Sensibiliser les enfants aux activités culturelles en situation de découverte et d'action**

Projets prenant en compte leur environnement proche et de façon plus occasionnelle en lien avec des événements culturels locaux (Biennale d'Art Contemporain...).

Projets menés en partenariat avec les médiateurs culturels des différents musées.

### **Créer, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil de tous publics**

Attitude commune des personnels (animation, administratif, entretien) dans un esprit de justice vis-à-vis de tous en prenant en compte l'identité de chacun (spécificité de chaque enfant) dans la réalité du fonctionnement du Centre Aéré.

Mixité sociale (tarifs dégressifs, service de car desservant tous les quartiers de la ville).

Projets en partenariat permettant la rencontre d'autres publics.

### **Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap**

Réfléchir aux conditions d'accueil, aux pratiques à mettre en œuvre.

Mettre en place les moyens pour un suivi individualisé.

### **Favoriser les temps d'implication des parents**

Participation aux instances de l'association.

Implication dans des temps d'animations partagées avec les enfants.

Mise en place de temps d'échanges sur le thème de l'éducation.

## **V. Articulation avec les autres dispositifs**

Les liens de cohérence et de complémentarité avec les projets d'écoles seront recherchés ainsi qu'avec tous dispositifs existants sur le territoire :

Le Contrat Educatif Local (**CEL**), orienté sur les collégiens

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (**CLAS**)

Le Contrat Enfance Jeunesse promu par la CAF (**CEJ**)

Ville Vie Vacances promu par l'État et la CAF (**VVV**)

Les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (**REAAP**)

Les Parcours Territoriaux d'Éducation Artistique et Culturelle (**PTEAC**)

Le Programme de Réussite Éducative (**PRE**)

Délégation Interministérielle de Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine (**DILCRAH**)

Mission Interministérielle de Lutte Contre les Drogues et les Conduites Addictives (**MILDECA**).

Une des ambitions de la Ville est d'apporter plus d'équité et de solidarité, fondements du pacte républicain. Les actions et dispositifs existants sont donc maintenus et enrichissent l'offre éducative pour les enfants. Ces contrats et dispositifs ne sont pas réservés aux seules écoles en Éducation Prioritaire mais se déploient sur toute la Ville.

## **B. PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PEDTPM**

### **I. Territoire et écoles concernés**

#### **BRON, une Ville au cœur de la Métropole Lyonnaise**

Située à l'Est de Lyon, Bron est l'une des 59 communes de la Métropole de Lyon. Forte de ses 41 232 habitants, la Ville accueille de nombreux équipements d'agglomération. Des événements culturels et sportifs de renom jalonnent également son calendrier, riche en manifestations. Bron est aussi le poumon vert de l'Est Lyonnais, avec plus de 260 hectares de verdure, dont le Parc de Parilly, le Fort de Bron et le Bois des Essarts.

Bron comprend des zones résidentielles importantes mais aussi deux quartiers en Politique de la Ville. Le taux de logement social est de 28,2 % (taux SRU).

#### **BRON, Ville pour apprendre de la maternelle à l'université**

Bron dispose sur son territoire d'une offre complète d'établissements scolaires de l'école maternelle à l'Université :

- 11 groupes scolaires (élémentaires et maternelles) et une école maternelle
  - REP+ (Réseau d'Education Prioritaire) : 1 groupe scolaire (P. Cot)
  - REP : 5 groupes scolaires (Anatole France, Jean Macé, Saint-Exupéry, Jean Moulin, La Garenne)
  - DIF (école en milieu difficile) : 2 groupes scolaires (Ferdinand Buisson et Jean Jaurès) et une maternelle (Les Genets)
  - Autres Ecoles : 3 écoles (Jules Ferry, Louise Michel et Alsace Lorraine).
- 3 collèges publics qui totalisent 1 526 collégiens
- 3 lycées dont 2 d'enseignement professionnel qui rassemblent 2 840 élèves
- L'Université Lyon 2 et ses 16 000 étudiants
- L'Ecole de Santé des Armées et ses 900 élèves.

### **II. Public concerné :**

Le PEDTPM concerne les enfants et les jeunes de 3 à 18 ans, avec un regard vigilant sur les passerelles entre les différents âges pour assurer une cohérence avec les différents dispositifs éducatifs (CEJ, PRE, etc).

Ainsi, cela représente :

- 4 233 enfants d'âge primaire dont 1 750 en école maternelle et 2 483 en école élémentaire scolarisés dans les écoles réparties sur l'ensemble du territoire de Bron. (Cf. tableau en annexe 1)
- 1 526 collégiens répartis sur 3 collèges
- 2 840 lycéens répartis sur 3 lycées.

## C. TEMPS CONCERNÉS DANS LA SEMAINE HORS MERCREDI

### I. Les temps périscolaires dans les écoles hors mercredi

La Ville est responsable de l'ensemble des temps périscolaires mis en place dans les écoles brondillantes hors mercredi. Ces temps sont donc entièrement encadrés par du personnel municipal : ATSEM (dans les équipes d'encadrement des écoles maternelles) et animateurs vacataires. Un référent périscolaire est présent sur chaque groupe scolaire. Il est le garant du bon déroulement de l'ensemble des temps périscolaires.

Les taux d'encadrement ont été améliorés par rapport au précédent PEDT et tendent désormais vers :

- 1 adulte pour 15 enfants en maternelle (précédemment 1/20)
- 1 adulte pour 20 enfants en élémentaire (précédemment 1/25).

#### GARDERIE DU MATIN (7h30-8h20)

Ce service est proposé dans l'ensemble des écoles de la Ville, à partir de 7h30 les jours d'école. L'objectif est de permettre à l'enfant d'entrer progressivement dans le temps collectif. Les animateurs proposent des jeux libres et du matériel aux enfants. Différents espaces pourront être aménagés : espace lecture, calme, jeux de construction, dessin/coloriage, etc. L'accueil se fait "au fil de l'eau" jusqu'à 8h10, au-delà les parents devront attendre l'ouverture des portes de l'école. Il s'agit d'un accueil payant. La logique est d'y accueillir en priorité les enfants qui ne sont pas inscrits à l'accueil du soir, dans le but de réduire le temps collectif de l'enfant.

Effectifs d'enfants accueillis par école :

Alsace Lorraine	77
Anatole France	15
Ferdinand Buisson	50
Les Genêts	5
Jean Jaurès	56
Jean Macé	4
Jean Moulin	28
Jules Ferry	39
La Garenne	52
Louise Michel	73
Pierre Cot	16
Saint-Exupéry	14
<b>TOTAL</b>	<b>429</b>

## PAUSE MERIDIENNE (11h30-13h30)

La restauration scolaire est organisée dans chaque école et accueille 2 400 élèves environ chaque jour entre 11h30 et 13h30 : 790 en maternelle et 1 610 en élémentaire. Il s'agit d'un accueil payant, avec tarif variable selon le quotient familial. Tous les enfants sont accueillis, dans la limite de la capacité d'accueil. Si cette capacité d'accueil est atteinte et pour garantir un fonctionnement sécuritaire de ce service, pourront être accueillis en priorité à 4 jours par semaine :

- les enfants dont les deux parents (ou le parent isolé) exercent une activité professionnelle déclarée ou sont en formation (justificatif à fournir),
- les enfants dont les parents connaissent des problèmes de santé (certificats médicaux),
- les enfants dont les familles connaissent des difficultés sociales et qui font l'objet d'un suivi par les travailleurs sociaux.

Ensuite seront accueillis, une ou deux fois par semaine en fonction de l'ordre d'inscription, les autres enfants qui n'entrent pas dans les critères de priorité. Un délai de 11 jours s'applique pour toute réservation. Ce délai permet la commande des denrées alimentaires nécessaires à la fabrication des repas, ainsi que l'organisation de l'encadrement pour les accueils.

Les écoles maternelles fonctionnent en service à table, tandis que les écoles élémentaires sont équipées en self, afin d'offrir un meilleur service et de pouvoir accroître le nombre d'enfants accueillis. Les équipes d'animateurs encadrent les enfants, sous la responsabilité des référents périscolaires. 3 objectifs spécifiques sont associés à ce temps :

- donner au moins 20 minutes à tous les enfants pour se restaurer,
- développer le sens du goût des enfants en les incitant à goûter à tout,
- proposer des activités ludiques afin de rendre ce temps agréable et de "couper" avec les activités d'enseignement du temps scolaire. Tous types d'activités sont envisageables selon les espaces disponibles : sportive, culturelle, manuelle, temps calme, etc...

La prise en charge sur ce temps ne se fait que si l'enfant est présent en classe le matin et l'après-midi. Les départs d'enfants ne sont pas autorisés, hormis rendez-vous médical uniquement sur justificatif fourni par la famille.

Des particularités sont à noter en maternelle :

- la présence d'ATSEM permet d'assurer une continuité sur la journée de l'enfant,
- la possibilité de proposer aux plus petits un temps de sieste dès la fin du repas, en accord avec l'Éducation Nationale.

Effectifs d'enfants accueillis par école :

Alsace Lorraine	350
Anatole France	150
Ferdinand Buisson	237
Les Genêts	30
Jean Jaurès	296
Jean Macé	112
Jean Moulin	186
Jules Ferry	202
La Garenne	365
Louise Michel	225
Pierre Cot	159
Saint-Exupéry	159
<b>TOTAL</b>	<b>2 471</b>

## ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR

Cet accueil est également proposé dans l'ensemble des écoles de la Ville entre 16h30 et 17h45. Il s'agit d'un service gratuit pour les familles. Tous les enfants sont accueillis : le nombre d'animateurs est mis en place en fonction du nombre d'enfants inscrits.

C'est le temps le plus à même de voir se développer des activités. Outre celles proposées par les animateurs, des parcours découvertes sont programmés dans chaque groupe scolaire aux enfants d'élémentaire, par des intervenants extérieurs spécialisés. Exemples d'activités : théâtre, badminton, base-ball, danse, etc...

Ces parcours sont proposés sur des périodes de vacances à vacances entre novembre et début juin aux élémentaires uniquement, prioritairement les cycles 2 et 3. Un parcours est destiné au même groupe d'enfants sur la période, l'objectif étant de faire découvrir aux enfants plusieurs activités sur l'année et ainsi faciliter une éventuelle orientation vers une association spécialisée. Les parents n'ont pas besoin de réaliser une inscription : c'est le référent périscolaire qui crée un groupe en fonction des enfants intéressés par l'activité mise en place. La programmation n'est pas effectuée à l'année mais période par période, selon les vœux des référents périscolaires et/ou directeurs d'école, les contraintes matérielles (locaux disponibles au sein de l'école, matériel, etc...), les disponibilités des intervenants extérieurs et le budget disponible.

Cet accueil périscolaire du soir est ouvert en priorité aux enfants qui ne sont pas inscrits à la garderie du matin et est gratuit. Les familles ont le choix entre 2 temps :

- l'accueil court de 16h30 à 17h,
- l'accueil long de 16h30 à 17h45.

Cette organisation a été choisie afin de favoriser les possibilités de départ échelonné et ainsi essayer de réduire au maximum la présence des enfants en temps collectif.

De 16h30 à 17h : temps de relâche après leur journée de classe. Prise du goûter (fourni par la famille).

De 17h à 17h45 : alternance entre temps de travail personnel une fois par semaine et activités ludiques et pédagogiques les trois autres jours, selon le roulement hebdomadaire établi dans chaque groupe scolaire.



Effectifs d'enfants accueillis par école :

	Temps court 16h30-17h	Temps long 16h30-17h45
Alsace Lorraine	241	133
Anatole France	121	103
Ferdinand Buisson	250	111
Les Genêts	30	25
Jean Jaurès	232	157
Jean Macé	121	81
Jean Moulin	192	122
Jules Ferry	173	109
La Garenne	234	167
Louise Michel	187	124
Pierre Cot	164	116
Saint-Exupéry	188	169
<b>TOTAL</b>	<b>2 133</b>	<b>1 417</b>

## II. Les temps périscolaires dans les structures hors mercredi

### • Maison de quartier des Essarts

Les ateliers suivants sont organisés :

- Ateliers danse :

- le mardi soir en récupérant les enfants à l'école. 4 ateliers moderne jazz (participants : 25 enfants 3-4 ans, 10 enfants 4-5 ans, 11 enfants 6-8 ans, 8 enfants 8-12 ans) et 2 ateliers break (10 enfants de 6 à 15 ans),

- danse écossaise le lundi soir dans la continuité d'un atelier organisé par une enseignante à l'école Jules Ferry autour de la danse écossaise. Enfants et adultes sont réunis (24 participants),

- atelier hip-hop le mercredi (16 enfants de 8-10 ans, 8 enfants de 11-15 ans),

- atelier de danses antillaises le samedi (10 enfants de 6-8 ans et 10 enfants de 9-12 ans).

- Ateliers théâtre : deux ateliers le jeudi en récupérant les enfants à la sortie de l'école (12 enfants de 6-8 ans et 9 enfants de 9-12 ans),

- Atelier football amateur le samedi matin (15 enfants de 6-15 ans),

- Ateliers d'aide aux devoirs le lundi et jeudi ouvert à tous mais avec des enfants qui peuvent être envoyés par les enseignants de l'école Jules Ferry (18 enfants du CE1 à la 4°).

### • Centre social et culturel Gérard Philipe

Dans le cadre du **contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)**, Le centre social et culturel Gérard Philippe accueille les enfants des quatre écoles du quartier du Terrailon : Pierre Cot, Ferdinand Buisson, La Garenne, Jean moulin, du lundi au vendredi de 16h30 à 18h. Les lundis et jeudis accueil des CP et CE1 et les mardis et vendredis accueil des CE2, CM1 et CM2. 43 enfants accueillis en 2018/2019 pour 40 places : il existe une très forte demande pour cet accompagnement. Le centre social et culturel accueille également des collégiens le mardi et jeudi de 18h à 19h30 sous forme d'ateliers collectifs (41 jeunes pour l'année scolaire 2018/2019).

**Projet DEMOS** : le mardi de 16h30 à 18h30 et le jeudi de 15h30 à 17h30 (1h en temps scolaire). Démon est un dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale qui va permettre à quinze enfants âgés de 7 à 8 ans et scolarisés en CE1 à l'école Jean Moulin et en CE2 à l'école Pierre Cot de participer à un orchestre symphonique grâce à une pédagogie associant expression corporelle, chant et apprentissage collectif d'un instrument. A Bron, ce sont les cordes qui ont été choisies (violon, alto et violoncelle). Chaque enfant a reçu un instrument qui lui est confié pendant la durée du projet.

Démon, c'est aussi un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. Il propose un apprentissage de la musique classique à des enfants ne disposant pas d'un accès facile à cette pratique. Cinq villes de l'agglomération lyonnaise (Givors, Vaulx-en-Velin, Lyon, Décines et Bron) participent à Démon, un orchestre qui est composé au total de cent vingt enfants.

Le centre social et culturel Gérard Philippe propose aussi, en partenariat avec le service des animations sportives de la Ville, des ateliers sportifs les jeudis et vendredi soirs, de 18h à 19h30, à l'espace Jacques Duret pour un public adolescent (12-15 ans).

#### • **Centre social et culturel des Taillis**

Dans le cadre du CLAS, le centre social et socioculturel Les Taillis propose plusieurs ateliers d'accompagnement à la scolarité en direction des primaires et des collégiens. Les enfants sont accueillis dans deux lieux différents sur le quartier de Parilly, en salle Eire (rue Paul Pic) et au 154 avenue Saint-Exupéry :

- ateliers collectifs CP-CE1 les lundi et jeudi de 17h à 18h,
- ateliers collectifs CE2, CM1 et CM2, les mardis et vendredis, de 17h à 18h,
- ateliers collectifs 6è-5è les lundis et jeudis de 18h à 19h,
- ateliers collectifs 4è-3è les mardis et vendredis de 18h à 19h.

Des accompagnements individuels sont aussi proposés aux enfants de CP et de CE1, dans les familles. Cet accompagnement est proposé par les maîtres et maîtresses en concertation avec les parents.

Deux ateliers complémentaires sont également mis en place :

**Les Ateliers en couleurs** : ils ont pour objectif principal de développer, cultiver et restaurer la confiance en soi de certains élèves en difficulté scolaire et de les accompagner dans la réussite de leur scolarité.

**Les Ateliers Arc en ciel** : ils ont pour objectif de favoriser l'expression orale des jeunes, développer la confiance en soi, faire émerger des savoirs. Permettre une évolution sur le plan relationnel, apprendre à être à l'écoute et à respecter le temps de parole de chacun mais aussi adopter un comportement garantissant l'épanouissement au sein d'une structure

scolaire. Il familiarise le jeune au respect des règles de vie, le pousse à se surpasser, l'aide à accepter l'échec sans dramatiser.

Le centre social et socioculturel Les Taillis propose aussi, en partenariat avec le service des animations sportives de la Ville, des ateliers sportifs les jeudis soirs, de 18h à 19h30, au gymnase Antoine Muguet pour un public adolescent (12-15 ans).

- **Centre aéré de Bron**

Le Comité de Gestion du Centre Aéré Permanent de Bron-Parilly s'implique au fur et à mesure des structurations liées aux réformes des rythmes scolaires. L'équipe d'animation intervient entre autres sur les parcours découvertes dans les écoles primaires.

Dans les collèges, il propose également des activités périscolaires, un atelier d'écriture entre autres, en lien avec le club photo du collège Théodore Monod.

L'équipe de professionnels intervient aussi sur des projets en extérieurs en partenariat avec d'autres structures dans différents domaines comme le scientifique, l'expression, le développement durable. Le Centre aéré de Bron est amené ainsi à s'impliquer dans les politiques éducatives de la Ville.

Il est également impliqué dans les travaux du PRE (Programme de Réussite Éducative).

L'équipe d'animation participe activement aux différents travaux de réflexion portant sur la coéducation en lien avec l'Éducation Nationale et les autres acteurs socio-éducatifs de la Ville. Ces réflexions ont amené l'équipe du Centre à avoir des temps de rencontre avec les parents, financés dans le cadre du REAPP.

- **Animations de proximités en partenariat avec la Ville jeudi et vendredi soir**

La Ville a construit un partenariat avec les centres socioculturels des quartiers de la politique de la ville (Parilly et Terrailon) et l'association Sport dans la Ville. Sur chaque créneau un animateur de la ville et un animateur d'une structure co-animent des activités multi-sports pour des jeunes entre 12 et 18 ans. Ces accueils ont lieu en soirée de 18h à 19h30.

### **III. Les interventions pendant le temps scolaire.**

- **La Ville de Bron**

Au-delà de la mise à disposition d'un ATSEM par classe de maternelle (68), la Ville intervient sur le temps scolaire au niveau sportif et culturel.

**11 Éducateurs sportifs** travaillent avec les enseignants pour proposer des séances d'EPS terrestres et nautiques. Les pratiques à taux d'encadrement renforcé (course d'orientation, vélo, roller, grimpe, etc.) et des pratiques dites innovantes (Kin Ball, Tchouckball) sont ainsi accessibles aux classes brondillantes et ce en accord avec la convention EPS signée entre la Ville et l'Éducation Nationale.

**Événementiel sportif, partenariat avec l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP)** : dans le cadre de ce partenariat les éducateurs de la Ville organisent en début d'année scolaire les « courses contrats » qualificatives au cross départemental. Au mois de juin ils proposent aux classes licenciées USEP des sorties à la journée pour

pratiquer la course d'orientation et le VTT. Enfin, la Ville, l'Office Municipal des Sports et l'USEP proposent à toutes les classes licenciées USEP « les jeux de Bron » qui se déroulent sur 2 à 3 journées, au mois de juin. Les élèves ont alors l'occasion de découvrir plusieurs activités sportives qu'ils n'ont pas pratiqué pendant l'année. L'esprit compétitif est mis de côté pour mettre l'accent sur la coopération, l'entraide et le fair-play (Trophée du fair-play).

**1 Intervenante musique** intervient dans une moitié des écoles de Bron une année sur 2. Elle propose un accompagnement autour de projets musicaux divers. Elle coordonne également la classe orchestre, dispositif porté en partenariat avec l'association La Glaneuse.

**Les journées de la lecture à la médiathèque** permettent à près de 400 enfants d'approcher l'univers du livre et de rencontrer les auteurs. Près de 120 classes bénéficient de **spectacles scolaires par l'association Pôle en Scènes** à la salle Albert Camus et de nombreuses séances de **cinéma** sont également financées par la Ville. Des interventions sur la citoyenneté sont proposées par un juriste de la Maison de la Justice et du Droit et la coordinatrice jeunesse (environs 35 par an).

- **Maison de quartier des Essarts**

Sur le temps scolaire, des interventions autour de la danse sont proposées :

- à l'école Jules Ferry élémentaire et maternelle autour de la danse avec des projets présentés lors de la fête d'école,
- aux collèges Pablo Picasso et Théodore Monod.

- **MJC et Cyber base**

Ils interviennent également sur le temps scolaire et proposent des activités autour des activités numériques.

- **Centre aéré Permanent de Bron-Parilly**

Il organise des accueils des classes des écoles primaires. Le Centre accueille aussi des classes des collèges en fonction de projets prédéterminés. L'accueil des classes des écoles de Bron au Centre Aéré sur le temps scolaire fonctionne depuis presque aussi longtemps que l'accueil de loisirs. En lien étroit avec le service Action Éducative de la Ville qui met à disposition des enseignants et de leurs élèves, des transports, du matériel pédagogique et des agents, cet accueil se fait en partenariat avec l'Inspection de l'Éducation Nationale.

Dans ce cadre, le Centre Aéré a accueilli sur 2017/2018, 79 classes différentes des 11 écoles ou groupes scolaires de la Ville. L'équipe d'animation accompagne les classes de Bron dans les pratiques d'activités scientifiques et techniques autour d'un défi sur un thème annuel. L'objectif du projet est la méthode expérimentale, "comprendre le monde avec ses mains". En fin d'année, une exposition présentant les réalisations des différents participants fait l'objet d'une visite animée adressée aux enfants de Bron. Chaque année cela représente une vingtaine de classes participantes.

En 2017-2018, le Centre aéré de Bron a proposé des activités à l'ensemble des écoles de la Ville :

- 158 séances peinture, dessin, terre, bois, découpage/collage (3 326 enfants),

- 187 séances de course d'orientation et vélo en partenariat avec les ETAPS de la Ville (4 438 enfants),
  - 92 séances de défis scientifique (1 806 enfants).
- Il accueille aussi des classes « extérieures » sur plusieurs jours. En 2017-2018, 7 classes ont été accueillies autour de 3 projets spécifiques liés aux sciences.

L'accueil des classes des collèges est plus récent et se fait en fonction de projets élaborés dans le cadre du PTEAC (Parcours Territorial d'Education Artistique et Culturelle, parcours philo) ou dans le cadre des coordinations des Réseaux d'Éducation Prioritaire. Il a accueilli et participé à l'animation de la semaine Corps et Santé pour les 7 classes de 5<sup>e</sup> du collège Théodore Monod en avril 2018. Il a accueilli et participé à l'animation de la semaine de cohésion pour les 7 classes de 6<sup>e</sup> du même collège début novembre 2018.

## **D. LES TEMPS PÉRISCOLAIRES DU MERCREDI ET PLAN MERCREDI**

Plusieurs accueils d'enfants et de jeunes sont proposés le mercredi sur la Ville. Ils sont gérés par différents partenaires et certains fonctionnent en coopération avec la Ville. Vous trouverez en annexe 3 la liste des ALSH soumis à déclaration DDCSPP et pouvant prétendre aux financements CAF.

- Maison des Essarts
- Centre social Gérard Philippe : Animation de proximité « Les sapins » 7-11 ans
- ALSH Gérard Philippe 4-11 ans
- ALSH Pierre Cot 3-11 ans
- Centre Aéré de Bron
- Centre social et socioculturel des Taillis
- Maison de quartier des Genêts

Ils tendent tous vers le respect de la charte qualité mise en place dans le cadre du plan mercredi. Vous trouverez en annexe 4 les grilles de présentation du plan mercredi mettant en relation les actions proposées par ces structures et les objectifs de la charte qualité du plan mercredi.

Des accueils non soumis à déclaration sont également proposés le mercredi :

- Ecole municipale des sports pour les enfants de 4 à 6 ans le mercredi de 10h à 12h.

Le mercredi matin, la Ville propose des jeux d'initiation et d'éveil sportif dédiés aux enfants de 4 à 6 ans via son Ecole Municipale des Sports les « P'tits Gônes » encadrée par les éducateurs sportifs de la Ville.

- Animations de proximités pour les 9-11 ans les mercredis de 9h à 11h30 :

Des animations multi-sports gratuites sont proposées dans les quartiers de Terrailion et Parilly. Les jeunes sont accueillis dans 2 gymnases de la Ville et pratiquent des activités sportives au choix sur des cycles de plusieurs séances. Ces séances sont encadrées par des animateurs sportifs municipaux.

## **E. OBJECTIFS ÉDUCATIFS EN ADÉQUATION AVEC LA CHARTE QUALITÉ DU PLAN MERCREDI**

Les 3 objectifs du premier PEDT sont reconduits et intègrent les attentes formulées dans la charte qualité du plan mercredi.

- La place et le temps de vie de l'enfant,
- Mobiliser la communauté éducative,
- Positionner la Ville comme acteur éducatif privilégié.

Ces objectifs ont fait l'objet de discussions au sein du comité de pilotage, pour qu'ils deviennent des objectifs partagés par l'ensemble des membres de la communauté éducative.

### **I. La place et le temps de vie de l'enfant**

- améliorer les conditions d'accueil et de vie sur tous les temps de vie collective de l'enfant (Charte qualité Plan mercredi),
- favoriser l'exercice de la citoyenneté,
- favoriser l'accès à l'art, aux sciences et aux pratiques culturelles et sportives.

### **II. La mobilisation de la communauté éducative**

- associer les parents et les acteurs éducatifs pour soutenir et accompagner la réussite éducative de tous les enfants (charte qualité plan mercredi),
- continuer de développer les partenariats entre les structures, les établissements scolaires et la ville,
- décliner et favoriser les actions autour des valeurs fondatrices de l'action publique (laïcité, vivre ensemble, prise en compte des diversités, lutte contre les discriminations...),
- faire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant le cadre de référence pour tous les acteurs éducatifs.

### **III. La ville comme acteur éducatif privilégié**

- structurer la cohérence des actions favorisant la réussite éducative de tous les enfants (Charte qualité plan mercredi),
- favoriser et améliorer l'accès de tous les enfants à l'action éducative (Charte qualité plan mercredi),

- mise en valeur de la richesse des territoires (Charte qualité plan mercredi),
- améliorer la lisibilité des actions menées par la Ville et ses partenaires.

Au-delà de la prise en compte de ces objectifs dans les accueils déclarés le mercredi, ils pourront être appliqués à ceux des autres jours, déclarés ou non. Ils seront intégrés dans la rédaction du prochain projet pédagogique périscolaire de la Ville.

## F. LES INTERVENANTS

De nombreux acteurs interviennent sur les temps de l'enfant. ATSEM, enseignants et agents titulaires de la Fonction Publique constituent le noyau sur les temps périscolaires dans l'école. Cet encadrement est complété par des animateurs vacataires et des intervenants associatifs, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des parcours découvertes.

Par ailleurs, les structures partenaires travaillent avec des animateurs permanents et vacataires et font parfois appel à des intervenants spécialisés dans certains domaines spécifiques. Vous en trouverez la liste ci-dessous.

Activités	Intervenants ou structures	Statut de l'intervenant	Public concerné (Mater-Elem-jeunes)
Activités diverses (sportives, manuelles, ludiques, ...)	Ville de Bron	Animateurs Vacataires Enseignants ATSEM	Élémentaires Maternelles
Temps de travail personnel	Ville de Bron	Animateurs Vacataires Enseignants	
Danse hip hop	Maison des Essarts	Association	Élémentaires
Escrime	Académie d'escrime de Bron	Club sportif	Élémentaires
Échecs	Ville de Bron	Animateur vacataire	Élémentaires
Cyber-base	MJC	Association	Élémentaires
Handball	Bron Handball	Club sportif	Élémentaires
Athlétisme	ASUL Bron	Club sportif	Élémentaires
Badminton	Squash Evasion	Club sportif	Élémentaires
Baseball	Baseball softball club	Club sportif	Élémentaires

Découverte musicale	École de musique Harmonie La Glaneuse	Association	Élémentaires
Lutte	Bron lutte olympique	Club sportif	Élémentaires
Activité scientifique	Centre aéré	Association	Élémentaires
Activités sportives (ultimate, tchouk ball, cirque...)	Ville de Bron	ETAPS	Élémentaires
Projet DEMOS	École de musique la Glaneuse	association	Élémentaires
Accueil de Loisirs sans hébergement	Centre social et socioculturel Les Taillis  Centre socialet socioculturel Gérard Philipe  Maison de quartier des Essarts  Centre aéré	Animateurs permanents et vacataires	3/17 ans






Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le **SLO**  
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

Planning du mercredi\* :

	Organisateur	Activités / Horaires											
		8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h
Mercredi	Ville de Bron	Animations de proximité multisport 9h-11h30											
		EMS 10h-12h											
	Centre social Gérard Philippe	ALSH Gérard Philippe 4/11 ans 8h-17h30 avec repas											
		ALSH Pierre Cot 3-11 ans / 9h-12h et 13h30-17h											
		Animation de proximité à résidence des Sapins 10h-12h et 14h-17h											
		Secteur jeunes 13h30-17h ou 19h30											
	Maison de quartier des Essarts	Accueil collectif de mineurs 8h-18h											
		Hip-hop 7/12 ans 14h-15h											
		Hip-hop 7/12 ans 15h-16h											
		Hip-hop 7/12 ans 16h-17h											
		Ballet 12/17 ans 18h											
	Centre social Les Taillis	Accueil collectif de mineurs 3/5 ans Grand Taillis 8h-18h											
		Accueil collectif de mineurs 3/5 ans Jean Macé 8h-18h											
		Accueil collectif de mineurs 6/12 ans Jean Macé et Grand Taillis 8h-18h											
Animations de proximité en pieds d'immeubles 6/17 ans													
Maison de quartier des Genêts													
Centre aéré	Accueil collectif de mineurs 8h-18h												


\* détail du Planning du mercredi matin en Annexe 4.

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-216900250-20190211-20190211 DEL7-DE

## H. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

### I. Activités proposées par la Ville :

ACTIVITÉS	INSCRIPTIONS (Délai, Procédure, âge)	Cycles/séances	Tarifs (gratuité, QF, séances, Cotisation, etc.) *détails en annexe 2
Garderie du matin	A destination des enfants des écoles primaires. Dossier d'inscription préalable (Physique ou dématérialisé) Délai de réservation 3 jours	Quotidien durant les périodes scolaires (7h30-8h20)	1 <sup>er</sup> enfant : 1,60 € / jour 2 <sup>ème</sup> enfant : 1,28 € / jour Si plus de 11 jours dans le mois : forfait de 19,20 € maximum / mois
Pause méridienne	A destination des enfants des écoles primaires. Dossier d'inscription préalable (Physique ou dématérialisé) Délai de réservation : 1 jours pour réserver le service :	Quotidien durant les périodes scolaires (11h30-13h30)	Tarifs selon le QF (cf annexe 2 Tarifs)
Accueil périscolaire du soir	A destination des enfants des écoles primaires Dossier d'inscription préalable (Physique ou dématérialisé) Délai de réservation :11 jours	Quotidien durant les périodes scolaires : - temps court de 16h30 à 17h - ou temps long de 16h30 à 17h45	Gratuité
Parcours Découvertes	A destination des élémentaires prioritairement les cycles 2 et 3 Inscription par l'enfant nécessaire.	Périodes de vacances à vacances entre novembre et juin durant l'accueil périscolaire du soir.	Gratuité
Animations de proximité multi sports	Mercredi matin à destination des 9-11 ans et jeudi/vendredi soir à destination des 12-15 ans Inscription sur place le 1 <sup>er</sup> jour de l'activité	Durant les périodes scolaires aux gymnases Jacques Duret pour Bron Nord et aux gymnases Saint Exupéry ou Antoine Muguet pour Bron Sud.	Mercredi matin : Gratuité Jeudi et vendredi soir : cotisation annuelle du centre social partenaire


Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

		Mercredi matin de 9h à 11h30 et jeudi/vendredi soir de 18h à 19h30	
École Municipale des Sports les « P'tits Gônes »	A destination des 4-6 ans. Maximum 30 enfants par créneau horaire. Inscription annuelle auprès de la Direction des Sports.	Durant les périodes scolaires les mercredis matins de mi septembre à mi juin. 2 créneaux horaires : 10h-10h45 ou 11h-11h45	Tarif selon le QF (entre 40 et 85 € l'année)
CLSH extrascolaire « Atout Sport »	A destinations des 6-13 ans. Inscription à réaliser auprès du service des Sports avant chaque période de vacances scolaires.	Durant les vacances scolaires (hors vacances de Noël et mois d'août).	Tarif à la journée selon le QF

## II. Activités proposées par le centre aéré permanent de Bron Parilly

La plupart des activités (projet en partenariat, c'est mon patrimoine, défi scientifique) dans les documents précédents s'inscrit dans les différents accueils que nous proposons sur temps périscolaire.


ACTIVITÉS	INSCRIPTIONS (Délai, Procédure, âge)	Cycles/séances	Tarifs (gratuité, QF, séances, Cotisation, etc.) *détails en Annexe 2
ACM sur mercredis	Inscriptions au mois ; document donné aux enfants d'un mois sur l'autre ou envoyé par courrier.	Voir démarche du projet évoqué dans la charte qualité	Quotient familial
ACM sur les vacances	Inscriptions avec date limite 3 semaines avant le début des séjours. Au-delà en fonction des places disponibles 1 semaine avant le début du projet	Voir démarche du projet évoqué dans la charte qualité	Quotient familial
Autres projets ponctuels :	Mode d'inscription spécifique	Intégré dans un projet global	Gratuité

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

Soirée Ados Participation à une manifestation communale hors période péri et extrascolaire	relevant de l'invitation		Coût pris en charge par l'association
Accueil des classes	Calendrier d'inscription envoyé avant chaque période de vacances pour la période suivant ces vacances	Organisation des projets sous la seule responsabilité des enseignants. Le Centre Aéré est en soutien aux enseignants selon les demandes.	Gratuité Coût pris en charge par la Ville (transports et matériel pédagogique)


### III. Activités proposées par le centre social et socioculturel des Taillis

ACTIVITÉS	INSCRIPTIONS (Délai, Procédure, âge)	Cycles/séances	Tarifs (gratuité, QF, séances, Cotisation, etc.) *détails en Annexe 2
Accueil 3/5 ans Grand Taillis	L'enfant doit avoir plus de 3 ans et être scolarisé. Inscription tout au long de l'année en fonction des places disponibles.	Tous les mercredis de l'année scolaire. Inscriptions en demi-journées, demi-journées et repas ou journées entières. Répartition des enfants en deux groupes en fonction de l'âge.	Tarif au QF (voir grille) et adhésion au centre social
Accueil 3/5 ans Jean Macé		Thématiques déclinées par période (entre deux vacances scolaires) en fonction des saisons.	
Accueil 6/12 ans Jean Macé et Grand Taillis	Enfants entre 6 et 12 ans. Inscription tout au long de l'année	Ouvert tous les mercredis. Inscriptions en demi-journées, demi-journées et repas ou journées entières. Thématiques déclinées par période (entre deux vacances scolaires)	
Accueil 6/17 ans : animation de proximité	Enfants entre 6 et 17 ans et 12 et 17 ans pour les sorties	Animations en pieds d'immeubles. Accueil matin, après-midi et soir en fonction des plannings. Inscription pour les sorties.	1 € l'année plus supplément lors des sorties. (adhésion réduite 3,5 € par an)

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

#### IV. Activités par le centre social et culturel Gérard Philippe

ACTIVITÉS	INSCRIPTIONS (Délai, Procédure, âge)	Cycles/séances	Tarifs (gratuité, QF, séances, Cotisation, etc.) *détails en Annexe 2
Goûter Philo	Inscriptions trois semaines avant le début des vacances  8-11 ans	Cycle de trois séances aux vacances d'hiver et printemps	Quotient familial
CéléBRON (manifestation artistique et culturelle)	Inscriptions trois semaines avant le début des vacances  8-11 ans	5 séances tous les après-midi aux vacances d'hiver et printemps  Mercredi et week-end au mois de juin jusqu'à la manifestation « CéléBRON »	Quotient familial
Musée Gallo-Romain	Inscription 1 semaine avant le début du projet	2 journées aux vacances d'hiver et de printemps	Cotisation
Projet Jardin	Inscription à l'ALSH le mercredi à partir de septembre 4-11 ans	1 mercredi sur 3 alternance avec les 3 lieux d'accueils	Qf et cotisation pour l'animation de proximité
Projet Demos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à	5 enfants d'une classe de CE 1 de l'école Jean Moulin et 10 enfants d'une classe de CE2 de l'école Pierre COT	Stage pendant les vacances de printemps et de toussaint  Les mardis et jeudi en période scolaire	Gratuit

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

vocation sociale)	15 enfants inscrits au total pour un parcours sur trois ans		
PROJET SCIENTIFIQUE ifsttar	Inscriptions trois semaines avant le début des vacances 8-11 ans	Vacances d'été 4 séances	QF et cotisation pour l'animation de proximité

V. Activités proposées par la maison de quartier des Essarts

ACTIVITÉS	INSCRIPTIONS (Délai, Procédure, âge)	Cycles/séances	Tarifs (gratuité, QF, séances, Cotisation, etc.) *détails en Annexe 2
Danse Modern Jazz	Septembre de 3 à 15 ans	année	100 à 201
Hip-hop-break dance	Septembre de 7 à 16 ans	année	100 à 201
Théâtre	Septembre de 6 à 12 ans	année	100 à 201
Danse écossaise	Septembre de 3 à 15 ans	année	Non connu
Aide aux devoirs	Toute l'année	Quand on veut	gratuit
Football	Toute l'année	Quand on veut	gratuit

## I. PILOTAGE ET ÉLÉMENTS DE BILAN

### I. Pilotage, coordination et évaluation du PEDTPM

Ce PEDTPM est mis en place sur la commune de Bron pour une durée de 3 années.

**Un comité de pilotage** se réunira au moins une à deux fois par année scolaire et pourra être amené à organiser des commissions thématiques. Vous en trouverez la composition en annexe 5.

**Un réseau d'échange enfance jeunesse et éducation populaire (REEJEP)** créé en septembre 2018 jouera son rôle de mise en cohérence des activités enfance et jeunesse mises en place par la Ville et tous ses partenaires. Ces échanges alimenteront à la fois la coordination du contrat enfance jeunesse (CEJ) et le comité de pilotage du PEDTPM.

Le REEJEP se réunira une fois par trimestre.

**Des réunions de préparation**, de mise en place et d'échange de bonnes pratiques ont lieu tous les mardis matin pour les référents périscolaires des écoles. Des réunions de bilan rassembleront les coordinateurs et les référents éducatifs des temps périscolaires au moins une fois par an.

**Un temps lors des conseils d'école** est consacré au suivi des temps périscolaires. Le référent périscolaire de l'école y sera convié. Des rencontres avec les parents pourront être organisées. Une prise en compte de la parole des enfants sur leur vécu des temps périscolaires sera mise en place.

**La Commission Extra Municipale de l'Éducation** qui est réunie 2 fois par an et permet notamment de faire le lien entre élémentaire, collège et lycée.

Par ailleurs, **des réunions avec l'ensemble des directeurs d'école et de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale** sont organisées 2 fois par an et permettent, là encore, de discuter des thématiques liées au temps de l'enfant.

Le comité de pilotage constituera l'instance d'évaluation du PEDTPM. Il sera garant de la bonne mise en œuvre du projet et de l'application de la charte qualité du plan mercredi par l'ensemble des partenaires.

L'évaluation permettra de déterminer les forces et faiblesses liées à l'application du projet sur le terrain, afin de pouvoir procéder aux éventuels ajustements nécessaires pour la rentrée suivante.

### II. Indicateurs d'évaluation

#### Indicateurs qualitatifs

- prise en compte du bien-être des enfants,
- observation du partage des règles de vie, des locaux entre les différents temps de vie de l'enfant,
- adaptation des activités aux besoins des enfants (contenu, méthodes, locaux...),
- pertinence de la qualification des intervenants,
- accessibilité (modalités d'inscription, information...),



- nature des partenariats,
- implication et satisfaction des parents,

#### Indicateurs quantitatifs

- suivi des effectifs d'inscrits et suivi des fréquentations des différents temps scolaires et périscolaires,
- mesure de l'impact sur les résultats scolaires en lien avec les évaluations nationales à l'entrée au CE2,
- quantification des difficultés de comportements,
- repérage des incidents liés au respect des modalités d'inscription et de présence.

## **J. MODALITÉS D'INFORMATION DES PARENTS**

La Ville édite chaque année un guide pratique « Bron en classe » qui présente l'ensemble de l'offre d'activités à destination des enfants. Il est distribué en début d'année scolaire. Le site de la Ville et l'espace dédié « Espace École » informe régulièrement des actualités dans le domaine des activités périscolaires et extrascolaires. Un règlement périscolaire est également édité et fourni aux parents lors de leur démarche d'inscription auprès de la Direction de l'Action Éducative.

Via les écoles, des panneaux d'affichage permettent de communiquer les informations ponctuelles (par exemple pour les dates de démarrage des animations de proximité), ou bien via des distributions de flyers ciblées.

La présence systématique d'un élu à chaque conseil d'école ainsi que du référent périscolaire permet également de communiquer autour des projets municipaux aux représentants de parents d'élèves.

ANNEXE 1

EFFECTIFS SCOLAIRES (2018/19)

	Elémentaire		Maternelle		Total école
	Effectifs	Nb de classes	Effectifs	Nb de classes	
GS Jean Jaurès	244	11	161	7	405
GS Jean Mace	134	7	99	4	233
GS Jean Moulin	216	11	166	6	382
GS La Garenne	359	17	204	8	563
GS Louise Michel	168	7	122	4	290
GS Alsace Lorraine	321	12	172	6	493
GS Anatole France	164	8	125	5	289
GS Ferdinand Buisson	241	10	164	6	405
GS Jules Ferry	162	7	108	4	270
GS Pierre Cot	290	16	194	8	484
Gs Saint Exupéry	184	10	168	6	352
Ecole mat. Les Genêts	/	/	67	3	67
<b>Totaux</b>	<b>2483</b>	<b>116</b>	<b>1750</b>	<b>67</b>	<b>4233</b>

## ANNEXE 2

### Grilles tarifaires des différents accueils<sup>1</sup>

#### Ville de Bron

##### GARDERIE DU MATIN

- 1,60 € par jour
- 1,28 € par jour à partir du 2<sup>ème</sup> enfant
- forfait de 19,20 € maximum par mois si l'enfant est inscrit plus de 11 jours dans le mois

##### RESTAURATION SCOLAIRE

<b>TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2018-2019</b>			
Enfants habitants sur Bron			
Tranche	Borne QF inférieur	Borne QF supérieur	TARIFS
1	0	250	1,50 €
2	251	400	2,30 €
3	401	600	2,80 €
4	601	800	3,30 €
5	801	1 000	3,80 €
6	1 001	1 200	3,90 €
7	1 201	1 400	4,00 €
8	1 401	1 600	4,10 €
9	1 601	1 800	4,20 €
10	> 1 801 et		4,30 €
Enfants n'habitant pas Bron, hors enfants scolarisés en classe particulière (ULIS ou UP2A) et leurs fratries ou enfants hébergés à l'IDEF			4,30 €
<b>TARIFS REPAS AUTRES PERSONNES</b>			
Adultes travaillant dans les écoles			5,00 €
Invités			7,30 €
<b>TARIF ACCUEIL SANS REPAS</b>			
dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé ( PAI) pour des raisons d'allergies alimentaires complexes			
Tranche 1 (QF de 0 à 250)			1,50 €
Tranche 2 et plus (QF > à 251)			2,00 €
<b>TARIFS AMENDES</b>			
Enfant non inscrit et repas non réservé			Tarif maximum + 1,00 €
Enfant inscrit mais repas non réservé			Tarif famille + 1,00 €

<sup>1</sup> Sous réserve des évolutions ultérieures déterminées par les instances délibératives de chaque partenaire

### ANIMATIONS DE PROXIMITE

	Bron Nord (Terraillon)	Bron Sud (Parrilly)
Mercredi 9h-11h30	Lieu : Gymnase Jacques Duret Partenariat : accueil ALSH du CSC Gérard Philippe Coût : gratuit âges: 9-11 ans Activité : Multisport	Lieu : Gymnase de l'école Saint-Exupéry//boulodrome Partenariat : / Coût : gratuit âges: 9-11 ans Activité : Multisport
Jeudi 18h-19h30	Lieu : Gymnase Jacques Duret Partenariat : CSC Gérard Philippe Coût : 2 € (cotisation annuelle du CSC Gérard Philippe) âges: 12-15 ans. Activité : Multisport	Lieu : Gymnase Antoine Muguet Partenariat : CS des Taillis Coût : 1 € (+ 3 € pour une cotisation annuelle du CSC des Taillis) âges: 12-15 ans. Activité : Multisport
Vendredi 18h-19h30	Lieux : Gymnase Jacques Duret Partenariat : CS Gérard Philippe Coût : 2 € (cotisation annuelle du CS Gérard Philippe) âges: 12-15 ans Activité : Multisport	Lieux : Gymnase Antoine Muguet Partenariat : Association Sport dans la Ville Coût : gratuit âges: 16-25 ans Activité : boxe éducative

### ATOUT SPORT : TEMPS EXTRASCOLAIRE

CENTRE DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES			
QUOTIENTS	A LA JOURNEE	MINI CAMP 2J /1 NUIT	INI CAMP 3J /2 NUITS
Tranche 1 QF ≤ 250	5.10 €	20.20 €	30.30 €
Tranche 2 251 ≤ QF ≤ 400	6.60 €	26.20 €	39.30 €
Tranche 3 401 ≤ QF ≤ 600	8.10 €	32.20 €	48.30 €
Tranche 4 601 ≤ QF ≤ 800	9.60 €	40.30 €	60.40 €
Tranche 5 801 ≤ QF ≤ 1 000	11.10 €	46.30 €	69.50 €
Tranche 6 1001 ≤ QF ≤ 1 200	12.20 €	50.40 €	75.60 €
Tranche 7 1201 ≤ QF ≤ 1 400	13.20 €	54.40 €	81.60 €
Tranche 8 1401 ≤ QF ≤ 1 600	14.20 €	58.40 €	87.60 €
Tranche 9 1601 ≤ QF ≤ 1 800	15.30 €	62.50 €	93.70 €
Tranche 10 1801 ≤ QF	16.30 €	66.50 €	99.70 €
Non brondillants	25.50 €	102.60 €	154.00 €

## ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

ÉCOLE MUNICIPALE DE SPORT DES ENFANTS DE 4 à 6 ANS (tarifs annuels)	
Tranche 1 QF ≤ 250	41.00 €
Tranche 2 251 ≤ QF ≤ 400	46.00 €
Tranche 3 401 ≤ QF ≤ 600	51.00 €
Tranche 4 601 ≤ QF ≤ 800	56.00 €
Tranche 5 801 ≤ QF ≤ 1 000	61.00 €
Tranche 6 1001 ≤ QF ≤ 1 200	66.00 €
Tranche 7 1201 ≤ QF ≤ 1 400	71.00 €
Tranche 8 1401 ≤ QF ≤ 1 600	76.00 €
Tranche 9 1601 ≤ QF ≤ 1 800	81.00 €
Tranche 10 1801 ≤ QF	86.00 €
Non brondillants	117.00 €

### Centre Aéré

Participations des familles applicables à compter de SEPTEMBRE 2018 :

#### JOURNEES

B R O N D I L L A N T S	Quotient Euros	Catég.	Unité	Période
	0 à 300	A/B	12.85	11.35
	300.01 à 350	C	13.70	12.20
	350.01 à 400	D	14.20	12.70
	400.01 à 500	E	15.20	13.60
	500.01 à 600	F	15.90	14.40
	600.01 à 700	G	16.70	15.20
	700.01 à 800	H	17.50	16.00
	800.01 à 900	I	18.30	16.80
	900.01 à 1 250	J	19.00	17.50
	1 250.01 à 1 600	K	19.70	18.20
	1 600.01 et plus	L	20.00	18.50

Rattachés	T	20.60	19.10
Non Brondillants	Z	23.00	21.50

Pour les familles brondillantes : réduction de 0,50 € par jour et par enfant pour les familles ayant 3 enfants à charge et plus.

Carte d'adhésion annuelle et familiale : 5,00 €

Frais administratifs (constitution du dossier, participations aux différents envois...) : 7,00 €

**DEMI-JOURNEES**

Brondillants		Rattachés et extérieurs	
Forfait	Carte	Forfait	Carte
8,50 €	9,25 €	10,80 €	11,55 €

**Maison de Quartier des Essarts**

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

QF	Vacances		
	J	1/2J	repas
- de 1 800	2,6 €	1,6 €	4,4 €
- de 2 800	4,6 €	2,9 €	
- de 3 800	7,2 €	4,3 €	
- de 4 800	9,4 €	5,5 €	
- de 5 800	10,9 €	6,1 €	
- de 6 800	12,3 €	6,9 €	
+ 6 800	13,4 €	7,7 €	
Hors Bron	15,3 €	8,9 €	

Forfait annuel : 1 €

**ANIMATIONS DE RUE**

Forfait annuel: 5 €

**ACTIVITES DANSE**

QF	Hip-hop (1h30)	Danse Jazz 1h30	Danse Jazz 1h Théâtre 1 h Breack 1 h hip-hop 1 h	Danse Jazz ¾ h
- de 1 800	127€	156€	131€	100€
- de 2 800	138€	167€	142€	112€
- de 3 800	149€	178€	154€	124€
- de 4 800	159€	190€	166€	135€
- de 5 800	169€	202€	177€	146€
- de 6 800	181€	213€	189€	160€
+ 6 800	191€	225€	201€	170€

Forfait ALSH + hip-hop : 100 €

**AUTRES ACTIVITES**

Forfait transport école : 30 €

ACTIVITE	- 4 800	- 6 800	+ 6 800
YOGA-TUI NA	134€	147€	161€
DESSIN	225€	259€	283€
Gi-gong	122€	134€	147€
Renf. Musculaire	225€	255€	285€
Country	64€	74€	84€
Danse Jazz Adultes	166€	189€	201€
PILATES	150€	170€	190€

Envoyé en préfecture le 13/02/2019

Reçu en préfecture le 13/02/2019

Affiché le

**SLO**

ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

## **Centre social Gérard Philippe**

### **ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PIERRE COT 3-11 ANS**

Quotient accueil	Mercredi et vacances scolaires	A partir de 2 enfants
0 à 458	2 €	1,50 € les vacances scolaires
459 à 609	2,50 €	2 € les vacances scolaires
610 à 750	3,50 €	3 € les vacances scolaires
751 à 875	4,50 €	4 € les vacances scolaires
876 à 1 100	5,50 €	5 € les vacances scolaires
1 101 et +	9 €	8,50 € les vacances scolaires

### **ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT GERARD PHILIPPE 4-11 ANS**

Quotient accueil	Journée avec repas	A partir de 2 enfants
0 à 300	8 €	7,30 €
301 à 381	9 €	8,30 €
382 à 458	11 €	10,30 €
459 à 533	13,50 €	12,80 €
534 à 609	15,50 €	14,80 €
610 à 750	17,50 €	16,80 €
751 à 1 000	18 €	17,30 €
1001 et +	18,50 €	17,80 €

Hors Bron : Tarif forfaitaire : 20 €

## **Centre social et socioculturel Les Taillis**

Quotient	Journée	1/2 journée + repas	1/2 journée
De 0 à 364	4,60 €	3,90 €	2,80 €
De 365 à 449	6,10 €	4,80 €	3,70 €
De 450 à 549	7,80 €	5,80 €	4,70 €
De 550 à 649	9,70 €	7,10 €	5,90 €
De 650 à 849	11,90 €	8,40 €	7,10 €
De 850 à 1 099	14,10 €	10 €	8,50 €
De 1 100 à 1 499	16,80 €	12,10 €	10,10 €
De 1 500 à 1 899	20,30 €	14,50 €	12,10 €
De 1 900 à 2 200	24,30 €	17,50 €	14,60 €
De 2 201 à 9 999	28 €	20 €	17 €

Réduction de 15 % à partir du 3ème enfant sur le ou les plus jeunes enfants.

Calcul du quotient :

Base : revenu brut imposable (année N-1), divisé par 12, divisé par :

2,5	Pour un couple ou une personne seule + 1 enfant
3	Pour un couple ou une personne seule + 2 enfants
4	Pour un couple ou une personne seule + 3 enfants
1	Par enfant supplémentaire
0,5	Par enfant handicapé



## ANNEXE 3

### INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ ET SOUMIS A DECLARATION

#### Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels :

- /

#### Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires :

- Centre social GP: Animation de proximité « Les sapins » 7-11 ans

#### Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires):

- Maison de quartier des Essarts

- Centre social et socioculturel Gérard Philipe : ALSH Gérard Philipe 4-11 ans et ALSH Pierre Cot 3-11 ans

- Centre Aéré de Bron

- ACM 3/12 ans centre social Grand Taillis

- ACM 3/12 ans centre social Petit Taillis

#### Nombre de places ouvertes le mercredi :

	Maison de quartier des Essarts	Centre social et socioculturel Gérard Philipe	Centre social et socioculturel des Taillis	Maison de quartier les Genets	Centre aéré de Bron Parilly
Moins de 6ans	48	56	64	16	50
Plus de 6 ans	48	48	60	24	110
11-17 ans	24	24	24	12	20

#### Activités :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives


#### Partenaires :

- associations culturelles
- associations environnementales

- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

**Intervenants (en plus des animateurs) :**

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
Reçu en préfecture le 13/02/2019  
Affiché le   
ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

## ANNEXE 4

### Grille de présentation du Plan Mercredi

#### COMMUNE DE BRON

Vous trouverez ci dessous les grilles de présentation du plan Mercredi pour chacune des 4 structures proposant des accueils d'enfants et de jeunes déclarés au ministère de la jeunesse et des sports. Chacune comporte 4 tableaux correspondant aux quatres objectifs de la charte qualité du Plan Mercredi.


L'appréciation sera faite à partir des 4 tableaux ci-dessous, correspondant aux quatre objectifs du Plan mercredi :

1. Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
2. Accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
3. Mise en valeur de la richesse des territoires
4. Développement d'activités éducatives de qualité

**CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL GERARD PHILIPPE**

**TABLEAU 1 COMPLEMENTARITE ET COHERENCE EDUCATIVES**

Critères	Mise en œuvre et évaluation à compléter par la collectivité :				Observations complémentaires
	Ce qui est mis en œuvre par la structure sur ce point	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint	
Participation de l'équipe d'animation aux instances de pilotage du PEDT	Le responsable enfance participe au comité de pilotage du PEDT depuis 2014, il est aussi en direction d'un Alsh au centre social Gérard Philippe	X			Temps d'échanges constructifs.
Présentation du projet d'école à l'équipe d'animation	A chaque début de saison, temps de concertation avec la directrice de l'école pour une présentation du projet sur l'année.		X		Besoin de temps de concertation plus régulier
Mise en cohérence du ou des projets d'école et du projet pédagogique de l'accueil du mercredi	Organiser un ALSH dans une école comporte un certain nombre de paramètres supplémentaires à prendre en compte, tels que la mutualisation des espaces, l'ouverture de l'école aux familles, les orientations éducatives qui doivent nécessairement se rapprocher car la majorité des enfants accueillis à l'ALSH fréquentent l'établissement scolaire.  Depuis plusieurs années, le responsable enfance participe au conseil d'école où sont présentés les projets spécifiques de chacun, et les projets associés.	X			Le centre s'interroge régulièrement pour faire progresser le sens de ce partenariat, avec la participation de l'équipe enfance à la kermesse de l'école, l'invitation des enfants à CéléBRON; il faut poursuivre et développer ces passerelles pour renforcer le lien avec l'école.


Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-218900290-20190211-20190211DEL7-DE

<p>Déclinaison de parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours citoyenneté, ...)</p>	<p>Ateliers philo avec le pôle lecture Terrailon          Ateliers Théâtre dans le cadre du projet culturel CéléBRON          Partenariat avec le service des sports          Education à l'environnement avec Format paysage et l'association OIKOS          Projet DEMOS</p>	<p>X</p>			
<p>Mutualisation de locaux et/ou de matériels pédagogiques entre écoles et ACM</p>	<p>Dans le cadre de la mutualisation des locaux, grâce à un lien étroit avec l'équipe enseignante et l'action Educative, nous avons mis en place une procédure de rangement des locaux avant chaque fin d'utilisation. Une organisation bicéphale avec une directrice et une directrice adjointe à l'ALSH. Echange régulier et constructif avec le responsable d'encadrement de la ville de Bron.</p>	<p>X</p>			<p>Rencontre indispensable avec l'équipe éducative.</p>
<p>Charte commune d'utilisation et d'occupation</p>	<p>Convention avec la ville de Bron, temps de concertation avec l'équipe de direction de l'école Primaire et maternelle ainsi que des représentants de l'action éducative pour définir chaque début de saison l'organisation de la mutualisation des locaux.</p>	<p>X</p>			

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le **S L O**  
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

**TABLEAU 2 ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS**


Critères	Mise en œuvre et évaluation à compléter par la collectivité :			Observations complémentaires	
	Ce qui est mis en œuvre par la structure sur ce point	Atteint	Partiellement atteint		Non atteint
Inclusion des enfants en situation de handicap (continuité de l'encadrement par les AESH notamment)	Accueil depuis des années des enfants porteurs de handicap au sein des ALSH Il existe depuis 2015 une plateforme sur la ville de BRON qui permet de financer un animateur supplémentaire pour accompagner les enfants porteurs de handicap, c'est un financement de la Caisse d'Allocations Familiales.		X		Pour des handicaps très lourds, l'animateur supplémentaire est indispensable. L'enveloppe est insuffisante pour couvrir l'accueil de ces enfants sur toutes les périodes de vacances.
Proposition de temps partagés aux enfants des différents accueils du mercredi (en cas de pluralité des lieux d'accueil) afin de favoriser la mixité sociale	La mixité sociale et culturelle est un objectif prioritaire du secteur enfance. Nous accueillons 8 enfants du forum réfugiés à chaque période de vacances. Nous avons deux ALSH avec des publics différents. Nos activités sont organisées de façon à se faire rencontrer les enfants régulièrement tout au long de l'année. Au fur et à mesure de l'année, les sorties vont être communes. Des liens et des amitiés se créent entre les enfants et les familles.		X		Ces rencontres entre les enfants des deux centres permettent la rencontre et l'échange, la connaissance de l'autre et de son environnement et peuvent atténuer les préjugés.
Gratuité ou tarification progressive	Tarification au quotient familial	X			

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-218900290-20190211-20190211DEL7-DE

<p>Information des familles sur le PEDT et le projet pédagogique du mercredi</p>	<p>La méthodologie mise en place lors des inscriptions va favoriser la présentation des orientations pédagogiques, il y a toujours une personne ressources du secteur enfance présente les jours d'inscriptions.</p> <p>Concernant le PEDT, de nombreux échanges informels ont lieu lors des temps d'accueils le matin ou le soir avec les familles, depuis 4 ans les familles étaient très attentives au rythme soutenu de la journée du mercredi notamment entre la transition de l'école vers l'alsh et de la fatigue accumulée toute la journée du mercredi.</p>	<p>X</p>			<p>La fin du premier PEDT de la ville de Bron a coïncidé avec le changement du rythme scolaire et un retour à la semaine de 4 jours.</p> <p>Les objectifs pédagogiques vont sensiblement évoluer le mercredi avec ce changement.</p>
--	--	----------	--	--	--

**TABLEAU 3 MISE EN VALEUR DE LA RICHESSE DES TERRITOIRES**

Critères	Mise en œuvre et évaluation à compléter par la collectivité :			Observations complémentaires	
	Ce qui est mis en œuvre par la structure sur ce point	Atteint	Partiellement atteint		Non atteint
<p>Organisation de sorties permettant de connaître les différentes richesses du territoire (patrimoine historique et culturel, environnement naturel, institutions)</p>	<p>La mise en place de sorties extérieures régulières et diverses est un objectif prioritaire du projet pédagogique ; elles favorisent le décloisonnement pour des enfants scolarisés et vivant dans un contexte homogénéisé, rappelons que de nombreux enfants accueillis sont également scolarisés à l'école Pierre Cot d'où l'importance de permettre une ouverture extérieure.</p> <p>L'organisation de sorties diverses et variées est l'occasion de partager des moments avec des interlocuteurs privilégiés et de familiariser l'enfant avec des espaces nouveaux et parfois inconnus.</p>	<p>X</p>			<p>Quelquefois les enfants n'adhèrent pas instantanément aux propositions qui leur sont faites, notamment lors de spectacle de danse contemporaine, mais l'important n'est-il pas de proposer aux enfants une palette variée de spectacle.</p>

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

<p>Organisation de sorties permettant de connaître les différentes richesses du territoire (patrimoine historique et culturel, environnement naturel, institutions)</p>	<p>Ces sorties nécessitent une préparation précise avec l'équipe et auprès des enfants ; confrontés au changement, à l'inconnu, certains peuvent montrer une attitude provocatrice et surprenante ; à l'équipe de gérer ces débordements, d'anticiper ses comportements, d'encourager des attitudes responsables dans des milieux moins protégés que l'enceinte de l'accueil de loisirs.</p> <p>Les sorties sont des moments privilégiés de vie collective et de relation entre adultes et enfants.</p> <p>Nos programmes sont construits de façon à offrir une diversité d'activités extérieures : à caractère sportif, culturel et ludique</p>	<p>X</p>			
<p>Partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc)</p>	<p>Partenariat avec le musée Gallo-Romain depuis 2015 dans le cadre d'une convention avec la métropole reconduite pour trois ans. Partenariat avec l'auditorium de Lyon dans le cadre du projet DEMOS</p> <p>Partenariat avec la médiathèque de Bron et le pôle lecture Terrailon</p> <p>Partenariat avec l'institut Français des sciences et technologies (IFSTTAR)</p>	<p>X</p>			<p>Ces partenariats sont efficaces quand ils se déroulent sur la durée et qu'un travail en amont est construit avec les équipes d'animation et les établissements culturels pour définir les objectifs de l'action.</p>
<p>Partenariats avec les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles</p>	<p>Partenariat avec le centre aéré de Parilly</p> <p>Partenariat avec le service des sports de la ville de Bron</p>	<p>X</p>			
<p>Partenariats avec les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques)</p>	<p>Partenariat avec Format Paysage au jardin de culture</p> <p>Partenariat avec le service des espaces verts dans le cadre de la GSUP Gestion urbaine de proximité.</p> <p>Visite atelier ferme pédagogique d'Aveize</p>	<p>X</p>			




Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Rapu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le **SLD**  
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

Implication des habitants (interventions ponctuelles)	Participation de parents selon leur compétence : sensibilisation au code de la route, ateliers découvertes		X		
Organisation de liens par l'ACM avec d'autres structures socioculturelles et sportives	Partenariat avec le centre aéré de Bron dans le cadre d'un projet dans le cadre des droits de l'enfant  Participation à la journée Bulle d'air et à la journée Ville Amie des Enfants  Service des sports de la Ville de Bron		X		L'action pédagogique menée par les intervenants du service des sports auprès des enfants est en phase avec les objectifs du projet éducatif du secteur enfance notamment sur le plaisir à pratiquer une discipline sportive, le respect des individus, le travail en équipe.

**TABLEAU 4 DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES EDUCATIVES DE QUALITE**

Critères	Mise en œuvre et évaluation à compléter par la collectivité :			Observations complémentaires
	Ce qui est mis en œuvre par la structure sur ce point	Atteint	Partiellement atteint	
Libre choix de l'enfant selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins	Nous travaillons nos propositions d'activités en amont avec l'équipe d'animation, cependant nous prenons en compte en premier lieu la place de l'enfant au sein de l'ALSH, son environnement, son parcours pour lui permettre d'évoluer à son rythme.		X	
Conception des activités dans une logique de loisirs et de découverte, à partir d'une approche ludique, récréative et créatrice, à visée	Le programme d'activités est construit de façon à développer le plaisir du jeu, la confrontation d'idées, la vie en groupe, la	X		


Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 059-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

pédagogique	réalisation d'un projet, la découverte...				
Activités le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours avec progressivité pédagogique et réalisations finales régulières (spectacle, création d'un objet, d'un jeu, d'un livre, d'une œuvre artistique, organisation d'un tournoi,...)	Dans le cadre de projet culturel avec une compagnie en résidence : atelier de février à juin avec pour finalité une création présentée aux habitants lors de la fête de quartier.	X			
Organisation des activités en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, ...)	Un de nos objectifs est de favoriser l'apprentissage durant tout le temps passé sur l'accueil de loisirs en amenant l'enfant à agir sur son environnement immédiat, en l'encourageant à être acteur, à s'approprier l'espace de vie. Par exemple, les temps d'accueil du matin et de l'après-midi sont construits comme des temps libres permettant l'autonomie ; l'enfant peut choisir entre divers ateliers (jeu, lecture..)	X			
Proposition d'une diversité de thématiques (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives)	Gouter philo Projet avec le Musée Gallo-Romain Atelier théâtre Atelier d'écriture Projet avec l'Ifstar Eco cabane Projet avec le centre d'astronomie de Lyon Ampère CéléBRON	X			Ces projets sont en cours ou vont débuter au premier semestre 2019

**CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL LES TAILLIS**

**TABLEAU I COMPLEMENTARITE ET COHERENCE EDUCATIVES**


Critère	Mise en œuvre et évaluation à compléter par la collectivité :				Observations complémentaires
	Ce qui est mis en œuvre par la structure sur ce point	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint	
Participation de l'équipe d'animation aux instances de pilotage du PEDT	Réunions de travail régulières Participation au Comité de pilotage du PEDT et sur certaines thématiques des comités techniques	X			
Présentation du projet d'école à l'équipe d'animation	Transmission des projets éducatifs des écoles du secteur d'intervention du centre social.	X			
Mise en cohérence du ou des projets d'école et du projet pédagogique de l'accueil du mercredi	Réunions régulières des directions école/ALSH, notamment sur la mise en cohérence de l'utilisation de la BCD, salles d'activités, matériel pédagogique. Mise en cohérence du cadre d'utilisation des espaces.	X			
Déclinaison de parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours citoyenneté, ...)	Déclinaison sur les ALSH des grands axes des parcours: - Egalité filles/garçons - Education au développement durable : alimentation, jardins... - Culture : stage musique, découvertes culturelles, outils numériques...	X			

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

Mutualisation de locaux et/ou de matériels pédagogiques entre écoles et ACM	ALSH accueilli dans les locaux des écoles maternelle et élémentaire Jean Macé. Prêt BCD Mutualisation du matériel pédagogique.	X			
Charte commune d'utilisation et d'occupation	En cours d'écriture. Rencontres régulières entre Ville, école, centre social		X		

TABLEAU 2 ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS


Critère	Mise en œuvre et évaluation à compléter par la collectivité :			Observations complémentaires	
	Ce qui est mis en œuvre par la structure sur ce point	Atteint	Partiellement atteint		Non atteint
Inclusion des enfants en situation de handicap (continuité de l'encadrement par les AESH notamment)	Plateforme Handicap portée par le centre social Les Taillis avec le centre social Gérard Philippe, les maisons de quartier Essarts et Genêts, le centre aéré de Parilly : - Financement pour sur encadrement - Formation des animateurs - Accompagnement des familles	X			
Proposition de temps partagés aux enfants des différents accueils du mercredi (en cas de pluralité des lieux d'accueil) afin de favoriser la mixité sociale	Participation aux temps forts de la Ville : - CIDE - Journée sur la prévention des risques - Graines de fleurs...	X			

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

Gratuité ou tarification progressive	Tarification au QF	X			
Information des familles sur le PEDT et le projet pédagogique du mercredi	Information des familles sur le projet pédagogique du mercredi, construit en lien avec les projets d'école du territoire.		X		

**TABLEAU 3 MISE EN VALEUR DE LA RICHESSE DES TERRITOIRES**


Critère	Mise en œuvre et évaluation à compléter par la collectivité :			Observations complémentaires	
	Ce qui est mis en œuvre par la structure sur ce point	Atteint	Partiellement atteint		Non atteint
Organisation de sorties permettant de connaître les différentes richesses du territoire (patrimoine historique et culturel, environnement naturel, institutions)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites découvertes du patrimoine sur Lyon</li> <li>- Participation aux visites guidées sur Bron (Fort de Bron)</li> <li>- Sorties au Parc de Parilly</li> <li>- Jeux sur le fonctionnement des institutions (Mairie...)</li> </ul>	X			
Partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc)	Pôle en Scènes MJC de Bron Médiathèque de Bron	X			

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

Partenariats avec les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles	Centres sociaux et maisons de quartier Centre aéré de Parilly	X			
Partenariats avec les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques)	Jardin partagé aux Taillis : accueil des enfants sur les temps scolaires et périscolaires	X			
Implication des habitants (interventions ponctuelles)	Participation des habitants sur les temps festifs : ateliers décoration, ateliers cuisine Accompagnement de sorties	X			
Organisation de liens par l'ACM avec d'autres structures socioculturelles et sportives	Projets partagés avec : - Centre social de Parilly - Olympiakos - MJC Laennec Mermoz	X			

TABLEAU 4 DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES EDUCATIVES DE QUALITE

Critère	Mise en œuvre et évaluation à compléter par la collectivité :			Observations complémentaires
	Ce qui est mis en œuvre par la structure sur ce point	Atteint	Partiellement atteint	
Libre choix de l'enfant selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins	Construction d'un planning avec activités au choix sur la matinée	X		
Conception des activités dans une logique de loisirs et de découverte, à partir d'une	Principes de l'éducation populaire : transmission de valeurs à travers des	X		

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

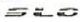
approche ludique, récréative et créatrice, à visée pédagogique	supports jeux. Pas d'occupationnel. Activités à visée pédagogique : travail sur le vivre ensemble, respect				
Activités le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours avec progressivité pédagogique et réalisations finales régulières (spectacle, création d'un objet, d'un jeu, d'un livre, d'une œuvre artistique, organisation d'un tournoi,...)	Stage musique : découverte des instruments, construction d'un spectacle Arts numériques : sensibilisation, formation, réalisation d'un journal Importance de la valorisation de l'implication des enfants	X			
Organisation des activités en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, ...)	En fonction de l'âge des enfants, respect du rythme et construction de la journée en prenant en compte la fatigue, l'attention, le repos de l'enfant	X			
Proposition d'une diversité de thématiques (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives)	- Education développement durable - Egalité filles garçons - Alimentation - Sensibilisation aux usages numériques - Découvertes culturelles	X			

## MAISON DE QUARTIER DES ESSARTS

**TABLEAU 1 COMPLEMENTARITE ET COHERENCE EDUCATIVES**

Critères	Mise en œuvre et évaluation à compléter par la collectivité :				Observations complémentaires
	Ce qui est mis en œuvre par la structure sur ce point	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint	
Participation de l'équipe d'animation aux instances de pilotage du PEDT	Le directeur	X			
Présentation du projet d'école à l'équipe d'animation	NON			X	
Mise en cohérence du ou des projets d'école et du projet pédagogique de l'accueil du mercredi	NON			X	
Déclinaison de parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours citoyenneté, ...)	OUI, ateliers autour du hip-hop	X			
Mutualisation de locaux et/ou de matériels pédagogiques entre écoles et ACM	OUI, gymnase	X			
Charte commune d'utilisation et d'occupation	NON			X	



Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

**TABLEAU 2 ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS**

Critères	Mise en œuvre et évaluation à compléter par la collectivité :				Observations complémentaires
	Ce qui est mis en œuvre par la structure sur ce point	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint	
Inclusion des enfants en situation de handicap (continuité de l'encadrement par les AESH notamment)	OUI, une enfant trisomique et deux enfants reconnus et suivis par le CMP	X			
Proposition de temps partagés aux enfants des différents accueils du mercredi (en cas de pluralité des lieux d'accueil) afin de favoriser la mixité sociale	NON, un seul accueil mais mixité sociale du public accueilli		X		
Gratuité ou tarification progressive	Tarification progressive	X			
Information des familles sur le PEDT et le projet pédagogique du mercredi	Projet pédagogique: OUI PEDT: NON		X		


**TABLEAU 3 MISE EN VALEUR DE LA RICHESSE DES TERRITOIRES**

Critères	Mise en œuvre et évaluation à compléter par la collectivité :			Observations complémentaires	
	Ce qui est mis en œuvre par la structure sur ce point	Atteint	Partiellement atteint		Non atteint
Organisation de sorties permettant de connaître les différentes richesses du territoire (patrimoine historique et culturel, environnement naturel, institutions)	OUI, visite des parcs, composteurs, musées, théâtres,...	X			
Partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc)	NON, mais visite régulière des musées		X		
Partenariats avec les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles	OUI, FRANCAS sur la dynamique développement durable (centre Aéré)	X			
Partenariats avec les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques)	NON, mais beaucoup d'ateliers avec le parc Méribel Jonage		X		
Implication des habitants (interventions ponctuelles)	OUI, sur la langue des signes, lecture de contes, goûter lecture,....	X			
Organisation de liens par l'ACM avec d'autres structures socioculturelles et sportives	OUI, au travers des droits de l'enfants et de Centre Aéré	X			

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

**TABLEAU 4 DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES EDUCATIVES DE QUALITE**


Critères	Mise en œuvre et évaluation à compléter par la collectivité :			Observations complémentaires	
	Ce qui est mis en œuvre par la structure sur ce point	Atteint	Partielle ment atteint		Non atteint
Libre choix de l'enfant selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins	Le matin les activités sont au choix, l'après-midi elles sont proposées à partir des demandes des enfants	X			
Conception des activités dans une logique de loisirs et de découverte, à partir d'une approche ludique, récréative et créatrice, à visée pédagogique	Propositions d'activités diverses et variées qui respectent le projet pédagogique	X			
Activités le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours avec progressivité pédagogique et réalisations finales régulières (spectacle, création d'un objet, d'un jeu, d'un livre, d'une œuvre artistique, organisation d'un tournoi,...)	Actions périscolaires Actions spécifique du Centre de Loisirs Projet culture hip-hop, bande dessinée, Projet ados, ...	X			
Organisation des activités en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, ...)	Comme prévu dans le projet pédagogique	X			
Proposition d'une diversité de thématiques (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives)	OUI	X			

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

## CENTRE AERE DE BRON PARILLY

**TABLEAU 1 : COMPLEMENTARITE ET COHERENCE EDUCATIVES**

Critère	Mise en œuvre et évaluation à compléter par la collectivité :			Observations complémentaires	
	Ce qui est mis en œuvre par la structure sur ce point	Atteint	Partiellement atteint		Non atteint
Mutualisation des locaux	Accueil des classes sur temps scolaire. Cet accueil permet la connaissance des enseignants, de leurs projets et de la culture des écoles.	X			Coût pris en charge par la Ville.
Implication dans les politiques éducatives locales	Participation active de l'équipe d'animation aux différentes instances de coordination et de réflexion initiées par la ville (PEDT, VVV, REEJEP).  Participation aux événements proposés par la Ville: Anniversaire de la CIDE (ville amie des enfants), mobilisation autour des Rencontres Nationales Scientifiques de Bron, participation plus ponctuelle aux rencontres numériques.	X			
Projets partagés	Concours d'affiche Agis pour tes Droits organisé par les Francas. Participation parcours philo mis en place dans le cadre du PTEAC. Organisation du défi scientifique  Impulsion d'un réseau autour de la thématique EEDD (Éducation à l'environnement et au développement durable)		X		Besoin de temps de concertation plus régulier


Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

**TABLEAU 2 : ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS**

Critère	Mise en œuvre et évaluation à compléter par la collectivité :			Observations complémentaires
	Ce qui est mis en œuvre par la structure sur ce point	Atteint	Partielle ment atteint	
Faciliter l'accès	Tarif dégressif en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants	X		
Faciliter l'accessibilité	Organisation d'un « ramassage » en car pour rendre accessible le Centre aux différents quartiers	X		
Permettre l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers	Mise en place de moyens spécifiques : en amont, un temps d'entretien spécifique est proposé aux parents au moment de l'inscription, pendant l'accueil, un animateur supplémentaire est prévu pour un accompagnement individualisé et préparation de supports d'animation spécifiques.  À noter le soutien (financement et formation) d'une plateforme coordonnée par le CSC Les Taillis sur la ville de BRON avec un financement de la Caisse d'allocations Familiale sur Fonds publics et territoires.	X		
Favoriser la mixité sociale	Le public accueilli comprend essentiellement des enfants de familles dont les deux parents travaillent ou des enfants de familles monoparentales. L'association met en place des projets partagés en partenariat avec des structures pour permettre à des enfants de rencontrer d'autres enfants de milieux différents : exemple de forums enfants animés par les Francas en commun avec le Centre social Gérard Philippe, accueil d'un centre de Vénissieux (le Clos Verger) sur des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable	X		

**TABLEAU 3 MISE EN VALEUR DE LA RICHESSE DES TERRITOIRES**


Critères	Mise en œuvre et évaluation à compléter par la collectivité :			Observations complémentaires	
	Ce qui est mis en œuvre par la structure sur ce point	Atteint	Partiellement atteint		Non atteint
Découverte de son centre de loisirs dès le plus jeune âge jusqu'aux plus grands en proposant des activités adaptées qui vont permettre aux enfants de se repérer dans le centre :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite du Centre pour repérer les lieux</li> <li>- Déplacements en autonomie en respectant des consignes visant à garantir une sécurité physique et affectives aux enfants à travers des activités ludiques</li> </ul>	X			
Découverte des autres structures socioéducatives en proposant des projets partagés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Centre social Gérard Philipe avec rencontre de groupes autour de forum enfants citoyens animés par les Francas</li> <li>- La Maison de quartier des Essarts autour d'une activité d'éducation à l'environnement et au développement durable</li> <li>- La MJC autour du Défi scientifique et d'une activité poterie</li> </ul>	X			
Découverte et appropriation des équipements sportifs de la Ville	Piscine: activité régulière l'été et ponctuelle sur les mercredis de juin	X			
Découverte et appropriation des équipements culturels de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médiathèque : en participant à des manifestations municipales</li> <li>- Rencontres Nationales scientifiques de Bron</li> <li>- Rencontres numériques</li> <li>- Cinéma Les Alizés</li> <li>- Espace Albert Camus</li> </ul>	X			

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

Découverte de la Mairie	En participant à des manifestations municipales : Bron, Ville amie des enfants	X			
Découverte plus large de la métropole	Différentes sorties sur des lieux de patrimoine emblématiques et espaces culturels du territoire	X			

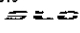
**TABLEAU 4 DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE QUALITE**

Critère	Mise en œuvre et évaluation à compléter par la collectivité :			Observations complémentaires	
	Ce qui est mis en œuvre par la structure sur ce point	Atteint	Partiellement atteint		Non atteint
<b>La place accordée aux enfants:</b>	<p>Les enfants sont des acteurs de leurs loisirs à part entière. Cela implique l'écoute des enfants (réunion d'enfants), la gestion des conflits, l'organisation et l'apprentissage à la parole en groupe.</p> <p>L'organisation des groupes d'enfants permet de faire des choix et de réinvestir des apprentissages individuels (venant de l'école ou de la famille) au service d'une action collective.</p> <p>La relation aux familles est un point essentiel de la place laissée aux enfants.</p>				
<b>La nature des temps et des espaces proposés aux enfants</b>	<p>Il est essentiel de proposer des espaces de jeux structurés de telle façon à permettre les activités spontanées des enfants.</p> <p>De la même façon, le temps doit être organisé pour permettre d'adapter les activités aux capacités des enfants (en fonction de l'âge) et de faire émerger des projets initiés par les envies exprimées par les enfants</p>	X			

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

<p><b>La méthodologie de mise en action des enfants</b></p>	<p>Mise en œuvre par une démarche de projet qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- garantit la prise en compte des envies des enfants.</li> <li>- permet de passer d'une envie individuelle à un projet collectif.</li> <li>- prévoit des activités se déroulant sur plusieurs séances permettant une progression.</li> <li>- prévoit une valorisation permettant de faire grandir les enfants et leur estime d'eux-mêmes.</li> <li>- encourage les partenariats.</li> </ul>	<p>X</p>			
<p><b>La volonté de former l'équipe</b></p>	<p>Etre attentif à la formation initiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aide à l'obtention du BAFA (Découverte de l'animation pour ceux qui n'ont pas encore l'âge)</li> <li>Encourager la formation continue</li> <li>Participation aux formations proposées par la DDCS</li> <li>Organisation de temps de formation en interne</li> <li>Permettre des temps régulier de préparation incluant des temps de réflexion et de bilan des actions.</li> <li>Point sur la relation aux enfants</li> <li>Lien des actions entreprises avec le projet pédagogique</li> <li>Encourager le passage à l'écrit en proposant des rapports d'activité</li> </ul>	<p>X</p>			



Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL7-DE

<p><b>Prise en compte des enjeux actuels de la société d'aujourd'hui</b></p>	<p><b>Le rapport à la citoyenneté</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concours d'affiches «Agis pour tes droits» (avec Francas) sur les droits des enfants</li> <li>- Participation et accueil de forum enfants citoyens (avec Les Francas) permettant de débattre de questions relatives au Vivre ensemble</li> <li>- Débats d'enfants en lien avec les Musées et les médiateurs culturels (avec Les Francas)</li> </ul> <p><b>Le rapport au développement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- engagement de la structure dans une démarche de cohérence entre la gestion de la structure et les activités de sensibilisation à la préservation de l'environnement : Labellisation Centre d'Actions Educatives Relatives à l'Environnement</li> <li>- Impulsion d'un réseau sur le territoire</li> <li>- Compostage en partenariat avec Trièves compostage</li> </ul> <p><b>Le rapport au numérique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion à chaque fois actualisée sur l'usage des portables (en direction des enfants, en fonction de l'âge), en direction des animateurs.</li> <li>- utilisation régulière du numérique dans de nombreuses activités d'expression</li> </ul>	X			
--	--	---	--	--	--

## ANNEXE 5

### PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE ET PLAN MERCREDI COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Ce comité de pilotage est composé de 32 personnes représentatives des acteurs de la vie éducative des élèves :

#### ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

- Monsieur BRENON Jacques, Président Centre Social des Taillis
- Monsieur BOBEY Denis, Directeur Maison de quartier des Essarts
- Monsieur ABDELKRIM Saïd, Responsable Secteur Enfance Centre Social Gérard Philippe
- Monsieur POURE Rodolphe, Directeur de la MJC (par intérim)
- Madame AUBERT Anne-Marie, Présidente Volley Bron@Lyon Lumière

#### ENSEIGNANTS

- Madame SANDRE Marie-Claude, école maternelle Ferdinand Buisson
- Madame PETIT Carine, école élémentaire Alsace Lorraine

#### EDUCATION NATIONALE

- Monsieur DEBILLY Jean-Philippe, Inspecteur de l'Éducation Nationale de Bron-Chassieu

#### D.D.E.N.

- Madame BABOLAT Christiane, Présidente
- Madame LANCE Martine, déléguée départementale de l'Éducation Nationale

#### PARENTS D'ÉLÈVES A REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

- Madame FRESQUET Judith, F.C.P.E. (école Jean Moulin)
- Madame BOULÉTREAU Viviane F.C.P.E. (école Alsace Lorraine)
- Madame LUCIANI Stéphanie, P.E.E.P. (école Alsace Lorraine)
- Madame THEROND Stéphanie, L'A.P.I.N. (école La Garenne)

## **INSTITUTIONNELS**

- Madame BECHARD Marie-Chantal, Référente CAF de Lyon
- Monsieur Rémi DUCLOS, Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

## **POUR LA VILLE DE BRON**

- Monsieur LONGUEVAL Jean-Michel, Maire de la Ville de Bron
- Monsieur BOUDEBIBAH Djamel, Adjoint délégué aux Sports
- Madame LARTIGUE-PEYROU Françoise, Adjointe déléguée à l'Éducation
- Monsieur GIACALONE Reynald, Adjoint délégué à la Jeunesse, à l'Éducation populaire et à la Vie associative
- Monsieur AMSELLEM David, Conseiller délégué au Projet éducatif
- Monsieur PACHOUD Jean-Pierre, Directeur Général des Services
- Madame UGINET Aude, Directrice Générale Adjointe
- Madame SOUCHON Catherine, Directrice de l'Action Éducative
- Madame GAUDILLERE Christine, Directrice des Sports
- Monsieur CHARREL Marc, Directeur du Centre aéré
- Monsieur JACTIN Hervé, Responsable des temps périscolaires et des animations sportives
- Monsieur RODRIGUEZ Jean, Référent périscolaire
- Madame GUERIN Mathilde, Coordinatrice PRE
- Madame FOSSE-LONGEVIALLE Marie-Laure, Responsable Petite Enfance
- Madame MOULIN Laurence, Directrice Pôle Cohésion et Développement
- Madame LECLER Delphine, Chargée de Prévention et responsable du Contrat Enfance Jeunesse

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 FÉVRIER 2019**

Compte-rendu affiché le : 14 février 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Président : M. LE MAIRE

**Secrétaire de séance :** Mme MOREL

**Membres présents :** 32

M. LE MAIRE, Mme LAGARDE, M. BOUDEBIBAH, Mme LARTIGUE-PEYROU, Mme SPAGGIARI-MEYNET, M. GIACALONE, Mme RODAMEL, M. SELLEM, Mme PIETKA, M. DOGANEL, M. SERRANO, Mme MERMOUD, M. BOUABDALLAH, M. MARANDEAU, Mme KIRASSIAN, M. ARNAUD, Mme DURAND-MOREL, M. ARDERIGHI, M. ANGOSTO, M. INAMI, Mme BERRHOUT-ROQUES, Mme MOREL, Mme BRUNET, M. CHAMPIER, Mme BOULARD, M. DUBIEF, M. JUSTET, M. GENIN, Mme DA SILVA, M. FEYSSAGUET, M. CRISTIN, M. AMSELLEM

**Membres présents par procuration :** 5

Mme GUILLEMOT pouvoir à M. LE MAIRE  
Mme VITALI pouvoir à Mme LAGARDE  
Mme HAOUR pouvoir à M. BOUABDALLAH  
Mme CHAPPUIS pouvoir à Mme PIETKA  
Mme LABEEUW pouvoir à Mme BOULARD

**Membres absents:** 2

M. COMPAN, M. IFRI

**Délibération n° 20190211DEL8**

**ACTION EDUCATIVE**

**Ajustement des périmètres scolaires**

**RAPPORTEURE : MME LARTIGUE-PEYROU**

Mesdames, Messieurs,

Par application de l'article L 212-7 du Code de l'Education, la Ville fixe par délibération les périmètres scolaires et l'affectation des élèves par école en fonction de cette sectorisation.

La décision d'affectation s'impose aux familles en vertu de l'article L 131-5 du Code de l'Éducation.

La dernière sectorisation a été définie par la délibération n°16-210 du 04 avril 2016.

Compte tenu de l'évolution de la population et des constructions immobilière récentes et à venir, il convient de mettre à jour certains périmètres.

Cette modification entrera en application pour les inscriptions à l'école de l'année scolaire 2019-2020.

Elle concerne :

- les enfants résidant aux numéros 0 à 10 côté pair de la rue Pierre Brossolette et du 326 au 346 côté pair route de Genas se verront scolarisés à l'école la Garenne (précédemment scolarisés sur l'école Ferdinand Buisson). La mise en application sera progressive : elle concerne uniquement les nouvelles inscriptions scolaires en début de cycle maternel ou élémentaire (hors fratrie déjà scolarisée dans l'école).
- les enfants résidant aux numéros 127 au 132 côté pair et impair de l'avenue Saint-Exupéry se verront scolarisés à l'école Jean Macé (précédemment scolarisés sur l'école Saint-Exupéry). La mise en application sera progressive : elle concerne uniquement les nouvelles inscriptions scolaires en début de cycle maternel ou élémentaire (hors fratrie déjà scolarisée dans l'école).

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les nouveaux périmètres scolaires tels que précisés en annexe, prenant en compte les modifications apportées sur les quatre écoles précitées
- **DIRE** que les délibérations précédentes portant modification de périmètre scolaire sont abrogés.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jean-Michel LONGUEVAL**

# PERIMETRES SCOLAIRES PAR RUE

Envoyé en préfecture le 13/02/2019

Reçu en préfecture le 13/02/2019

Affiché le

**S L O**

ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL8-DE

Segment	Voie	Périmètre élémentaire	Périmètre maternel
---------	------	-----------------------	--------------------

## A

TOUTE LA RUE	rue Clément Ader	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue Louis Ailloud	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	allée des Alisiers	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
TOUTE LA RUE	avenue Pierre Allard	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
TOUTE LA RUE	avenue du Président Salvador Allende	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
Du 0 au 35 I	rue d'Alsace	ELEM. SAINT-EXUPERY	MAT. SAINT-EXUPERY
Du 39 au 9999 I	rue d'Alsace	ELEM. SAINT-EXUPERY	MAT. SAINT-EXUPERY
TOUTE LA RUE	rue Alsace Lorraine	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue Ampère	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	avenue d'Annonay	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	impasse de l'Araignée	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue Armanet	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue de l'Armistice	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue des Aubepins	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	avenue de l'Aviation	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN

## B

TOUTE LA RUE	rue Claude Bador	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	chemin des Balmes	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
TOUTE LA RUE	rond-point Henri Barbusse	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	rue Maryse Bastié	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	rue de la Batterie	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
TOUTE LA RUE	allée Baudelaire	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue Julien Baudrand	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	impasse Beausejour	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
TOUTE LA RUE	impasse Bel-Air	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue Paul Bellemain	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	rue Émile Bender	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	square Frère Benoist	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
TOUTE LA RUE	allée Général Benoist	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
TOUTE LA RUE	rue Hector Berlioz	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue Louis Blanc	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
TOUTE LA RUE	rue Blanche	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue Louis Blériot	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue des Bleuets	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS
TOUTE LA RUE	rue Charles Bœuf	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
TOUTE LA RUE	avenue du Bois	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
DU 1 AU 32 P/I	boulevard Émile Bollaert	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
DU 33 AU 61 P/I	boulevard Émile Bollaert	ELEM. JEAN MACE	MAT. JEAN MACE
DU 62 AU 74 P/I	boulevard Émile Bollaert	ELEM. SAINT-EXUPERY	MAT. SAINT-EXUPERY
TOUTE LA RUE	square Laurent Bonnevey	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	chemin des Bornes	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	rue Hélène Boucher	ELEM. PIERRE COT	MAT. PIERRE COT
TOUTE LA RUE	rue Bouchet	ELEM. FERDINAND BUISSON	MAT. FERDINAND BUISSON
TOUTE LA RUE	rue Jean Bouin	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
TOUTE LA RUE	rue André Boulloche	ELEM. SAINT-EXUPERY	MAT. SAINT-EXUPERY

# PERIMETRES SCOLAIRES PAR RUE

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le **SLO**  
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL8-DE

Segment	Voie	Périmètre élémentaire	Périmètre maternelle
TOUTE LA RUE	rue Pierre Bourdan	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	rue Léon Bourgeois	ELEM. JEAN MACE	MAT. JEAN MACE
TOUTE LA RUE	rue Léon Boyer	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
Du 0 au 26 P	rue Marcel Bramet	ELEM. PIERRE COT	MAT. PIERRE COT
DU 0 AU 9999 I	rue Marcel Bramet	ELEM. PIERRE COT	MAT. PIERRE COT
Du 32 au 84 P	rue Marcel Bramet	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue Édouard Branly	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
TOUTE LA RUE	place Georges Brassens	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue Émile Bressat	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	rue Sigismond Brissy	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
DU 0 AU 10 P	avenue Pierre Brossolette	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
DU 12 AU 9999 P	avenue Pierre Brossolette	ELEM. FERDINAND BUISSON	MAT. FERDINAND BUISSON
DU 1 AU 41 I	avenue Pierre Brossolette	ELEM. PIERRE COT	MAT. PIERRE COT
DU 103 AU 123 I	avenue Pierre Brossolette	ELEM. FERDINAND BUISSON	MAT. FERDINAND BUISSON
DU 125 AU 9999 I	avenue Pierre Brossolette	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
DU 43 AU 101 I	avenue Pierre Brossolette	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue des Bruyères	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS
TOUTE LA RUE	avenue Ferdinand Buisson	ELEM. FERDINAND BUISSON	MAT. FERDINAND BUISSON
TOUTE LA RUE	impasse Ferdinand Buisson	ELEM. FERDINAND BUISSON	MAT. FERDINAND BUISSON
TOUTE LA RUE	rue du Sergent Butin	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
TOUTE LA RUE	rue de la Butte	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE

## C

TOUTE LA RUE	impasse Callemard	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	rue Albert Camus	ELEM. PERIMETRE COMMUN	MAT. PERIMETRE COMMUN
TOUTE LA RUE	rue Carnot	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	allée René Cassin	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
TOUTE LA RUE	rue des Castors	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue des Cavaliers	ELEM. SAINT-EXUPERY	MAT. SAINT-EXUPERY
TOUTE LA RUE	rue Marcel Cerdan	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue Colonel Chambonnet	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	impasse Chapuis	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS
TOUTE LA RUE	allée des Charmilles	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
TOUTE LA RUE	montée des Charmilles	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
TOUTE LA RUE	chemin des Chasseurs	ELEM. JEAN MACE	MAT. JEAN MACE
TOUTE LA RUE	avenue du Château	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue Émile Chaze	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
TOUTE LA RUE	rue du Chêne	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue Georges Clemenceau	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS
TOUTE LA RUE	rue Jeanne Collay	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
TOUTE LA RUE	rue Collomb	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	avenue des Colonnes	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	avenue des Combattants	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue des Communaux	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
TOUTE LA RUE	impasse des Coquelicots	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS
TOUTE LA RUE	impasse de la Corderie	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue Cortelain	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	square Cumbernauld	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE

# PERIMETRES SCOLAIRES PAR RUE

Envoyé en préfecture le 13/02/2019

Reçu en préfecture le 13/02/2019

Affiché le

**S E D**

ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL8-DE

Segment	Voie	Périmètre élémentaire	Périmètre maternel
TOUTE LA RUE	place Baptiste Curial	ELEM. FERDINAND BUISSON	MAT. FERDINAND BUISSON
TOUTE LA RUE	rue Pierre Curie	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue des Cyclamens	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE

## D

TOUTE LA RUE	rue Jacques Daligand	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS
TOUTE LA RUE	rue Pierre David	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	rond-point Charles De Gaulle	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
Du 0 au 9999 I	avenue Général De Gaulle	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
Du 0 au 260 P	avenue Général De Gaulle	ELEM. PERIMETRE COMMUN	MAT. PERIMETRE COMMUN
Du 262 au 9999 P	avenue Général De Gaulle	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
DU 0 AU 9999 I	avenue Maréchal De Lattre de Tassigny	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
DU 0 AU 9999 P	avenue Maréchal De Lattre de Tassigny	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
TOUTE LA RUE	rue Guy de Maupassant	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
TOUTE LA RUE	rue Delaigue	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	rue des Deux Fermes	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
TOUTE LA RUE	rue Denis Diderot	ELEM. SAINT-EXUPERY	MAT. SAINT-EXUPERY
Du 7 au 9 I	rue Jacqueline Domergue	ELEM. PIERRE COT	MAT. PIERRE COT
Du 0 au 20 P	boulevard des Droits de l'homme	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
Du 0 au 9999 I	boulevard des Droits de l'homme	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
Du 22 au 22 P	boulevard des Droits de l'homme	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
Du 24 au 9999 P	boulevard des Droits de l'homme	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL

## E

DU 0 AU 21 P/I	rue de l' Économie	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
DU 22 AU 36 P	rue de l' Économie	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
DU 23 AU 41 I	rue de l' Économie	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
Du 38 au 40 P	rue de l' Économie	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
DU 42 AU 9999 P/I	rue de l' Économie	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue de l'Églantine	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	rue des Épis	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	rue des Essarts	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
DU 0 AU 9999 I	rue Neuve des Essarts	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
DU 0 AU 9999 P	rue Neuve des Essarts	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	avenue de l'Europe	ELEM. SAINT-EXUPERY	MAT. SAINT-EXUPERY

## F


TOUTE LA RUE	rue du Docteur Charles Faguin	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	rue des Fleurs	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	place de la Fraternité	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN

## G

TOUTE LA RUE	rue Youri Gagarine	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	impasse de la Gaite	ELEM. PIERRE COT	MAT. PIERRE COT
TOUTE LA RUE	avenue Gallieni	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue Paul Gauguin	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
Du 240 au 290 P	route de Genas	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS
Du 292 au 292 P	route de Genas	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE



# PERIMETRES SCOLAIRES PAR RUE

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID: 069-216900290-20190211-20190211DEL8-DE

Segment	Voie	Périmètre élémentaire	Périmètre maternelle
Du 294 au 298 P	route de Genas	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS
Du 300 au 346 P	route de Genas	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
Du 346 bis au 376 P	route de Genas	ELEM. PIERRE COT	MAT. PIERRE COT
Du 378 AU 9999 P	route de Genas	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue des Genêts	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS
TOUTE LA RUE	rue de la Genièvre	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	montée de la Gentiane	ELEM. JEAN MACE	MAT. JEAN MACE
TOUTE LA RUE	impasse des Géraniums	ELEM. FERDINAND BUISSON	MAT. FERDINAND BUISSON
TOUTE LA RUE	allée des Ginkgos	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
TOUTE LA RUE	rue des Glycines	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue Philippe Goy	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	allée du Grand Cèdre	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	avenue de la Grande Armée	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
TOUTE LA RUE	square Grimma	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	rue des Guillandes	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	rue Eugène Guillemin	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
DU 0 AU 9999 P	rue Guillermin	ELEM. PIERRE COT	MAT. PIERRE COT
DU 1 AU 29 I	rue Guillermin	ELEM. PIERRE COT	MAT. PIERRE COT
DU 31 AU 9999 I	rue Guillermin	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
DU 0 AU 18 P/I	rue Guynemer	ELEM. PIERRE COT	MAT. PIERRE COT
DU 19 AU 9999 P/I	rue Guynemer	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN

## H

TOUTE LA RUE	impasse Henri	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
DU 0 AU 9999 P/I	rue André Hermann	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
DU 0 AU 11 P/I	avenue Édouard Herriot	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
DU 12 AU 16 P	avenue Édouard Herriot	ELEM. JEAN MACE	MAT. JEAN MACE
DU 13 AU 15 I	avenue Édouard Herriot	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
DU 17 AU 9999 P/I	avenue Édouard Herriot	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	avenue Victor Hugo	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	rue de l'Humanité	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY

## I

TOUTE LA RUE	rue de l'Industrie	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS
TOUTE LA RUE	rue des Iris	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE

## J

Du 0 au 14 P	rue Jean Jaurès	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
Du 0 au 15 I	rue Jean Jaurès	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
Du 16 au 9999 P	rue Jean Jaurès	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
Du 17 au 19 I	rue Jean Jaurès	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
Du 21 au 25 I	rue Jean Jaurès	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
Du 27 au 9999 I	rue Jean Jaurès	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
Du 0 au 6 P	rue des Jockeys	ELEM. SAINT-EXUPERY	MAT. SAINT-EXUPERY
Du 0 au 9999 I	rue des Jockeys	ELEM. SAINT-EXUPERY	MAT. SAINT-EXUPERY
Du 10 au 9999 P	rue des Jockeys	ELEM. SAINT-EXUPERY	MAT. SAINT-EXUPERY
TOUTE LA RUE	place Louis Jovet	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES

# PERIMETRES SCOLAIRES PAR RUE

Envoyé en préfecture le 13/02/2019

Reçu en préfecture le 13/02/2019

Affiché le

**S L O**

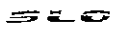
ID: 069-216900290-20190211-20190211DEL8-DE

Segment	Voie	Périmètre élémentaire	Périmètre maternel
<b>K</b>			
TOUTE LA RUE	impasse Kimmerling	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	place Kimmerling	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS
TOUTE LA RUE	square Martin Luther King	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE

<b>L</b>			
TOUTE LA RUE	rue Laborde	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	rue Christian Lacouture	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
TOUTE LA RUE	rue Jean Lacroix	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue Michel Lacroix	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue des Lads	ELEM. SAINT-EXUPERY	MAT. SAINT-EXUPERY
TOUTE LA RUE	impasse Lafontaine	ELEM. PIERRE COT	MAT. PIERRE COT
TOUTE LA RUE	rue Léo Lagrange	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue Lamartine	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue Paul Langevin	ELEM. SAINT-EXUPERY	MAT. SAINT-EXUPERY
TOUTE LA RUE	rue du Maréchal Leclerc	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	avenue du Doyen Jean Lepine	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS
TOUTE LA RUE	rue du Doyen Lepine	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS
TOUTE LA RUE	rue de Lessivas	ELEM. FERDINAND BUISSON	MAT. FERDINAND BUISSON
TOUTE LA RUE	place de la Libération	ELEM. JEAN MACE	MAT. JEAN MACE
TOUTE LA RUE	rue Louis	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
Du 17 au 21 I	rue Jean Lurçat	ELEM. PIERRE COT	MAT. PIERRE COT
Du 18 au 26 P	rue Jean Lurçat	ELEM. PIERRE COT	MAT. PIERRE COT

<b>M</b>			
TOUTE LA RUE	rue Louis Maggiorini	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	rue de la Maison-Forte	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue de la Maisonnée	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue du Manège	ELEM. SAINT-EXUPERY	MAT. SAINT-EXUPERY
TOUTE LA RUE	impasse Marie	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue Marie	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue de la Marne	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
TOUTE LA RUE	rue Martin	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
TOUTE LA RUE	rue Marie Marvingt	ELEM. PIERRE COT	MAT. PIERRE COT
TOUTE LA RUE	avenue Jules Mas	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue du Mas de la Forêt	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	rue Gaston Maurin	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
Du 15 au 21 I	rue Suzanne Melk	ELEM. PIERRE COT	MAT. PIERRE COT
Du 2 au 26 P	rue Suzanne Melk	ELEM. PIERRE COT	MAT. PIERRE COT
TOUTE LA RUE	avenue Pierre Mendès-France	ELEM. SAINT-EXUPERY	MAT. SAINT-EXUPERY
TOUTE LA RUE	rue François Merlin	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
TOUTE LA RUE	rue Élie Metral	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
DU 2 AU 46 P	avenue François Mitterrand	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
DU 25 AU 37 I	avenue François Mitterrand	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
DU 47 AU 127 I	avenue François Mitterrand	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
DU 50 AU 82 P	avenue François Mitterrand	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
TOUTE LA RUE	avenue Jean Monnet	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	rue Jacques Monod	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL

# PERIMETRES SCOLAIRES PAR RUE

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID: 069-216900290-20190211-20190211DEL8-DE

Segment	Voie	Périmètre élémentaire	Périmètre maternelle
TOUTE LA RUE	rue de Montferrat	ELEM. FERDINAND BUISSON	MAT. FERDINAND BUISSON
TOUTE LA RUE	avenue Louis Mouillard	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	place Jean Moulin	ELEM. FERDINAND BUISSON	MAT. FERDINAND BUISSON
TOUTE LA RUE	impasse des Muguets	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
TOUTE LA RUE	rue de la Mulatière	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue des Myosotis	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS

## N

TOUTE LA RUE	rue Nungesser et Coli	ELEM. PIERRE COT	MAT. PIERRE COT
--------------	-----------------------	------------------	-----------------

## P

DU 1 AU 93 I	rue de la Pagère	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
DU 110 AU 158 P	rue de la Pagère	ELEM. FERDINAND BUISSON	MAT. FERDINAND BUISSON
DU 2 AU 108 P	rue de la Pagère	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
DU 95 AU 145 I	rue de la Pagère	ELEM. FERDINAND BUISSON	MAT. FERDINAND BUISSON
TOUTE LA RUE	square de la Pagère	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
TOUTE LA RUE	rue de la Paix	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	rue des Pâquerettes	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS
TOUTE LA RUE	rue du Parc	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
TOUTE LA RUE	rue Pascal	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
TOUTE LA RUE	avenue Pasteur	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	rue Léon Paviot	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS
DU 0 AU 9999 P	rue Payan	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue Louis Pergaud	ELEM. FERDINAND BUISSON	MAT. FERDINAND BUISSON
TOUTE LA RUE	rue de la Perle	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS
TOUTE LA RUE	square Antoine Perrin	ELEM. FERDINAND BUISSON	MAT. FERDINAND BUISSON
TOUTE LA RUE	rue Petetin	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue Gérard Philipe	ELEM. FERDINAND BUISSON	MAT. FERDINAND BUISSON
TOUTE LA RUE	place Armand Philippe	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
TOUTE LA RUE	rue Paul Pic	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
DU 129 AU 167 P/I	boulevard Pinel	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
DU 169 AU 205 P/I	boulevard Pinel	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
DU 207 AU 9999 P/I	boulevard Pinel	ELEM. JEAN MACE	MAT. JEAN MACE
Du 49 au 95 I	boulevard Pinel	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS
TOUTE LA RUE	rue Louis Plantier	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	allée des Platanes	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
TOUTE LA RUE	rue du Poilu	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	impasse Pont	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue de Prévieux	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue du Progrès	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE

## Q

TOUTE LA RUE	chemin des Quantines	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
TOUTE LA RUE	rue du Quartier neuf	ELEM. JEAN MACE	MAT. JEAN MACE
TOUTE LA RUE	rue Edgar Quinet	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE

## R

# PERIMETRES SCOLAIRES PAR RUE

Envoyé en préfecture le 13/02/2019

Reçu en préfecture le 13/02/2019

Affiché le

SLO

ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL8-DE

Segment	Voie	Périmètre élémentaire	Périmètre maternel
TOUTE LA RUE	rue Paul Rade	ELEM. SAINT-EXUPERY	MAT. SAINT-EXUPERY
TOUTE LA RUE	rue de la Radue	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	rue du Rafour	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
DU 0 AU 9999 I	rue de Rebufer	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
DU 0 AU 4 P	rue de Rebufer	ELEM. PERIMETRE COMMUN	MAT. PERIMETRE COMMUN
DU 6 AU 9999 P	rue de Rebufer	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	rue de Reims	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	impasse René	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	avenue de la République	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	allée Rimbaud	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue Romain Rolland	ELEM. FERDINAND BUISSON	MAT. FERDINAND BUISSON
TOUTE LA RUE	allée Gaillard Romanet	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
TOUTE LA RUE	place Gaillard Romanet	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
DU 0 AU 110 P	avenue Franklin Roosevelt	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
DU 0 AU 9999 I	avenue Franklin Roosevelt	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
DU 112 AU 9999 P	avenue Franklin Roosevelt	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	rue des Roses	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	avenue Camille Rousset	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE

## S

TOUTE LA RUE	rue Saint-Denis	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
DU 0 AU 132 P/I	avenue Saint-Exupéry	ELEM. JEAN MACE	MAT. JEAN MACE
DU 133 AU 9999 P/I	avenue Saint-Exupéry	ELEM. SAINT-EXUPERY	MAT. SAINT-EXUPERY
TOUTE LA RUE	rue Saint-Jean	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue Roger Salengro	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	rue Marcel Sembat	ELEM. JEAN MACE	MAT. JEAN MACE
TOUTE LA RUE	place des Sept Chemins	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue de Solesmes	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
TOUTE LA RUE	allée des Sorbiers	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
TOUTE LA RUE	avenue des Sports	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	rue du Square	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	rue du Stade	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	rue des Sycomores	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY

## T


TOUTE LA RUE	rue Henri Teissier	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
DU 0 AU 2 P/I	rue Lionel Terray	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
DU 62 AU 62 P/I	rue Lionel Terray	ELEM. SAINT-EXUPERY	MAT. JEAN MACE
TOUTE LA RUE	allée des Tilleuls	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
TOUTE LA RUE	rue de la Tour Pointue	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue Elsa Triolet	ELEM. JEAN MACE	MAT. JEAN MACE
TOUTE LA RUE	allée des Tulipiers	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL

## U

TOUTE LA RUE	boulevard de l'Université	ELEM. SAINT-EXUPERY	MAT. SAINT-EXUPERY
TOUTE LA RUE	rue Maurice Utrillo	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL

## V

# PERIMETRES SCOLAIRES PAR RUE

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le   
 ID: 069-216900290-20190211-20190211DEL8-DE

Segment	Voie	Périmètre élémentaire	Périmètre maternel
TOUTE LA RUE	rue du Vallon	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
TOUTE LA RUE	impasse Bernard Vallot	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
TOUTE LA RUE	rue Bernard Vallot	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
TOUTE LA RUE	rue Jules Vedrines	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue du Verdier	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
TOUTE LA RUE	passage Verdier Nord	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
TOUTE LA RUE	passage Verdier Sud	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY
TOUTE LA RUE	allée de Verdun	ELEM. LA GARENNE	MAT. LA GARENNE
TOUTE LA RUE	rue de Verdun	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue Verlaine	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue Jules Verne	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	rue Alexandre Vial	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	rue Emile Vial	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	chemin de la Vie Guerse	ELEM. JEAN MOULIN	MAT. JEAN MOULIN
TOUTE LA RUE	chemin Vieux	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
TOUTE LA RUE	rue Villard	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	chemin du Vinatier	ELEM. LA GARENNE	MAT. LES GENETS
TOUTE LA RUE	rue Jean Voillot	ELEM. ANATOLE FRANCE	MAT. ANATOLE FRANCE
TOUTE LA RUE	carrefour Charles et Gabriel Voisin	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY

## W

TOUTE LA RUE	place de Weingarten	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue Wilson	ELEM. JULES FERRY	MAT. JULES FERRY

## Z

TOUTE LA RUE	allée Emile Zola	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
--------------	------------------	---------------------	--------------------

## CHIFFRE

TOUTE LA RUE	place du 11 novembre 1918	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
TOUTE LA RUE	rue du 11 novembre 1918	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue du 19 mars 1962	ELEM. ALSACE LORRAINE	MAT. ALSACE LORRAINE
TOUTE LA RUE	rue du 35eme Régiment d'Aviation	ELEM. LOUISE MICHEL	MAT. LOUISE MICHEL
DU 0 AU 9999 P	avenue du 8 Mai 1945	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES
DU 0 AU 11 I	avenue du 8 Mai 1945	ELEM. PERIMETRE COMMUN	MAT. PERIMETRE COMMUN
DU 13 AU 9999 I	avenue du 8 Mai 1945	ELEM. JEAN JAURES	MAT. JEAN JAURES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 FÉVRIER 2019**

Compte-rendu affiché le : 14 février 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Président : M. LE MAIRE

**Secrétaire de séance :** Mme MOREL

**Membres présents :** 31

M. LE MAIRE, Mme LAGARDE, M. BOUDEBIBAH, Mme LARTIGUE-PEYROU, Mme SPAGGIARI-MEYNET, M. GIACALONE, Mme RODAMEL, M. SELLEM, Mme PIETKA, M. DOGANEL, M. SERRANO, Mme MERMOUD, M. BOUABDALLAH, M. MARANDEAU, M. ARNAUD, Mme DURAND-MOREL, M. ARDERIGHI, M. ANGOSTO, M. INAMI, Mme BERRHOUT-ROQUES, Mme MOREL, Mme BRUNET, M. CHAMPIER, Mme BOULARD, M. DUBIEF, M. JUSTET, M. GENIN, Mme DA SILVA, M. FEYSSAGUET, M. CRISTIN, M. AMSELLEM

**Membres présents par procuration :** 6

Mme KIRASSIAN pouvoir à Mme BERRHOUT-ROQUES  
Mme GUILLEMOT pouvoir à M. LE MAIRE  
Mme VITALI pouvoir à Mme LAGARDE  
Mme HAOUR pouvoir à M. BOUABDALLAH  
Mme CHAPPUIS pouvoir à Mme PIETKA  
Mme LABEEUW pouvoir à Mme BOULARD

**Membres absents:** 2

M. COMPAN, M. IFRI

**Délibération n° 20190211DEL9**

**POLITIQUE DE LA VILLE**

**Avenant de prorogation à la convention cadre de Plan de Sauvegarde des copropriétés de Bron  
Terraillon**

**RAPPORTEURE : MME RODAMEL**

Mesdames, Messieurs,

Le Plan de Sauvegarde des copropriétés de Bron Terrailon entre dans sa dernière phase de travaux. Le raccordement de cinq copropriétés au réseau de chauffage urbain métropolitain se déroulera entre 2019 et 2021. La copropriété Caravelle finalisera en 2019 ses travaux de réhabilitation des parties communes. La copropriété Plein Sud a lancé ses travaux de rénovation énergétique, mais le procédé de changement des menuiseries doit être modifié pour s'adapter à la présence d'amiante non révélée lors des diagnostics préalables.

Ces évolutions induites par la mise en œuvre des travaux conduisent l'ANAH et les partenaires financiers de cette importante opération de réhabilitation à modifier leurs engagements à travers un avenant de prorogation de la convention cadre de Plan de Sauvegarde.

Ainsi, pour mener à bien ces ultimes travaux et assurer l'accompagnement des copropriétés dans leur gestion, l'avenant de prorogation prolonge la durée de la convention Plan de Sauvegarde au 24 septembre 2021. Cet avenant permet aussi de mobiliser 1 064 133 € de subventions complémentaires de l'ANAH, de la Métropole de Lyon et de la Ville.

Pour accompagner cet effort financier conséquent, la Ville engagera ainsi sur ce projet une subvention complémentaire de 89 674 €.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la participation financière de la Ville à cet avenant de prorogation
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation à la convention cadre de Plan de Sauvegarde des copropriétés de Bron Terrailon et les conventions spécifiques avec les partenaires financiers et les copropriétés.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jean-Michel LONGUEVAL**



GRANDLYON  
la métropole



**AVENANT DE PROROGATION  
À LA CONVENTION CADRE DE PLAN DE SAUVEGARDE  
DES COPROPRIETES DE BRON TERRAILLON**

ENTRE

L'État  
L'Anah  
La Caisse des dépôts  
La Métropole de Lyon  
La Ville de Bron  
Procivis

Plan de sauvegarde mis en œuvre en application :

- de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite ALUR) retranscrite dans l'article L 615-2 du Code de la Construction et de l'Habitation qui permet la prorogation du Plan de sauvegarde sur une durée de 2 ans,
- de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles portant création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de la Métropole de Lyon, en lieu et place de la Communauté urbaine de Lyon et, dans les limites territoriales précédemment reconnues à celle-ci, du Département du Rhône,
- du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat (Anah),
- de l'arrêté préfectoral n°2010-5254 d'approbation du Plan de Sauvegarde en date du 26 novembre 2011,
- de la délibération du Conseil de la Métropole de Lyon n°2015-2020 du 11 mai 2015 portant sur la délégation des aides à la pierre de l'État pour le parc public et de l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH) pour le parc privé à la Métropole de Lyon pour la période 2015-2020, et de la convention cadre d'application signée le 28 juillet 2015,
- du protocole de préfiguration du Nouveau programme de rénovation urbaine signé le 19 septembre 2016
- de l'arrêté préfectoral n°DDT-SHRU-2018 xx xx prorogeant le Plan de Sauvegarde de Bron Terrailon en date du 2018 ( ?),
- de la délibération du Conseil de la Métropole de Lyon du xx xx 2019 sur l'avenant de prorogation de la Convention cadre du plan de sauvegarde de Bron Terrailon,
- de la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Bron du xx xx 2019 par laquelle le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant de prorogation de la Convention cadre du plan de sauvegarde de Bron,
- de l'avis favorable de la Commission locale de l'amélioration de l'habitat (CLAH) de la métropole de Lyon du 4 décembre 2018,
- de l'avis favorable du délégué régional de l'Anah en date du xx xx xx,
- Vu la convention cadre du 24 septembre 2012 ainsi que l'avenant n°1 du 3 octobre 2017 et l'avenant n°2 du 31 10 2018, par lesquels les partenaires du Plan de Sauvegarde de Bron – Terrailon ont acté de leurs engagements et formalisé leurs modalités d'intervention.



## **SOMMAIRE**

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>2</b>
<b>PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 2 - DENOMINATION ET PERIMETRE DE L'OPERATION.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3 - OBJECTIFS DE L'AVENANT DE PROROGATION DU PLAN DE SAUVEGARDE.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 - LE PROGRAMME DE L'OPERATION.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES À L'ENSEMBLE DU PLAN DE SAUVEGARDE.....</b>	<b>8</b>
<b>DEPUIS 2017, LA PARTICIPATION DE LA CDC NE PEUT PAS DÉPASSER 25 % DU MONTANT ANNUEL HORS TAXES DU VOLET INGÉNIERIE ET NE PEUT PAS NON PLUS DÉPASSER LA PARTICIPATION DU MONTANT HT DE LA MÉTROPOLE DE LYON, COLLECTIVITÉ EN MAÎTRISE D'OUVRAGE DU PLAN DE SAUVEGARDE.....</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 6 - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI.....</b>	<b>9</b>
6.2- L'équipe opérationnelle d'animation du plan de sauvegarde.....	9
<b>ARTICLE 7 - RESILIATION ET REVISION DE LA CONVENTION.....</b>	<b>9</b>

## **PREAMBULE**

Le second plan de sauvegarde de Bron Terraillon signé le 24 septembre 2012 et prorogé par voie d'avenant jusqu'au 24 septembre 2019 concerne sept copropriétés, soit 975 logements. Il est pleinement coordonné au projet de renouvellement urbain et permet aux copropriétés dégradées du quartier de s'inscrire dans la dynamique globale de requalification du site de Terraillon.

Cinq de ces copropriétés (Guillermin, Plein sud J et K, Alouettes, Terraillon D, Terraillon F) sont reliées à un même réseau de chauffage privé et ont voté un changement de mode de chauffage collectif en faveur d'un raccordement au réseau de chaleur urbain (RCU) de la Métropole. Le projet consécutif de travaux sur les réseaux a été intégré aux objectifs du Plan de sauvegarde par l'avenant n°2 à la convention, signé en 2018. Les enveloppes de subventions complémentaires associées ont ainsi été augmentées de 406 246€ concernant l'Anah et de 60 787 € respectivement pour la Métropole de Lyon et la ville de Bron. Les gains de fonctionnement attendus pour les copropriétés après raccordement au RCU sont de près de 490.000€ entre le précédent contrat en réseau collectif privé et la première année de contrat en réseau de chauffage collectif, soit une diminution des coûts de près de 79% des factures annuelles réparties au tantième pour chaque copropriété. En moyenne, 500 € par logement pourront ainsi être économisés chaque année.

Une étude réalisée par SINTEC a été menée dans le cadre du protocole de préfiguration du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) pour évaluer l'état du réseau de chauffage collectif privé. Elle a montré que les réseaux étaient vétustes et provoquaient une déperdition très importante de chaleur. Par ailleurs, le poids des dépenses générales incompressibles de maintien d'un réseau collectif privé a été augmenté pour les occupants du fait de la démolition de trois bâtiments (A, B et C de la copropriété Terraillon) dans le cadre du PNRU1. L'opportunité de raccordement au réseau de chauffage urbain sur le secteur de Terraillon s'est avérée plus intéressante pour assurer un chauffage de qualité, un reste pour vivre acceptable et valoriser ainsi les réhabilitations thermiques engagées sur ces bâtiments.

Les travaux doivent démarrer en avril 2019 et se dérouleront par phases jusqu'à l'automne 2021. L'actuelle durée du plan de sauvegarde jusqu'au 24 septembre 2019 ne couvre donc pas l'ensemble de cette période.

Par ailleurs, les projets de travaux des deux plus grandes copropriétés (Caravelle, 300 lots et Plein sud, 325 lots) doivent être révisés pour permettre le traitement global et durable du bâti (cf ci-dessous). De plus, les difficultés de gestion de ces copropriétés restent prégnantes et nécessitent la poursuite d'un accompagnement resserré.

### **OBJET DE L'AVENANT**

Il convient de prendre en compte la réalité empirique des chantiers et d'adapter le dispositif du plan de sauvegarde. Le présent avenant n°3 a donc pour objet :

- de proroger la durée initiale du plan de sauvegarde de 2 ans, jusqu'au 24 septembre 2021, afin d'assurer un suivi des travaux liés au réseau de raccordement au réseau de chauffage urbain ;
- de participer aux coûts supplémentaires induits par la mise en œuvre des programmes de réhabilitation globale des copropriétés Caravelle et Plein sud.

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La Convention-cadre a pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre du plan de sauvegarde des copropriétés de Terraillon à Bron et de clarifier les engagements des partenaires de l'opération.

Cette convention cadre est déclinée dans des conventions d'application spécifiques à chaque copropriété en vue de la mise en œuvre du dispositif.

Les compléments apportés à la convention-cadre par le présent avenant de prorogation modifiant les engagements initiaux pris par chaque copropriété, il convient de rédiger un avenant à chaque convention d'application spécifique.

## ARTICLE 2 - DENOMINATION ET PERIMETRE DE L'OPERATION

Le périmètre d'intervention du plan de sauvegarde est inchangé. Il intègre, au-delà des copropriétés initialement inscrites, les travaux nécessaires au raccordement au RCU de cinq des copropriétés inscrites au plan de sauvegarde.

## ARTICLE 3 - OBJECTIFS DE L'AVENANT DE PROROGATION DU PLAN DE SAUVEGARDE

Les objectifs initiaux du plan de sauvegarde, actualisés par l'avenant n°2 sont inchangés.

### 3.1 Objectifs relatifs au réseau de chauffage urbain

Les travaux entérinés dans l'avenant n°2 se dérouleront entre 2019 et 2021. Ces plannings pourront s'adapter aux nécessités de terrain. Les coûts seront partagés pour chaque copropriété concernée selon la répartition des charges de l'Union des Syndicats (USL) chauffage.

Suite aux négociations avec l'entreprise, les montants ont pu évoluer à la baisse depuis le précédent avenant, entraînant de fait une diminution des subventions pour les droits de raccordement et les travaux sur les réseaux secondaires :

copropriétés	type de travaux	ANAH (50% du total HT)	Métropole (7,5% du HT)	Ville de Bron (7,5% du HT)
Guillermin	Raccordement	3 941 €	591 €	591 €
	travaux réseaux	29 187 €	4 378 €	4 378 €
	<b>TOTAL GUILLERMIN</b>	<b>33 127 €</b>	<b>4 969 €</b>	<b>4 969 €</b>
Plein sud	Raccordement	19 082 €	2 862 €	2 862 €
	travaux réseaux	143 003 €	21 450 €	21 450 €
	<b>TOTAL PLEIN SUD</b>	<b>162 085 €</b>	<b>24 313 €</b>	<b>24 313 €</b>
Terraillon D	Raccordement	15 092 €	2 264 €	2 264 €
	travaux réseaux	111 781 €	16 767 €	16 767 €
	<b>TOTAL Terraillon D</b>	<b>126 872 €</b>	<b>19 031 €</b>	<b>19 031 €</b>
Terraillon F	Raccordement	4 553 €	683 €	683 €
	travaux réseaux	33 724 €	5 059 €	5 059 €
	<b>TOTAL Terraillon F</b>	<b>38 277 €</b>	<b>5 741 €</b>	<b>5 741 €</b>
Alouettes	Raccordement	5 339 €	801 €	801 €
	travaux réseaux	39 547 €	5 932 €	5 932 €
	<b>TOTAL ALOUETTES</b>	<b>44 886 €</b>	<b>6 733 €</b>	<b>6 733 €</b>
<b>TOTAL DES AIDES</b>		<b>405 246 €</b>	<b>60 787 €</b>	<b>60 787 €</b>

### **3-2 Objectifs relatifs à la réalisation des programmes de travaux sur les bâtiments de la copropriété Plein Sud**

La copropriété Plein Sud est composée de trois bâtiments. Elle est la dernière copropriété du Plan de sauvegarde à ne pas avoir initié son projet global de travaux. En effet, l'assemblée générale des copropriétaires avait voté un premier avant-projet de travaux en novembre 2015. Celui-ci était partiel et ne permettait pas d'atteindre le degré de qualité attendu par les partenaires du plan. Pour compléter ce projet de travaux et ainsi respecter les engagements prévus dans la convention individuelle de la copropriété, celle-ci a procédé à un second vote de travaux en mars 2017. Le démarrage du chantier a pris du retard et n'a pas été lancé qu'à l'été 2018.

Cependant, lors du lancement des prototypes, l'entreprise de désamiantage intervenant pour la dépose des menuiseries privatives a constaté la présence d'amiante dans des zones non identifiées préalablement. Du fait de son incapacité à intervenir dans le cadre de son marché, elle a dénoncé celui-ci. Le chantier a été suspendu. Une nouvelle entreprise – candidate à la consultation initiale – a été retenue avec un process adapté au besoin. Toutefois, le surcoût très important induit par ce changement de procédure et de prestataire ne peut être absorbé par les copropriétaires. La reprise du chantier et donc la réalisation d'un projet global de réhabilitation thermique, objectif du plan de sauvegarde ne sont pas envisageables sans traitement de l'amiante.

Par conséquent, les financeurs publics du Plan de sauvegarde acceptent, par le présent avenant n°3, d'augmenter leur participation au projet de travaux de la copropriété Plein Sud et de déplafonner, de manière exceptionnelle, le montant de travaux subventionnables.

Cette nécessité financière revient pour les partenaires à convenir d'un déplafonnement du montant des travaux subventionnables. Celui-ci passe ainsi de 18.000€ HT/logement maximum validés à l'avenant n°2 à 22.000€ HT/ logement. Le tableau ci-dessous présente les engagements maximum que les collectivités territoriales et l'ANAH s'engagent à réserver pour les travaux d'isolation thermique de la copropriété Plein Sud :

Engagements avenant n°1 18.000€ HT/lot de plafond		Complément d'engagements 22.000€ HT/lot de plafond	
Total travaux et tout honoraires TTC	6 592 813 €	Total travaux et tout honoraires TTC	7 836 330 €
Total travaux HT subventionnables	6 015 394 €	Total travaux HT subventionnables	7 150 000 €
<b>Total subventions engagées</b>	<b>3 451 596 €</b>	<b>Total subventions complémentaires</b>	<b>838 404 €</b>
ANAH	2 880 018 €	ANAH	694 982 €
Métropole de Lyon	285 783 €	Métropole de Lyon	71 717 €
Ville de Bron	285 795 €	Ville de Bron	71 705 €
reste à charges copropriétaires (hors aides individuelles)	1 642 453 €	reste à charges complémentaires copropriétaires	405 113 €

### **3-3 Objectifs relatifs à la réalisation des programmes de travaux complémentaires de la copropriété Caravelle**

La copropriété Caravelle s'est investie dans une réhabilitation ambitieuse des logements pour atteindre un niveau de performance énergétique en BBC rénovation. Le parti pris esthétique de l'architecte a par ailleurs largement amélioré l'image de cette copropriété qui a également fait l'objet d'une résidentialisation dans le cadre de l'ANRU et qui se fond aujourd'hui parfaitement parmi les programmes neufs qui l'entourent.

Néanmoins, la réalisation des travaux de réhabilitation ont eu des incidences sur le fonctionnement des bâtiments et qui n'ont pu être prises en charge dans le cadre du programme, la priorité ayant été donnée à la qualité énergétique de la réhabilitation. Étant donné l'investissement des pouvoirs publics sur cette copropriété (11M sur les opérations ANAH et ANRU) les partenaires estiment qu'il serait dommageable de laisser cette copropriété dans une requalification incomplète qui ne permettrait pas de revaloriser durablement et efficacement ce patrimoine.

Les partenaires s'accordent pour poursuivre l'accompagnement de la copropriété dans la réalisation de travaux complémentaires et de participer aux coûts induits afin de ne pas fragiliser cette copropriété qui peine à se stabiliser financièrement.

Le complément de participations financières sur la copropriété Caravelle revient à modifier le plafond initial de travaux subventionnables. Celui-ci passe ainsi de 9.000€ HT/logement tel qu'indiqué dans la convention cadre à un montant plafonné de travaux subventionnables de 10.000€ HT/logement.

Par ailleurs, afin de pérenniser l'investissement du syndic dans l'assainissement des comptes de cette copropriété très fragile, les partenaires souhaitent accompagner le syndicat des copropriétaires dans une mission de gestion renforcée. Elle permettra notamment au syndic de mener à bien les contentieux d'impayés encore en cours et d'assurer un suivi très spécifique et individualisé des situations.

L'ANAH porte un dispositif d'aide à la gestion renforcée qu'il convient de mobiliser sur la copropriété Caravelle et auquel pourront s'ajouter les nouveaux dispositifs complémentaires du plan « Initiative copropriétés ». La participation de l'ANAH à ces dépenses d'ingénierie se montera au maximum à 70 000 € versée au syndicat des copropriétaires. Ce dispositif n'engage pas les autres partenaires du Plan de Sauvegarde,

La question de la scission de cette copropriété ou sa division en syndicats secondaires sera à l'ordre du jour des actions 2019 et 2020. Une étude de la CLCV – prestataire de l'animateur du plan de sauvegarde – va être présentée en 2019 aux membres du conseil syndical sur les avantages et inconvénients des deux hypothèses (scission ou syndicat secondaire). Le syndic est associé à cette démarche, notamment dans la transparence attendue concernant le suivi financier à l'allée puis au bâtiment. À l'issue de ces premiers échanges, un point d'information sera fait en assemblée générale afin de travailler à plus grande échelle en 2020, soit par ilot (4 ilots se sont formés de fait autour des nouvelles voiries créées dans le cadre du PNRU1), soit au bâtiment, en fonction de la mobilisation et de l'orientation prise postérieurement aux débats avec le conseil syndical puis en Assemblée Générale.

Le tableau ci-dessous présente les engagements maximaux que les financeurs réservent pour les travaux complémentaires de la copropriété Caravelle. Le plafond subventionnable passe ainsi pour ce programme de 9.000€ HT/logement à 10.000 € HT/logement:

Engagements initiaux avec un plafond à 9.000€ HT/logement		Complément d'engagements ramenant le plafond à 10.000€ HT/logement	
Total travaux et tout honoraires TTC	5 700 000 €	Total travaux et tout honoraires TTC	5 999 640 €
Total travaux HT subventionnables	5 400 000 €	Total travaux HT subventionnables	5 672 146 €
<b>Total subventions engagées</b>		<b>Total subventions complémentaires</b>	
	<b>1 709 740 €</b>		<b>225 729 €</b>
ANAH		ANAH - plan de sauvegarde	
	1 305 348 €		119 791 €
		ANAH - gestion renforcée	
			70 000 €
Métropole de Lyon		Métropole de Lyon	
	202 196 €		17 969 €
Ville de Bron		Ville de Bron	
	202 196 €		17 969 €
reste à charges copropriétaires (hors aides individuelles)	2 406 182 €	reste à charges complémentaires copropriétaires	149 354 €

#### ARTICLE 4 - LE PROGRAMME DE L'OPERATION

Le Plan de Sauvegarde présente trois volets principaux à destination de chaque copropriété :

- Des actions d'accompagnement, d'observation et de soutien aux occupants et aux instances de gouvernance des copropriétés, ayant pour finalité d'améliorer leur gestion et leur fonctionnement. La Caravelle porte un projet de scission ou de division en syndicats secondaires, en continuité de la résidentialisation réalisée lors du renouvellement urbain (PNRU). SOLIHA accompagnera la copropriété dans cette démarche.
- Des programmes de travaux ambitieux pour la réhabilitation des bâtiments en parties communes et des travaux d'intérêt collectif en parties privatives. Ils ont pour finalité d'assurer la pérennité

technique du patrimoine immobilier (parties communes et équipements communs à tous les bâtiments comme le réseau de chauffage) et d'améliorer les performances énergétiques des logements. Ils doivent aboutir à un allègement des charges d'énergie et à l'amélioration du cadre de vie global des habitants. Deux copropriétés sont encore en travaux et doivent être accompagnées dans leur réalisation et livraison ainsi que dans le suivi administratif des dossiers de subvention afférents : les travaux de Caravelle en 2019 et le chantier Plein Sud qui devrait prendre fin au second semestre 2020.

- Une intervention sur les réseaux secondaires de chauffage urbain. La chaufferie collective privée n'étant plus adaptée, l'opportunité du réseau de chauffage urbain va permettre d'améliorer le reste pour vivre des habitants et de valoriser les travaux d'isolation thermique réalisés sur ces ensembles. Un accompagnement des copropriétés dans le suivi des dossiers de subventions et du chantier est nécessaire. Par la suite, il pourrait être intéressant de disposer de mesures suite au raccordement effectif attendu pour la saison de chauffe 2021-2022. SOLIHA continuera également son accompagnement à destination de l'USL quant à la gestion de cette structure commune aux cinq copropriétés raccordées.

L'ensemble de ces actions devra être réalisé en coordination avec les objectifs et le calendrier du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), prévu dans la future convention du site Terraillon en cours de validation.

#### **DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES ET DE L'USL**

Dans le délai de mise en œuvre du présent avenant, la poursuite de l'accompagnement des copropriétés sera nécessaire sur plusieurs axes :

1. Accompagnement à la scission ou à la division en syndicats secondaires pour la copropriété Caravelle
2. Suivi des travaux et livraison, suivi post travaux pour les copropriétés Plein Sud et Caravelle
3. Sensibilisation des occupants aux économies de fluides dans l'habitat (en lien avec les syndicats)
4. Suivi du chantier de modification du réseau de chauffage et des travaux réalisés sur les réseaux secondaires des copropriétés (Guillermin, plein sud J et K, Alouettes, Terraillon D, Terraillon F)
5. Suivi de l'USL – fonctionnement, suivi des travaux et contrat d'exploitation RCU.

La mission d'animation durant la période de prorogation, consistera à assurer :

- l'assistance administrative et financière pour le montage et le suivi des dossiers de financements (engagements complémentaires, avances, acomptes, paiement du solde),
- le suivi du chantier en parties communes, de la livraison des travaux et la levée des réserves,
- l'approbation, par la copropriété, des comptes travaux, d'un plan de patrimoine et d'un cahier de prescriptions architecturales,
- un accompagnement de la copropriété pour le fonctionnement de ses instances de gestion et l'évolution des impayés de charges,
- le suivi des travaux du réseau de chauffage et notamment le calorifuge et la réhabilitation des réseaux secondaires dans les bâtiments J et K de la copropriété Plein sud.

Trois copropriétés ayant terminé leurs travaux sont maintenues dans le présent avenant de prorogation pour bénéficier d'un accompagnement à la reprise du réseau de chauffage et d'une veille.

L'opérateur pourra ainsi accompagner les conseils syndicaux dans les votes en assemblée générale, gérer les dossiers de subvention pour la réalisation des travaux sur les réseaux secondaires et les droits de raccordement au réseau de chauffage urbain et suivre la réalisation des travaux. Ces copropriétés pourront également bénéficier, en fonction de leurs besoins, d'une veille de la part de l'animateur en post travaux (suivi des impayés, appui à la gouvernance et suivi des ventes immobilières).

## ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES À L'ENSEMBLE DU PLAN DE SAUVEGARDE

Le présent article fait état des dépenses prévisionnelles par partenaire jusqu'au temps de clôture du plan de sauvegarde que le présent avenant porte au 24 septembre 2021. Les dépenses à engager concerneront les travaux des copropriétés Plein sud et Caravelle, une éventuelle aide à la gestion renforcée pour Caravelle, les travaux sur le réseau de chauffage et enfin la prise en charge de la mission d'animation pour accompagner ces interventions.

PROCIVIS Rhône, partenaire du plan de sauvegarde, a également porté le préfinancement des travaux inscrits dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments. Des conventions de préfinancement ont été signées par les syndicats pour le compte des syndicats des copropriétaires. Procivis a également accordé des « prêts missions sociales » pour les propriétaires occupants les plus en difficultés. Ces montants n'apparaissent pas dans les tableaux ci-dessous mais dans les bilans d'opérations de chaque copropriété.

Les tableaux ci-dessous présentent les engagements de chacun, tous programmes confondus. Ils indiquent les montants maximum que les financeurs réservent pour la réalisation de ces derniers.

### 5.1. L'Anah

	REALISE						PREVISIONNEL			
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Aides aux syndicats de copropriétés (50% du total HT)	0 €	2 233 769 €	1 654 877 €	0 €	1 462 258 €	1 220 019 €	70 000 €			6 640 923 €
Aides à l'ingénierie (suivi-animation du PDS)	128 047 €	50 277 €	55 573 €	54 167 €	46 750 €	44 425 €	48 325 €	24 001 €	16 478 €	468 043 €

### 5.2. Le FART

	REALISE						PREVISIONNEL			
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	total
Aides aux syndicats de copropriétés	0 €	1 110 500 €	778 400 €	36 800 €	24 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 950 100 €

### 5.3. La Métropole de Lyon

	REALISE						PREVISIONNEL			
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Aides aux syndicats de copropriétés	3 154 €	501 450 €	253 723 €	0 €	73 118 €	150 473 €				981 918 €
Aides à l'ingénierie (suivi-animation du PDS)	11 009 €	11 013 €	12 801 €	13 320 €	35 372 €	37 857 €	36 534 €	18 275 €	18 455 €	194 636 €

#### 5.4. La Ville de Bron

	REALISE						PREVISIONNEL			
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Aides aux syndicats de copropriétés	2 164 €	2 064 €	225 209 €	150 138 €	0 €	292 500 €	150 461 €			822 536 €
Aides à l'ingénierie (suivi-animation du PDS)	8 369 €	8 513 €	8 391 €	15 540 €	8 843 €	9 464 €	9 133 €	4 569 €	4 614 €	77 436 €

#### 5.5 La Caisse des Dépôts et Consignations

	REALISE						PREVISIONNEL			
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	total
aides à l'ingénierie (suivi-animation du PDS)	29 067 €	29 287 €	31 786 €	0 €	19 476 €	20 628 €	21 988 €	10 758 €	0 €	162 990 €

Depuis 2017, la participation de la CDC ne peut pas dépasser 25 % du montant annuel hors taxes du volet ingénierie et ne peut pas non plus dépasser la participation du montant HT de la Métropole de Lyon, collectivité en maîtrise d'ouvrage du Plan de Sauvegarde.

### ARTICLE 6 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

#### 6.1- LE COORDONNATEUR

Le présent article ne fait pas l'objet de modification du fait de l'avenant

#### 6.2- L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE D'ANIMATION DU PLAN DE SAUVEGARDE

Le présent article ne fait pas l'objet de modification du fait de l'avenant

#### 6.3- LA COMMISSION DE SUIVI

Le présent article ne fait pas l'objet de modification du fait de l'avenant

#### 6.4- LA DURÉE

La convention initiale a été établie pour une durée de 5 ans à compter de la signature de la convention par l'ensemble des partenaires le 24 septembre 2012. Elle a été prorogée de deux ans par avenant n° 1 du 3 octobre 2017, portant ainsi sa durée de validité au 24 septembre 2019.

Le présent avenant entérine la prorogation de deux ans la durée du Plan de sauvegarde, portant son terme au 24 septembre 2021.

### ARTICLE 7 – RESILIATION ET REVISION DE LA CONVENTION

En fonction des résultats, chacune des parties peut demander les mesures de redressement nécessaires pour réviser la convention. Les modifications ainsi apportées feront l'objet d'un avenant.



Lorsqu'il sera constaté des résultats insuffisants, et en cas d'échec des mesures de redressement, chacune des parties pourra résilier la présente convention.

Fait à Lyon, le \_\_\_\_\_ en 6 exemplaires.

L'État,  
Représenté par le  
Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône  
Monsieur Pascal MAILHOS

et  
L'Agence nationale de l'habitat (Anah),  
Représentée, en application de la convention de délégation de compétence, par la Vice-Présidente de  
la Métropole de Lyon en tant que déléguataire,  
Madame Béatrice VESSILLER

et,  
La Caisse des dépôts  
Représentée par son directeur territorial,  
Monsieur Olivier MOREL

et  
La Métropole de Lyon, représentée par le Vice-Président délégué à l'urbanisme et renouvellement  
urbain, à l'habitat et au cadre de vie,  
Monsieur Michel LE FAOU

et  
La Ville de Bron  
Représentée par le Maire,  
Monsieur Jean-Michel LONGUEVAL

et  
PROCIVIS RHONE (SACICAP PROCIVIS RHONE)  
Représenté par son directeur général,  
Monsieur Pierre BONNET

**ANNEXE 1 :**  
**Récapitulatif des aides attribuées à la copropriété Caravelle sur le second plan de sauvegarde**

récapitulatifs des engagements sur Caravelle

	REALISE					PREVISIONNEL			TOTAL
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Anah	1 305 348 €				108 679 €	70 000 €			1 484 027 €
FART (ANAH)	579 000 €	8 000 €	18 000 €	3 600 €					608 600 €
Métropole de Lyon	402 799 €	2 000 €	9 000 €	2 000 €	16 302 €				432 101 €
Bron	202 196 €					16 302 €			218 498 €

**ANNEXE 2 :**  
**Récapitulatif des aides publiques apportées à la copropriété Plein sud sur le second plan de sauvegarde**

récapitulatifs des engagements sur Plein sud

	REALISE						PREVISIONNEL			TOTAL
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Anah	10 500 €		1 417 760 €		1 462 258 €	539 628 €				3 430 146 €
FART (ANAH)			673 500 €	18 800 €	20 800 €					713 100 €
Métropole de Lyon			311 665 €	10 000 €	84 118 €	62 060 €				467 843 €
Bron			212 665 €		73 118 €		62 060 €			347 843 €

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 FÉVRIER 2019**

Compte-rendu affiché le : 14 février 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Président : M. LE MAIRE

**Secrétaire de séance :** Mme MOREL

**Membres présents :** 31

M. LE MAIRE, Mme LAGARDE, M. BOUDEBIBAH, Mme LARTIGUE-PEYROU, Mme SPAGGIARI-MEYNET, M. GIACALONE, Mme RODAMEL, M. SELLEM, Mme PIETKA, M. DOGANEL, M. SERRANO, Mme MERMOUD, M. BOUABDALLAH, M. MARANDEAU, M. ARNAUD, Mme DURAND-MOREL, M. ARDERIGHI, M. ANGOSTO, M. INAMI, Mme BERRHOUT-ROQUES, Mme MOREL, Mme BRUNET, M. CHAMPIER, Mme BOULARD, M. DUBIEF, M. JUSTET, M. GENIN, Mme DA SILVA, M. FEYSSAGUET, M. CRISTIN, M. AMSELLEM

**Membres présents par procuration :** 6

Mme KIRASSIAN pouvoir à Mme BERRHOUT-ROQUES  
Mme GUILLEMOT pouvoir à M. LE MAIRE  
Mme VITALI pouvoir à Mme LAGARDE  
Mme HAOUR pouvoir à M. BOUABDALLAH  
Mme CHAPPUIS pouvoir à Mme PIETKA  
Mme LABEEUW pouvoir à Mme BOULARD

**Membres absents:** 2

M. COMPAN, M. IFRI

**Délibération n° 20190211DEL10**

**FINANCES GARANTIE D'EMPRUNT**

**Dissolution de la SA d'HLM Gabriel Rosset - Réitération de la garantie d'emprunt au profit de Lyon Métropole Habitat**

**RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations concordantes prises le 21 juin 2018, les Conseils d'Administrations de la SA d'HLM Gabriel Rosset et Lyon Métropole Habitat, ont décidé de la dissolution de la SA d'HLM Gabriel Rosset et de la transmission universelle de son patrimoine au profit de Lyon Métropole Habitat.

Rappelons que, depuis 2012, le capital de la SA d'HLM Gabriel Rosset est intégralement détenu par LMH et que celui-ci assure l'ensemble de la gestion des logements dans le cadre de conventions de gestion.

Cette transmission universelle de patrimoine entraîne la reprise par LMH des prêts souscrits par la SA d'HLM. Aussi, la Métropole et les communes doivent réitérer au profit de LMH les garanties accordées auparavant à la SA d'HLM.

Pour notre commune cette réitération concerne un prêt dont vous trouverez les caractéristiques en annexe.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **REITERER** au profit de Lyon Métropole Habitat la garantie accordée pour le remboursement à hauteur de 15 % de la ligne du prêt n° 1316650 initialement contractée par la SA d'HLM Gabriel Rosset auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et transférée à Lyon Métropole Habitat suite à la dissolution de la SA d'HLM Gabriel Rosset et à la reprise universelle de son patrimoine par Lyon Métropole Habitat.

La garantie est réitérée jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes les commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt.

Les caractéristiques financières de la ligne de prêts sont indiquées à l'annexe « Etat de la dette par Garant » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

- **ENGAGER** la commune :

- jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par LMH pour son paiement, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- à se substituer à LMH pour son paiement sur notification de l'impayé par simple lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jean-Michel LONGUEVAL**

# ETAT DE LA DETTE PAR GARANT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat constaté - SA HLM G. ROSSET - montants en Euros

N° FICHE	ANNEE REALISATION	LIBELLE	PRETEUR	DE GARANTIE	N° DE CONTRAT	EN ANNEE	INDIC	MARGE	BOUNDS	PERIODE	CAPITAL	RECOURS
320	2002	BRON E-HERRIOT - BRON - 16 AV E-HERRIOT	01 - CDC	15,00	1316650	24	LIVRET A	1,00000	2,05	A	3 446,94	1 284,98
<b>TOTAL GENERAL</b>												

Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
 Reçu en préfecture le 13/02/2019  
 Affiché le **SLO**  
 ID : 069-216900290-20190211-20190211DEL10-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 FÉVRIER 2019**

Compte-rendu affiché le : 14 février 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Président : M. LE MAIRE

**Secrétaire de séance :** Mme MOREL

**Membres présents :** 31

M. LE MAIRE, Mme LAGARDE, M. BOUDEBIBAH, Mme LARTIGUE-PEYROU, Mme SPAGGIARI-MEYNET, M. GIACALONE, Mme RODAMEL, M. SELLEM, Mme PIETKA, M. DOGANEL, M. SERRANO, Mme MERMOUD, M. BOUABDALLAH, M. MARANDEAU, M. ARNAUD, Mme DURAND-MOREL, M. ARDERIGHI, M. ANGOSTO, M. INAMI, Mme BERRHOUT-ROQUES, Mme MOREL, Mme BRUNET, M. CHAMPIER, Mme BOULARD, M. DUBIEF, M. JUSTET, M. GENIN, Mme DA SILVA, M. FEYSSAGUET, M. CRISTIN, M. AMSELLEM

**Membres présents par procuration :** 6

Mme KIRASSIAN pouvoir à Mme BERRHOUT-ROQUES  
Mme GUILLEMOT pouvoir à M. LE MAIRE  
Mme VITALI pouvoir à Mme LAGARDE  
Mme HAOUR pouvoir à M. BOUABDALLAH  
Mme CHAPPUIS pouvoir à Mme PIETKA  
Mme LABEEUW pouvoir à Mme BOULARD

**Membres absents:** 2

M. COMPAN, M. IFRI

**Délibération n° 20190211DEL11**

**PERSONNEL**

**Tableau des emplois permanents**

**RAPPORTEURE : MME LAGARDE**

Mesdames, Messieurs,

Le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016, fixant la liste des pièces justificatives à produire auprès des comptables publics pour les dépenses des collectivités territoriales, dispose que, lors du premier paiement d'un agent, l'acte d'engagement mentionne la référence à la délibération créant l'emploi.

En référence à ce décret et compte tenu de la multiplicité des délibérations portant création de chacun des emplois permanents de la Ville et pour certaines de leur ancienneté, il est proposé, par mesure de clarté et d'efficacité, de reprendre l'ensemble des créations d'emplois permanents au sein d'une seule et même délibération.

Le tableau des emplois proposé mentionne la dénomination de l'emploi, le nombre et le cadre d'emplois autorisé pour occuper cet emploi.

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant</b>
<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>		
Directeur(trice) Général(e) des Services	1	Administrateur ou Attaché
Directeur(trice) Général(e)Adjoint(e) des Services	1	Administrateur ou Attaché
Assistant(e) de direction	3	Adjoint administratif
Chargé de mission Ville Amie des Aînés	1	Attaché (dans le cadre d'un contrat CIFRE)
Chargé(e) des conseils de quartier	1	Attaché
Chargé(e) du protocole et des visites de quartiers	1	Attaché
<b>CABINET</b>		
Directeur de cabinet	1	Attaché
Collaborateur de cabinet	1	Rédacteur
Collaborateur de cabinet	1	Adjoint administratif

<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant</b>
<b>DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE</b>		
Directeur(trice)	1	Attaché
Chef de service des finances	1	Attaché
Adjoint(e) au chef de service des finances	1	Rédacteur ou adjoint administratif
Chargé(s) de l'exécution budgétaire	5	Adjoint administratif
Gestionnaire marchés publics	1	Rédacteur



Secrétaire commande publique	1	Adjo
Chef de service achat et contrôle de gestion	1	Attaché ou Rédacteur
Gestionnaire achat	1	Adjoint administratif
Responsable du magasin	1	Agent de maîtrise
Magasiniers	2	Adjoint technique
<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>		
Directeur(trice)	1	Attaché
Chargé(e) d'accueil et de secrétariat	2	Adjoint administratif
Assistant(e) social du personnel	1	Assistant socio-éducatif
Responsable gestion des carrières et des payes	1	Attaché ou Rédacteur
Gestionnaires carrières et payes	5	Rédacteur ou Adjoint administratif
Responsable mobilité et développement des compétences	1	Attaché ou Psychologue
Chargé(e) de recrutement	1	Rédacteur ou Adjoint administratif
Chargé(e) de formation	1	Rédacteur
Chargé(e) de prévention	1	Technicien ou Rédacteur
Assistant(e) de recrutement	1	Adjoint administratif
Comité des Oeuvres du Personnel	0.5	Adjoint administratif
<b>DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES</b>		
Directeur(trice)	1	Attaché
Responsable des Affaires Générales	1	Attaché
Assistant(e) administratif(ve)	3	Adjoint administratif
Préposé(e) au courrier et à la logistique	1	Adjoint technique
Gérant(e) de l'agence postale des Genets	0.7	Adjoint administratif
Chargé(e) de la documentation	0.5	Adjoint technique
Agents d'entretien	5	Adjoint technique
Responsable des Affaires Publiques	1	Attaché
Chargé du cadre de vie	1	Rédacteur
Assistant(e) administratif(ve)	3	Adjoint administratif
Placier	1	Adjoint technique

Emplois	Nombre	Cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
<b>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION</b>		
Directeur(trice)	1	Ingénieur
Responsable études	1	Ingénieur
Technicien(ne) infrastructure métier	1	Technicien
Technicien(ne) progiciel métier	1	Technicien
Technicien(ne) infrastructure systèmes	2	Adjoint technique ou Technicien
Technicien(ne) matériel école	0.5	Adjoint technique
Assistant(e) de direction	1	Adjoint administratif
<b>DIRECTION DE LA COMMUNICATION</b>		
Directeur(trice)	1	Attaché
Assistant(e) administratif(ve)	1	Adjoint administratif
Responsable administratif (ve)/Chargé(e) de communication	2	Rédacteur

Emplois	Nombre	
Photographe - vidéaste	1	Rédacteur
Journaliste	2	Attaché
Webmaster - journaliste	1	Attaché
Webmaster - maquettiste	1	Adjoint administratif ou Rédacteur
Factotum	1	Adjoint technique
Reprographie	2	Adjoint administratif ou Adjoint technique
<b>DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES</b>		
Directeur(trice) Général(e) des Services Techniques	1	Ingénieur en chef
Chargé(e) des marchés publics	1	Rédacteur
Assistant(e) administratif(ve) bureau des demandes	2	Adjoint administratif
Chargé de la comptabilité	1	Rédacteur ou Adjoint administratif
Bureau d'étude	1	Technicien
<b>Direction Patrimoine Bâti</b>		
Directeur(trice)	1	Ingénieur
Chargé(e) du plan patrimoine	1	Rédacteur
Responsable du pôle énergie, chargé(e) d'opération	1	Ingénieur
Technicien(ne) pôle énergie	2	Technicien
Responsable pôle équipement	1	Technicien
Technicien(ne) pôle équipement	3	Technicien ou Agent de maîtrise
Responsable du centre technique municipal	1	Technicien
Assistant(e) administratif	1	Adjoint administratif
Chef d'équipe	6	Agent de maîtrise ou Adjoint technique
Ouvrier du bâtiment	19	Adjoint technique

Emplois	nombre	cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
<b>Direction des Espaces Extérieurs et de la Proximité</b>		
Directeur(trice)	1	Ingénieur
Assistant(e) administratif(ve)	1	Adjoint administratif
Responsable du service espaces verts	1	Technicien
Adjoint(e) au responsable du SEVE	1	Technicien
Chef d'équipe	5	Agent de maîtrise ou Adjoint technique
Jardinier(e)	30	Adjoint technique
Elagueur(euse) / Jardinier(e)	2	Adjoint technique
Magasinier / assistant(e) administratif(ve)	1	Adjoint technique
Responsable éclairage public	1	Technicien ou Agent de maîtrise
Ouvrier du bâtiment éclairage	1	Adjoint technique
Responsable voirie-propreté-proximité	1	Ingénieur
Responsable proximité	1	Technicien

Agent entretien voirie	1	Adjo
Responsable DSU aire de jeux	1	Technicien
Chargé(e) de mission agenda 21	1	Ingénieur
<b>DIRECTION DE LA COHÉSION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN</b>		
Directeur(trice)	1	Attaché
Assistant(e) administratif ressources internes	3	Adjoint administratif
<b>Aménagement urbain</b>		
Responsable aménagement urbain	1	Attaché
Responsable urbanisme	1	Rédacteur
Instructeur(trice) urbanisme	2	Rédacteur ou Adjoint administratif
Responsable habitat	1	Rédacteur
Assistant(e) administratif(ve)	3	Adjoint administratif
<b>Cohésion</b>		
Chargé(e) d'insertion	1	Attaché
Chargé(e) de mission jeunesse	1	Rédacteur ou Technicien
Agent de développement EMOUS	3	Attaché
Chargé(e) de la gestion urbaine de proximité	2	Rédacteur
Assistant(e) administratif(ve)	3	Adjoint administratif
<b>Economie universités</b>		
Chargé(e) du développement économique et des commerces	1	Attaché
Chargé(e) du développement économique et des relations avec les entreprises	0.5	Rédacteur
Chargé(e) des relations avec les universités et des NTIC	0.5	Rédacteur

Emplois	nombre	cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
<b>DIRECTION DE L'ACTION ÉDUCATIVE</b>		
Directeur(trice)	1	Attaché
<b>Service Ressources Internes</b>		
Responsable	1	Attaché
Responsable finances	1	Rédacteur ou Adjoint administratif
Assistant(e) administratif	5,5	Adjoint administratif
Chargé(e) d'accueil	2	Adjoint administratif
<b>Service Vie Scolaire</b>		
Responsable	1	Attaché
Responsable patrimoine	1	Technicien
Coordonnateur vie scolaire	4	Agent de maîtrise
ATSEM	67	ATSEM
Agent(e) d'entretien et de restauration	38	Adjoint technique
Gardien	11	Adjoint technique
<b>Cuisine centrale</b>		
Responsable	1	Technicien ou Agent de maîtrise
Adjoint(e)	1	Rédacteur
Chef de cuisine	1	Agent de maîtrise
Second de cuisine	1	Adjoint technique
Cuisinier(ère)	2	Adjoint technique

Emplois	nombre	cadre
Chauffeur livreur	2	Adjoint technique
Magasinier	1	Adjoint technique
Commis de cuisine	4	Adjoint technique
<b>Centre aéré</b>		
Directeur du centre aéré	1	Attaché
Gardien du centre aéré	1	Adjoint technique
Agent d'entretien du centre aéré	2	Adjoint technique
<b>SERVICE PERISCOLAIRE ET ANIMATION SPORTIVE</b>		
Responsable	1	Attaché
Adjoint(e)	1	Rédacteur
Educateur(trice) sportif	3	ETAPS
Référent(e) périscolaire/animateur	9	Adjoint d'animation ou Adjoint technique ou OTAPS ou ETAPS
Référent(e) périscolaire 2 TNC à 0.7	1.4	Adjoint d'animation
Intervenant(e) en éducation musicale à l'école	1	Assistant d'enseignement artistique
<b>DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE</b>		
Directeur(trice)	1	Attaché
Responsable relation aux associations et ressources internes	1	Attaché
Gestionnaire des subventions aux associations	1	Rédacteur
Responsable financier	1	Rédacteur ou Adjoint administratif
Assistant(e) administratif(ve)	2	Adjoint administratif

Emplois	nombre	cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
<b>Centre nautique</b>		
Responsable	1	Educateur des APS
Responsable administratif et régisseur	1	Rédacteur ou Adjoint administratif
Chargé(e) d'accueil et d'entretien	2	Adjoint technique
Responsable technique	1	Technicien ou Agent de maîtrise ou adjoint technique
Responsable d'équipe	1	Adjoint technique ou Agent de maîtrise
Agents d'entretien	5	Adjoint technique
Chef de bassin	1	Educateur des APS
Maître-nageur	7	Educateur des APS
<b>Equipements sportifs et associatifs</b>		
Responsable	1	Technicien
Chef d'équipe	3	Agent de maîtrise ou Adjoint technique
Agent chargés de l'entretien et de la maintenance	26	Adjoint technique
<b>DIRECTION DE LA CULTURE</b>		
Directeur(trice)	1	Attaché
Collaborateur(trice) de direction chargé(e) des	1	Rédacteur

Emplois	nombre	
relations publiques		
<b>Ressources internes et infrastructures informatiques</b>		
Responsable	1	Ingénieur
Chargé(e) des finances et des ressources humaines	1	Rédacteur
Assistant(e) administratif(ve)	1	Adjoint administratif
Agent d'entretien	2	Adjoint technique
Gardien	1	Adjoint technique
Régisseur technique	0.5	Technicien
Agent chargé de la maintenance du fond documentaire	1	Adjoint du patrimoine
<b>Ressources documentaires et numériques</b>		
Responsable	1	Bibliothécaire
Responsable fiction et documentaires	1	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Responsable jeunesse	1	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Responsable Art Musique et Cinéma	1	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Assistant de conservation	2	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Agent de bibliothèque	6	Adjoint du patrimoine

Emplois	Nombre	Cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
<b>Animations et manifestations</b>		
Responsable	1	Bibliothécaire
Chargé(e) des manifestations	1	Rédacteur
Chargé(e) d'animation	1	Adjoint administratif
Chargé(e) d'animation numérique	2	Adjoint du patrimoine ou Adjoint d'animation
Chargé(e) de communication	1	Rédacteur
<b>Publics et territoire</b>		
Responsable	1	Attaché
Chargé(e) d'accueil	2	Adjoint administratif
Chargé(e) de médiation	1	Rédacteur
Responsable d'annexe	2	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou Adjoint du patrimoine
Responsable secteur collectivité	1	Adjoint du patrimoine
<b>DIRECTION DES SERVICES AU CITOYEN</b>		
Directeur(trice)	1	Attaché
Responsable accueil et vie citoyenne	1	Rédacteur

Chargé(e) d'accueil	3	Adjo
Chargé(e) d'instruction cartes d'identité passeports	4	Adjo
Agent d'état civil-élection	10	Adjoint administratif
<b>DIRECTION DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE</b>		
Directeur(trice)	1	Attaché
Assistant(e) administratif(ve)	2	Adjoint administratif
Juriste Maison de Justice	0.8	Rédacteur
Assistant(e) administratif(ve) Maison de Justice	1	Adjoint administratif
Chef de service de police	1	Chef de service de police
Agent de police	16	Agent de police municipale
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>490,4</b>	

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le tableau des emplois permanents de la Ville tel que proposé dans la présente délibération
- **ABROGER** les délibérations antérieures portant création des emplois permanents à la Ville.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jean-Michel LONGUEVAL**